

Revue Trimestrielle Canadienne

Art de l'ingénieur—Economie politique et sociale—Mathématiques
Législation—Histoire—Statistique—Architecture—Sciences
Hygiène—Industrie—Forêts—Finances—Transports.

SOMMAIRE :

Pages

113 —	I. Notre Directeur à l'Académie royale de Belgique.....
115 —	II. Les collèges classiques de Québec.....
142 —	III. La propagation des ondes et les Insectes.....
152 —	IV. La France au travail.....
173 —	V. Le rôle social de la musique.....
194 —	VI. Un poète symboliste.....
202 —	VII. La Province de Québec (1 ^{ère} partie)....
223 —	VIII. Revue des Livres
	La vie héroïque de Blaise Pascal.....
	Le suicide de la France.....
	Le problème de la population.....
	Anthologie de la littérature irlandaise.....

LA RÉDACTION
Chanoine ÉMILE CHARTIER

FRANCIS MARRE
JEAN BRUCHÈS
EUGÈNE LAPIERRE
GUSTAVE LANGTOT

O. M.
O. M.
O. M.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES
ÉCOLE POLYTECHNIQUE
MONTREAL

COMITÉ DE DIRECTION :

Président : Mgr J.-Vincent PIETTE, Recteur de l'Université de Montréal.

Membres : MM. Aurélien BOYER, Principal de l'École Polytechnique.
Augustin FRIGON, Directeur de l'École Polytechnique.
Arthur AMOS, Chef du service hydraulique de la Province de Québec.
Victor DORÉ, Professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales.
Alfred FYEN, Professeur à l'École Polytechnique.
Léon-Mercier GOUIN, Avocat.
Théo.-J. LAFRENIÈRE, Professeur à l'École Polytechnique.
Olivier LEFEBVRE, Ingénieur en chef, Commission des Eaux courantes.
Olivier MAURALT, p. s. s. Professeur à l'Université de Montréal.
Édouard MONTPETIT, Professeur à l'Université de Montréal.
Antonio PERRAULT, Professeur à l'Université de Montréal.
Arthur SURVEYER, Ingénieur Conseil.

COMITÉ D'ADMINISTRATION ET DE RÉDACTION :

Président : Arthur SURVEYER.

Membres : MM. Édouard MONTPETIT, Arthur AMOS, Augustin FRIGON,
Olivier MAURALT, Théo.-J. LAFRENIÈRE, Antonio PERRAULT,
Olivier LEFEBVRE, Léon-Mercier GOUIN.

Rédacteur en chef : Édouard MONTPETIT.

Secrétaire de la rédaction : Léon-Mercier GOUIN.

LE PRIX DE L'ABONNEMENT EST FIXÉ A \$3.00 DOLLARS POUR LE CANADA ET
LES ÉTATS-UNIS, A \$4.00 DOLLARS POUR TOUS LES AUTRES PAYS.
LE NUMÉRO 75 SOUS.

La *Revue Trimestrielle Canadienne* paraît quatre fois l'an : en mars, juin, septembre et décembre.

La Revue est accessible à la collaboration de tous les publicistes, spécialistes et hommes de profession.

La Direction n'entend pas par l'insertion des articles assumer la responsabilité des idées émises.

Tous les articles insérés donnent droit à une indemnité calculée par page de texte imprimée ou de graphiques.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

La reproduction des articles publiés par la Revue est autorisée, à la condition de citer la source d'où ces articles proviennent.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont il aura été envoyé un exemplaire à la Rédaction.

Pour les abonnements, publicité, collaboration et autres renseignements, s'adresser au :

Secrétaire général : Augustin FRIGON,
École Polytechnique,
228, rue Saint-Denis,
Montréal.

MAGNIFIQUE CATALOGUE DE
TAPISSERIES

La maison Granger Frères Limitée vient de publier son troisième catalogue de papier-tenture, contenant un assortiment choisi des derniers dessins pour le printemps 1924.

Ce catalogue (7 x 9) contient 105 échantillons formant une très belle collection pour tous les appartements.

Ce catalogue est gratuit

et représente d'excellentes valeurs en tapisseries. Les prix qui rivalisent avantageusement avec ceux offerts par les plus grands magasins à rayons du pays, sont indiqués ainsi que toutes les informations nécessaires.

Ecrivez immédiatement pour recevoir ce catalogue par la poste.

GRANGER FRÈRES LIMITÉE
Libraires, Papetiers, Importateurs
43 Notre-Dame-Ouest, Montréal

Le NOTAIRE FARIBAULT Successeur de Leclerc & Faribault Edifice Versailles, No 90 rue St-Jacques, MONTREAL. Tél. Main 678.	J.-P. BASTIEN, B. A. A., R. I. A. C. Tél. M. 4135 J.-A.-E. CARTIER, B. A. A., R. I. A. C. BASTIEN & CARTIER ARCHITECTES Diplômés de l'Ecole Polytechnique Membres de l'A. A. P. A. Q. No. 76 rue Saint-Jacques Montréal
F. C. LABERGE <u>INGENIEUR</u> 30, RUE ST-JACQUES	Tél. St-Louis 3925. S. A. BAULNE INGENIEUR CIVIL Professeur à l'Ecole Polytechnique 1294, rue St-Hubert, Montréal.
Victor Pager Arm. Cloutier Jos.-C. Ostiguy PAGER, CLOUTIER & OSTIGUY AVOCATS Immeuble Power, 83 ouest rue Craig Tél. Main 5598	ATHANASE DAVID, C.R. de l'étude légale ELLIOT, DAVID & MAILHIOT Edifice "Canada Life" MONTREAL
LE NOTAIRE CHARBONNEAU Commissaire pour les provinces et les Etats-Unis Organisateur de compagnies Edifice Power, 83 ouest, rue Craig, MONTREAL	
Téléphone Bell Est 2660. LIBRAIRIE ST-LOUIS Norbert Faribault, propriétaire. Papeteries, Fournitures de Bureaux, Livres, Revues, Romans, Journaux, Jouets, Articles religieux et de fantaisie, Impressions et Reliure. 288 RUE STE-CATHERINE EST (Près St-Denis) Montréal	

Tous nos produits sont dégustés et analysés

LA CIE MONTREAL DAIRY Limitée

290, AVENUE PAPINEAU

EST UNE INDUSTRIE MODERNE

CRÈME DOUCE — BEURRE — CRÈME GLACÉE

Téléphone : Est 3000 *

Chs. Desjardins & Cie, Limitée

Fabricants, Importateurs
et Négociants en

FOURRURES ET CHAPEAUX

130, rue St-Denis, Montréal, Canada.

Un journal honnête et bien fait....

Le *DEVOIR* est un quotidien
rédigé avec soin et honnêteté
pour un public intelligent, res-
pectable et instruit.

ACHETEZ ET LISEZ

LE DEVOIR

TOUS LES JOURS

Il est intéressant, bien informé, impartial, propre.

Administration et rédaction 336 Notre-Dame est, Montréal.

Ce sentiment de bien-être parfait

est ressenti au plus haut degré par celui
qui se fait habiller au "Fashion-Craft"

Il se distingue de ses collègues par la
grande simplicité de ses vêtements.

Les vêtements sont distingués—mais simples.

Pour faire ressortir un ensemble parfait, sa chemise, sa cravate, son col, ses chaussettes, ses gants, sa canne et son chapeau seront d'une correction parfaite et choisie pour être en harmonie avec le vêtement qu'il porte.

Contrairement à ce qu'on pourrait supposer, les prix au "Fashion-Craft" ne sont pas élevés.

MAGASINS

FASHION-CRAFT

MAX BAUVAIS, (limitée), 225 à 229 St-Jacques

LeCHASSEUR, (limitée), 219 est, Ste Catherine

DUBE, (limitée) 463 ouest, rue Ste-Catherine.

LA BANQUE D'HOCHELAGA

avec laquelle s'est fusionnée

LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL:

PLACE D'ARMES - - MONTRÉAL

Capital versé et réserve - - - - \$11,000,000

Actif total, plus de \$120,000,000

LA GRANDE BANQUE DU CANADA FRANÇAIS

266 succursales au Canada

216 dans la Province de Québec

59 à Montréal

ON TROUVE TOUJOURS

A LA

LIBRAIRIE DEOM

UN choix important de beaux livres
anciens et modernes, des éditions
originales, rares ou curieuses des
meilleurs écrivains des XIX^e et XX^e
siècles et les ouvrages nouveaux, en
exemplaires ordinaires ou sur grand pa-
pier, d'une sélection d'auteurs contem-
porains. :: :: :: ::

251 EST, RUE ST-CATHERINE

TELEPHONE EST 2551

MONTRÉAL

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Fonds de réserve et profits accumulés \$1,525,000.00
 SIEGE CENTRAL : 7 et 9, Place d'Arme, Montréal.
 Capital autorisé \$5,000,000.00
 Capital versé \$3,000,000.00
 Fonds de réserve et profits accumulés \$1,525,000.00

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Honorable Sir HORMISDAS LAPORTE, C.P., ex-maire de Montréal, de la maison Laporte, Martin, Limitée, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Vice-Président : M. W.-F. CARSLY.

Vice-Président : M. TANCREDE BIENVENU, Administrateur "Lake of the Woods Milling Co".

M. G.-M. BOSWORTH, Président "Canadian Pacific Steamship, Limited".

L'Honorable M. NEMESE GARNEAU, C.L., Québec, Président de la Cie de Pulpe de Chicoutimi; Président "Les Prévoyants du Canada".

M. EMILIEN DAOUST, Président de la Librairie Beauchemin, Limitée, Commissaire du Port de Montréal.

M. S.-J.-B. ROLLAND, Président de la Cie de papier Rolland, Limitée.

BUREAU DES COMMISSAIRES CENSEURS

Président : Honorable Sir ALEXANDRE LACOSTE, C.R., Ex-Juge en chef de la Cour du Banc du Roi.

Vice-Président : Honorable N. PERODEAU, N. P., ministre du Gouvernement Provincial, Administrateur "Montreal Light Heat & Power Consolidated".

M. J.-AUGUSTE RICHARD, Administrateur de l'Université de Montréal, Président "Fashion Craft Manufacturers Limited".

BUREAU CHEF

TANCREDE BIENVENU Directeur-Général

M. LAROSE Surintendant-Général

J.-A. TURCOT Secrétaire

C.-A. ROY Chef "Bureau des Crédits"

AUDITEURS REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES

M. ALEX. DESMARTEAU, Montréal. M. J.-A. LARUE, Québec.
 117 Succursales dans les Provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard.

PAPIER D'EGYPTE

ANTISEPTIQUE PARFUMÉ

Pour purifier l'air des habitations

En vente, 10 sous le cahier de 32 usages, dans toutes les pharmacies, librairies, etc.

ECHANTILLONS GRATUITS

Nous adressons, gratuitement, sans frais, un cahier-spécimen pour huit usages, à toute personne qui nous en fera la demande.

DEPOSITAIRES POUR L'AMERIQUE DU NORD

ROUGIER FRÈRES,

63, RUE NOTRE-DAME EST

MONTREAL

LA BANQUE D'EPARGNE

DE LA CITE ET DU DISTRICT, DE
MONTREAL

Fondée en 1846



*Pionnier de l'Epargne,
Forte comme le lion,
Solide comme le roc.*

A.-P. LESPERANCE, *Gérant-Général*

Revue Trimestrielle Canadienne

MONTREAL

JUIN 1924

NOTRE DIRECTEUR À L'ACADEMIE
ROYALE DE BELGIQUE

Le 15 du mois de mai dernier, notre Directeur, M. Edouard Montpetit, prenait séance à l'Académie Royale de Langue et de Littérature de Belgique. Cet honneur, on l'a dit, rejaillit sur tous les Canadiens français et sur l'Université de Montréal; nous ajoutons, sur la Revue Trimestrielle Canadienne.

M. Montpetit fut en effet le premier fondateur de notre Revue et, si elle a pu atteindre sa dixième année, c'est grâce à ses soins, à son influence, à sa collaboration.

Que la Belgique ait fait la connaissance du nouvel académicien, en 1917, quand nous reçûmes la Mission Belge, nous n'en disconviendrons pas; mais nous croyons qu'elle apprit à le mieux connaître, à l'estimer davantage et finalement à l'élire dans un des corps les plus distingués de sa capitale intellectuelle, en parcourant, dans notre Revue, les articles pleins de pensée et parfaitement écrits de notre Directeur.

Depuis plusieurs années, par des abonnements gratuits et par l'échange avec d'autres périodiques, nous nous sommes efforcés de resserrer les liens qui doivent nous unir avec tous les pays de langue française au monde. (En ces derniers temps la Science Moderne s'est jointe à nous dans cette tâche féconde.) L'Académie Royale de Belgique, en élisant l'un des nôtres, rend hommage à nos efforts et nous donne un encouragement extrêmement efficace.

De son côté, M. Montpetit s'est appliqué, le jour de sa réception, en un langage sérieux et souriant tout à la fois, de faire connaître à l'illustre Assemblée quel français nous parlons, et sa saveur et sa pureté, et peut-être ses défauts... En cette Europe, qui a découvert le Canada, il n'y a pas bien longtemps, de telles précisions sont opportunes; elles fixent les idées des écrivains et mettent un frein à leur fantaisie. M. Montpetit aura le mérite de cette mise au point, juste et modérée.

La Rédaction de la Revue Trimestrielle Canadienne se serait reproché de ne pas ajouter son éloge discret aux compliments que toute la presse du pays n'a pas ménagés à son Directeur.

LA RÉDACTION.

LES COLLÈGES CLASSIQUES DE QUÉBEC

L'ancienne Faculté des arts des universités françaises, qui faisait partie de l'enseignement supérieur, a disparu. Elle a été remplacée, en France comme chez nous, par les trois Facultés de philosophie, de lettres et de sciences pures.

La *Faculty of Arts* des universités anglaises, anglo-canadiennes et américaines, qui est du domaine de l'enseignement secondaire en tant qu'elle conduit au grade de bachelier, a cependant chez nous son équivalent. Elle consiste dans l'ensemble des collèges affiliés.¹

Des institutions de ce genre, les Canadiens d'origine française les ont toujours considérées comme si nécessaires qu'elles les ont multipliées tout le long de leur histoire. Le collège de Québec, fondé en 1635 par les Jésuites, fut continué par le séminaire de Québec en 1668. De 1760 à 1840, on en compte huit: Montréal (1767)² Nicolet (1803), Saint-Hyacinthe (1811), Saint-Boniface (1818), Sainte-Thérèse et Chambly (1825), Sainte-Anne de la Pocatière (1827), l'Assomption (1832). La période de 1840 à 1867 en vit naître dix autres: Joliette (1846), Saint-Laurent (1847), Bytown ou Ottawa (1848), Bourget (à Rigaud) et Sainte-Marie de Montréal, (1850), Lévis et Ste-Marie de Monnoir (1853), Memramcook (1854), les Trois-Rivières (1860), Rimouski (1862). Dix autres s'ouvrent entre 1867 et 1914: Chicoutimi (1873), Sherbrooke (1875), la Pointe-de-l'Église (1890), Valleyfield (1893), Caraque (1899), Jeunes filles de Montréal (1908), Saint-Jean et Saint-Alexandre de la Gatineau ou Ironside (1911), Nominigüe, Mont-Lau-

¹ Il y a cependant une double différence. Les universités anglaises ne comptent, comme faisant partie de leur *Faculty of Arts*, que les quatre années du *Arts' ou College Course*; nous faisons entrer dans notre Faculté des arts les quatre premières années du cours (à peu près leur *High School*). Les Anglais ne décernent dans leur *Faculty of Arts*, que le baccalauréat ès arts; nous décernons dans la nôtre les trois baccalauréats: ès lettres, ès sciences et ès arts, la conquête de l'un quelconque des trois comportant toujours huit années complètes d'études classiques.

² Québec existant depuis 1668 et Montréal depuis 1767, on s'étonne de lire dans l'*Annuaire du Canada* (1921, ch. 6) cette assertion: "La plus vieille université du Canada, King's College (Windsor, Nouvelle-Écosse), remonte à 1789 et se glorifie d'être aussi la plus ancienne université dans les possessions britanniques d'outre-mer." King's College, malgré son titre d'université, n'a jamais été qu'une institution d'enseignement secondaire.

rier et North Cobalt (1912), Sudbury et Edmonton (1913). La guerre de 1914 à 1918 enfin n'a pas empêché de se fonder deux autres collèges: Saskatoon et Gravelbourg. Si on raye deux de ces maisons disparues depuis (Chambly et Sainte-Marie de Monnoir), voilà donc trente et un collèges établis et soutenus par l'élément français.

De ces trente et une maisons la province de Québec compte à elle seule vingt et une. Neuf sont affiliées à l'université Laval: Québec (1863), Nicolet (1863), Sainte-Anne (1863), Lévis (1879), les Trois-Rivières (1863), Chicoutimi (1877), Rimouski (1872), Mont-Laurier, (1915), Saint-Alexandre de la Gatineau (1915). Douze, affiliées à Laval jusqu'en 1922, dépendent, depuis cette date, de la nouvelle université de Montréal: Montréal (1887), Saint-Hyacinthe (1880), Sainte-Thérèse (1863), l'Assomption (1880), Joliette (1880), Saint-Laurent (1880), Sainte-Marie de Montréal (1889), Bourget à Rigaud (1884), Sherbrooke (1878), Valleyfield (1896), Jeunes filles (1909) Saint-Jean (1912).

La pensée qui inspira l'établissement de ces institutions, personne ne l'a mieux dite que Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe. En écrivant à ses fidèles, le 7 mai 1911, pour le centième anniversaire de la fondation de son collège diocésain, Mgr Bernard exposait le caractère essentiel de tous les établissements semblables.

Ils sont tous issus d'une inspiration religieuse, relèvent tous d'une autorité ecclésiastique, sont tous sous la direction d'un clergé diocésain ou d'une communauté religieuse, ont tous le régime de l'internat et un double objet: préparer d'abord des recrues pour le clergé, et, subsidiairement, former les membres des carrières libérales ou techniques.

La plupart de nos collèges sont le développement d'une *école latine*, organisée dans son presbytère par quelque curé de campagne. Ces curés avaient deviné, semble-t-il, que leur paroisse deviendrait un jour une ville épiscopale, ce qui s'est vérifié souvent. Ils avaient ainsi jeté en terre le germe du séminaire que le concile de Trente impose à tout évêché. Par la force des choses, comme leurs maisons étaient les seules institutions d'enseignement secondaire, les parents y envoyaient indistinctement leurs fils, à quelque carrière que ceux-ci se destinassent. Elles devinrent aussi des collèges-séminaires, où les futurs laïcs recevaient avec les futurs prêtres une éducation commune.

Cette communauté de vie collégiale explique l'union étroite qui a existé de tout temps, dans Québec, entre l'élément laïc et

l'élément ecclésiastique. C'est elle qui a maintenu l'emprise sur le peuple de tous les hommes cultivés et qui a produit l'esprit pacifique, la largeur de vues et l'ardeur au travail dont les observateurs les plus étrangers à ses croyances et à sa langue font crédit à la province de Québec.

Ainsi donc, former une élite à la fois religieuse et civile, telle fut l'unique intention des fondateurs.

Étant donné cette ambition, l'on devine à quel programme ils allaient astreindre leurs élèves. L'enseignement secondaire a pour objet la culture générale de l'intelligence et de la volonté. Leur choix fut vite décidé entre l'esprit *utilitaire* et l'esprit *idéaliste*. Ils s'attachèrent à ce dernier et appliquèrent chez nous le système suivi en France au XVII^e siècle, surtout par les Jésuites. Le séminaire de Québec avait d'abord tracé la voie.³

Il est vrai, sous la pression des circonstances, ils greffèrent sur ce tronc primitif des rameaux plus ou moins rigoureux. Ici l'on ouvrit une école de sourds-muets, une école d'agriculture ou de commerce. Ailleurs on donna des leçons de sténographie et on songea même à une chaire de droit.

Bientôt l'on comprit l'imprudence de confondre ou de mêler, sous prétexte de mieux atteindre les deux objets de l'éducation, l'enseignement classique et la formation technique. Nous résumions cette leçon de l'expérience, quand nous disions en 1911: "Si ceux-là n'ont pas tort qui réclament une éducation pratique, capable de répondre aux exigences nouvelles d'une situation économique constamment variable, il ne s'ensuit pas que les collèges doivent renoncer à la tradition classique. Il doit exister des maisons où se préparent des financiers et des industriels; il en faut aussi où l'on cultive le goût désintéressé du beau et du bien. Toute concession excessive faite aux études dites pratiques tourne au détriment de celui-ci comme au plus grand dommage des autres."⁴

Aussi la plupart de nos collèges actuels sont-ils d'esprit nettement idéaliste. Quelques-uns, comme celui de Sherbrooke, se sont annexé un cours industriel. D'autres, celui de Sainte-Anne par exemple, comportent une école d'agriculture. Près de la moitié

³ Mgr Amédée Gosselin a dessiné un tableau complet du système dans l'*Instruction publique au Canada* sous le régime français (1635-1760), p. 11, ch. 2, 6, 7, 8.

⁴ La justesse de cette observation est bien mise en relief par Brunetière (*Questions actuelles*, dernier article), le Père Bernichon (*Études*, 20 mars 1909), l'abbé Lahargou (*Enseignement chrétien*), avril 1909), Mgr Pâquet (*L'Église et l'éducation*, c. XI).

débutent par trois ou quatre années d'études commerciales. Dans tous cependant, au milieu et au sommet du cours, on retrouve le vieux programme à base de grec, de latin, de français, d'anglais et de philosophie scolastique. En cela, aucun n'a changé quoi que ce soit à l'idéal des initiateurs.

Pour mieux faire comprendre l'organisation de notre cours classique, nous la rapprochons de l'organisation des universités anglaises ou américaines.⁵ Nous ne voulons pas nous prononcer ici sur la valeur relative de la formation qu'on reçoit chez nous et de celle qu'on reçoit ailleurs. Nous noterons seulement le caractère particulier que nous entendons conserver à notre enseignement secondaire. A la formation par les sciences et les mathématiques, qui spécialise de bonne heure, nous préférons la culture plus désintéressée et plus générale par l'histoire, les lettres et la philosophie scolastique.

Les études préparatoires au grade de bachelier comprennent un cours de huit années scolaires, après sept années d'études primaires. La durée de l'année académique s'étend, à peu de jours près, du 1er septembre au 20 juin. La distribution des matières et le temps accordé à chacune sont indiqués dans les tableaux qui suivent.

LES 4 PREMIÈRES ANNÉES

Matières	1ère année		2e année		3e année		4e année	
	Ang.	Fr.	Ang.	Fr.	Ang.	Fr.	Ang.	Fr.
Langue maternelle.....	5¼	5	4¾	5	1½	3¾	1¾	2½
Langue seconde.....	2½	3	3	3	3	3	2¾	3
Littérature.....					2		2½	3¾
Latin.....	3	7½	4¼	8¾	4	5	5¼	5
Grec.....					3¾	5	5	2½
Histoire.....	2½	3¾	2¼	2½	1½	2½	½	2½
Géographie.....	1½	3¾	1	3½		3¾		
Mathématique.....	4¼	2½	5	2½	6½	2½	4½	2
Chimie.....					1		2	
Calligraphie.....	1							
Diction.....	1¼		1				½	
Dessin.....	2		2					
Gymnastique.....	½		½		½			
Totaux.....	23¾	25½	23¾	25½	23¾	25½	23¾	21¼

⁵ L'équivalence est ici établie pour les collègues classiques français (8 années) et les *High Schools* (4 années) plus les *College ou Arts' Courses* (3 années) anglais de la province de Québec. Elle est le fruit d'une enquête qui a porté sur douze institutions anglaises et douze institutions françaises. On a pris pour base commune le *count, unit ou credit* new-yorkais, lequel équivaut à une heure d'enseignement par semaine collégiale de cinq jours pendant une année environ de quarante semaines.

LES 4 DERNIÈRES ANNÉES

Matières	1ère année		2e année		3e année		4e année	
	Ang.	Fr.	Ang.	Fr.	Ang.	Fr.	Ang.	Fr.
Langue maternelle.....	1	2½	1	2½	2		2	
Langue seconde.....	4	3	4	3				
Littérature.....	2	5	3	5	4		4	
Latin.....	4	3¾	4	3¾				
Grec.....	4	2½		2½				
Histoire.....	1	2½		2½		½	4	½
Mathématique.....	4	2		2½		7		
Philosophie.....					4	9½	4	9½
Physique.....			4					5
Chimie et sciences								
naturelles.....					7	3		5
Totaux.....	20	21¼	16	21¾	17	20	14	20

LES 8 ANNÉES RÉUNIES

Lettres	Années 1-4		Années 5-8		8 années	
	Ang.	Fran.	Ang.	Fran.	Ang.	Fran.
Langue maternelle.....	13¼	16¼	6	5	19¼	21¼
Langue seconde.....	11¼	12	8	6	19¼	18
Littérature.....	4½	3¾	13	10	17½	13¾
Latin.....	16½	26¼	8	7½	24½	33¾
Grec.....	7¾	7½	4	5	11¾	12½
Histoire.....	6¾	11¼	5	6	11¾	17¼
Géographie.....	2½	11¼			2½	11¼
Totaux.....	62½	88¼	44	39½	106½	127¾
Sciences						
Mathématique.....	20¼	9½	4	11½	24¼	21
Chimie.....	3		7	4	10	4
Physique.....			4	5	4	5
Sciences naturelles.....				4		4
Philosophie.....			8	19	8	19
Totaux.....	23¼	9½	23	43½	46¼	53 G
Résumé général						
Lettres.....	62½	88¼	44	38½	106½	127¼
Sciences.....	23¼	9¼	23	43½	46¼	53
Divers (callig., dessin, diction, gymnastique).....		9½			9¼	
Total général.....	95	97¾	67	83	162	180¾

Cette comparaison conduit à des comparaisons inattendues.

a) Dans les collèges anglais comme français, le programme collégial des six premières années impose, en fait de lettres, l'enseignement du grec, du latin, du français et de l'anglais, de l'histoire universelle et de celle des littératures, des préceptes littéraires et de la géographie. En fait de sciences, il comporte l'étude des mathématiques partout et en plus, dans les collèges anglais, celle de la chimie. Aucun des deux programmes n'inclut la philosophie et les sciences naturelles avant la septième année:

b) Dans les collèges anglais, l'enseignement des sciences pendant les six premières années est presque le double de ce qu'il est pendant les deux dernières années. Inversement, dans les collèges français, il est trois fois plus considérable pendant les deux dernières que pendant les six premières;

c) Au contraire, l'enseignement des lettres dans les collèges français est cinq fois plus considérable pendant les six premières années que pendant les deux dernières. Dans les collèges anglais, pendant cette même période des deux dernières années, il est le triple de ce qu'il est pendant les six premières;

d) En somme, pendant les six premières années, les collèges français donnent plus d'importance aux lettres, les anglais aux sciences; pendant les deux dernières, les maisons anglaises insistent sur les lettres, les françaises sur les sciences.

En d'autres mots, on constate que la différence radicale entre les systèmes anglais et français consiste en ceci: le premier mêle, dans une proportion presque égale, les matières scientifiques et littéraires pendant tout le cours d'études, accordant néanmoins plus aux sciences, au début du cours, et davantage aux lettres, à la fin; le second insiste au début sur la littérature et réserve pour les dernières années presque tout l'enseignement scientifique. Lequel de ces systèmes l'emporte sur l'autre? Il ne nous appartient pas de nous prononcer là-dessus. Le fait, c'est que les deux systèmes procurent une culture générale de haute valeur et que, dans l'ensemble, la somme des *crédits* affectés à chaque matière est remarquablement égale.

Ce régime a reçu une triple consécration qui lui suffit. Son efficacité pour la formation religieuse ressort d'un fait récent. C'est que les autorités romaines qui constituèrent le droit canon en 1918 ne firent, dans le chapitre qui concerne les séminaires ecclésiastiques (canons 1352—1383—cf. annuaire de l'université de Mont-

réal, 1923-24, pp. 8-17), que condenser en prescriptions la pratique constamment suivie dans nos petits séminaires et collèges depuis les origines de la colonie.

Quant à la valeur pédagogique du régime, elle a été établie non moins explicitement par la première autorité scolaire de la Grande-Bretagne. Au récent congrès de l'empire anglais, l'honorable Fisher, ministre de l'éducation en Grande-Bretagne, prononça une conférence sur le système nouveau d'instruction dont il est le père. Venant à traiter de l'enseignement secondaire, il signala deux défauts qui, d'après lui, marquaient le système suivi jusque là en Angleterre. Les élèves, en sortant du High School, passent à l'Université, en des mains étrangères, à l'âge où ils auraient le plus grand besoin de la discipline scolaire et pour voir remplacer les leçons par des conférences qui les dépassent. Puis, tandis que le High School enseigne surtout la grammaire et les sciences, le College Course à l'université est à base d'enseignement historique et littéraire. De la sorte, on enseigne aux enfants les matières qui demandent le plus de raisonnement à l'âge où ils en ont le moins et on les applique aux matières qui supposent de la sensibilité et de l'imagination à l'heure où leur jugement est en pleine expansion. On a mis la charrue devant les bœufs.

"Depuis quatre ans, continua le ministre, nous sommes en train de changer ce système absurde. Nous encourageons les éducateurs à revenir au vieil enseignement classique. Déjà, dix-huit maisons ont été ouvertes, où les mêmes maîtres enseignent aux mêmes élèves, pendant huit années, les mêmes matières. La grammaire, l'histoire, les lettres forment la matière des quatre premières années; les quatre dernières sont employées, comme autrefois, à l'étude de la rhétorique et des sciences. Afin de généraliser ce mode d'instruction, que nous avions délaissé à tort, le gouvernement a voté trois millions de livres. Avant longtemps, la Grande-Bretagne tout entière sera couverte de collèges classiques calqués sur le vieux modèle."

C'est avec une certaine fierté que les deux délégués de l'université de Montréal, approchant ensuite dans l'intimité l'honorable ministre, purent lui faire la déclaration suivante:

"La province de Québec a découvert du premier coup le système auquel vous êtes revenus, après plusieurs siècles d'une lamentable expérience. Elle n'a eu en cela aucun mérite; il lui a suffi d'appliquer chez elle le vieux programme que les Pères Jésuites

avaient mis en vigueur dans leur collège de la Flèche, en Anjou. Elle s'en est toujours bien trouvée, et n'a pas du tout l'intention de changer. Seulement, pour le compléter, elle en a développé la partie scientifique et elle a étendu aux femmes le bénéfice de ce système. L'École d'enseignement secondaire pour les jeunes filles, tenue à Montréal par la Congrégation Notre-Dame, est un collège absolument semblable aux vingt collèges de garçons qui couvrent la surface de la province.

Enfin, le gouvernement provincial a reconnu, le 8 mars 1922, la valeur nationale et sociale du système. Une loi autorisait le ministre à verser à chacun de nos collèges \$10,000 par année tant en reconnaissance des services rendus qu'en vue des améliorations projetées. Les considérants et quelques clauses de la loi valent vraiment d'être citées (12 Georges V, chap. 5):

"Attendu que, depuis plus de deux siècles, les collèges classiques rendent des services incontestables à la population du Canada; — Attendu qu'ils ont jusqu'ici subvenu à peu près seuls aux frais de l'enseignement secondaire, dont des milliers de citoyens de cette province et de tout le continent ont profité; — Attendu que, depuis leur fondation, ils donnent gratuitement chaque année, l'instruction à nombre de jeunes gens; — Attendu qu'il est de l'intérêt de la province que l'enseignement secondaire continue à progresser;

3. Il est loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'attribuer annuellement, aux fins de la présente loi, une somme n'excédant pas deux cent trente mille dollars payable à même le fonds consolidé du revenu. — 4. A l'expiration de chaque année scolaire, il peut être octroyé, à même la somme mentionnée dans l'article 3 de la présente loi, une subvention de dix mille dollars, à chacun des collèges classiques dûment reconnus et tels que définis dans l'article 2 de la présente loi. — 5. La subvention annuelle mentionnée dans l'article 4 de la présente loi est applicable à l'aménagement ou à la création de cabinets et de laboratoires de sciences, à l'achat de livres, et, de façon générale, au perfectionnement de l'enseignement secondaire. — 7. Tout collège classique subventionné doit autant qu'il lui est possible, envoyer, chaque année, aux écoles normales supérieures de Québec, de Montréal ou d'ailleurs, des élèves ou professeurs qui se destinent à l'enseignement secondaire, afin qu'ils y prennent les diplômes de compétence qui y sont décernés. — 8. Un collège classique peut appliquer une partie de la subvention

qu'il reçoit au paiement de l'instruction qu'il a donnée gratuitement pendant l'année scolaire à des élèves pauvres."

Ce qui n'a pas plus varié que le système d'enseignement, c'est le dévouement des maîtres à l'égard des élèves, la confiance des parents dans les maîtres. Plus les temps évoluent, plus les maisons regorgent d'étudiants. Le prix de la pension s'est légèrement élevé avec les années. Cette élévation a si peu concordé avec un amoindrissement de l'esprit de sacrifice que les parents y ont vu une nécessité imposée par les circonstances.

Une statistique procurera une idée assez juste de la situation actuelle:

RÉGION UNIVERSITAIRE DE LAVAL (QUÉBEC)⁶

	Personnel ecclésiastique	Nombre d'élèves	Rétribution scolaire	
			Internes	Externes
1. Québec.....	53	730	\$121.	\$30.
2. Nicolet.....	48	360	220	30.
3. Sainte-Anne.....	60	600	225	
4. Lévis.....	58	750	225	40
5. Trois-Rivières.....	38	468	200	50
6. Chicoutimi.....	36	319	125	
7. Rimouski.....	35	300	225	40
8. Mont-Laurier.....	18	150	200	60
9. S.-Alexandre de la Gatineau (Ironsides).....	16	165	121	

RÉGION UNIVERSITAIRE DE MONTRÉAL

1. Montréal.....	35	540	\$200	\$75.
2. Saint-Hyacinthe.....	35	446	200	60
3. Sainte-Thérèse.....	28	390	215	75
4. L'Assomption.....	34	375	220	70
5. Joliette.....	41	400	225	75
6. Saint-Laurent.....	44	457	230	50
7. Sainte-Marie (Jésuites)....	40	675	300	80
8. Bourget (Rigaud).....	39	330	230	80
9. Sherbrooke.....	43	478	205	60
10. Valleyfield.....	33	280	225	50
11. École des jeunes filles.....	36	550	500	100
12. Saint-Jean.....	34	280	235	60
	804	9043	\$321.63	\$62.65

⁶ L'astérisque indique les collèges dont nous n'avons pas de chiffres récents. Ceux qui sont au tableau datent de 1913.

Voilà donc plus de 800 professeurs et surveillants qui se dévouent, pendant dix mois entiers d'une année, à l'éducation de près de 10,000 élèves. Le prix moyen de \$230, payé par les internes, inclut et la pension et l'enseignement! Ce serait à faire rêver, si l'on ne savait depuis longtemps à quelle abnégation peuvent atteindre des âmes consacrées à Dieu.

Dans quelques-uns de nos collèges, la constitution garantit aux professeurs, en plus du logement et de la table commune, un salaire annuel qui s'élève graduellement jusqu'à \$300, après vingt-cinq ou trente années de stage; mais la plupart de nos maîtres en sont encore aux émoluments de \$80 ou \$100. L'une de nos institutions (Saint-Hyacinthe) a même conservé l'ancien système: il supprime toute rétribution, accorde le vêtement et la nourriture (*Alimenta et quibus tegamur*) avec une allocation de \$20 pour les vacances. Encore, un vote spécial, doit-il, chaque année, autoriser cette dernière! Quelques collèges enfin ne connaissent ni traitement, ni allocation, vu qu'ils sont tenus par des communautés religieuses.

Ce renoncement des uns à tout salaire, cette acceptation bénévole, par les autres, d'émoluments ridicules expliquent, pour une part, la prospérité financière de presque toutes nos maisons. Ce qui l'explique encore, c'est l'ingénieuse économie avec laquelle on y exploite le maigre produit de la rétribution scolaire. Ajoutez à ces deux causes les sacrifices de quelques laïcs et des membres du clergé. Soit de leur vivant soit à leur mort, ils lèguent à nos collèges, pour qu'on le répartisse entre les étudiants, le surplus de leurs revenus personnels.

Quant aux subventions accordées chaque année par le Conseil de l'Instruction publique, elles représentent un simple remboursement, une véritable restitution. Le fonds dit de l'Éducation supérieure, d'où elles proviennent, fut constitué à même les biens des congrégations religieuses disparues avec, ou peu après, la conquête.⁷ Les Jésuites ont retiré une minime part de ce qui leur revenait de droit; l'intérêt du reste, le Conseil le distribue annuellement entre les maisons *tant protestantes que catholiques*. Jusqu'en 1922, chacun de nos collèges en retirait en moyenne \$786.68 par année.

Avec des ressources si minces, avec une abnégation si prodigue, quelle œuvre intellectuelle ont-ils accomplie?

⁷ L'honorable P.-J.-O. Chauveau raconte l'origine de ce fonds dans *l'Instruction publique au Canada*. Les collèges de Québec et de Montréal ont toujours renoncé à leur part.

Quelques-uns ont raconté leur histoire. Ceux que ces questions intéressent ont parcouru, au moment de leur publication, les ouvrages de Mgr Amédée Gosselin et de l'abbé Roy sur le séminaire de Québec, de Mgr Richard sur celui des Trois-Rivières, de Mgr Douville sur celui de Nicolet, de Mgr Choquette sur celui de Saint-Hyacinthe, de l'abbé Dugas sur celui de Joliette, de M. le docteur Dionne sur celui de Ste-Anne, de M. Olivier Maurault, p. s. s. sur celui de Montréal. Ils auront compris comme nous avons raison d'écrire en 1911: "Nos maîtres avaient deviné que la *coéducation* des deux groupes de notre élite nationale assurait leur alliance quand viendrait l'heure des luttes pour la conservation de l'héritage ancestral. Et ce n'est pas la moindre explication de nos succès passés, ni la moins intéressante pour un historien et un psychologue, que l'amour de l'Église dont brûlaient alors presque tous nos hommes politiques et la fièvre patriotique qui animait presque tout le corps ecclésiastique". Nos maisons ont formé la plupart des personnages qui ont figuré sur la scène de notre théâtre national. Cela suffit à leur gloire.

Un résultat de si longue portée suppose une préparation solide. De cette solidité on a jugé déjà par la nature de l'enseignement. Nous nous plaçons à en faire juger encore par la rigueur de la discipline et par l'atmosphère laborieuse qui enveloppe chacune de ces maisons. L'une et l'autre ressortent du tableau ci-après d'une journée d'écolier.

JOURS ORDINAIRES

- 5.15 — Lever
 5.40 — Prière du matin et méditation
 6. — Étude
 6.45 — Messe et communion quotidienne
 7.30 — Déjeuner et récréation
 8. — Classe
 10. — Récréation
 10.30 — Étude
 11.45 — Examen particulier
 12. — Dîner
 12.30 — Récréation
- 1.30 — Étude
 2. — Classe
 4. — Récréation
 4.30 — Étude et confession hebdomadaire le samedi
 6. — Chapelet et lecture spirituelle
 6.30 — Souper
 7. — Courte visite au S.-Sacrement et récréation
 8. — Prière du soir
 8.15 — Étude ou confession
 9. — Coucher.

JOURS DE CONGÉ

(2 demi-congés par semaine)

- 5.15 à
10. — Comme les jours ordinaires
 10. — Récréation.....
 11.45 — Examen particulier
 12. — Dîner
 12.30 — Récréation (avec étude libre entre 2 et 3)
5. — Étude
 6. — à
- 8.15 — Comme les jours ordinaires
 8.15 — Coucher

DIMANCHES ET FETES

- 5.15 — Lever
 6. — Prière du matin et méditation
 6.15 — Étude ou Congrégation
 7. — Messe basse et communion
 7.30 — Déjeuner et récréation
 8.30 — Grand'messe et prédication
 9.45 — Récréation
 10.30 — Étude et enseignement religieux
 11.45 — Examen particulier.
 12. — Dîner
 12.30 — Récréation
- 1.30 — Étude et enseignement religieux
 2.45 — Vêpres
 3.30 — Récréation
 5. — Étude
6. — Chapelet et Ben. du S.-Sacrement
 6.30 — Souper
 7. — Récréation
8. — Prière du soir
 8.15 — Coucher

Pour faire mesurer davantage la valeur de cette préparation, nous recourrons encore à un argument négatif, mais expressif quand même. Ce sont les résultats des examens annuels du baccalauréat, auxquels ont droit de prétendre ceux-là seuls qui ont complété jusqu'au dernier jour les huit années d'études classiques, après leurs sept années d'études primaires. Nous les tirons de notre unique document officiel, les tableaux que la Faculté des arts des universités, organe central de nos collèges, publie depuis 1905. Quelques explications préliminaires s'imposent toutefois, pour faire comprendre l'organisation du baccalauréat chez nous. Elles préviendront les sornettes qu'on a débitées si souvent à ce sujet, dans des milieux trop peu renseignés.

Chez nous, les six années de lettres-grammaire (de la 6^e à la rhétorique) se terminent par un examen sur les lettres, et les deux années de philosophie-sciences, par un examen sur les sciences. Les deux réunies constituent l'examen du baccalauréat.

Parmi les matières de ces deux examens, celui des lettres et celui des sciences, les unes sont dites collégiales et les autres universitaires.

Les matières collégiales sont, pour les lettres, histoire universelle, histoire du Canada, géographie universelle, préceptes littéraires, histoire littéraire, instruction religieuse; pour les sciences, histoire naturelle, astronomie, chimie, instruction religieuse. L'examen sur ces matières se passe dans chaque maison affiliée, d'après le programme et selon les règlements universitaires, mais sous la direction et la responsabilité des supérieurs de ces maisons. Le résultat de ces examens ne compte pas pour l'obtention du diplôme, mais sert seulement de condition d'admission aux examens universitaires.

Les matières universitaires sont, pour les lettres, composition, version latine, thème latin, version grecque, thème français ou anglais; pour les sciences, mathématiques, physique, philosophie (logique, morale, métaphysique).

C'est l'université qui choisit, parmi les questions présentées par les collèges affiliés, celles qui font la matière de l'examen universitaire. Cet examen, surveillé par les professeurs de la Faculté des arts, a lieu dans tous les collèges, sur les mêmes questions, à la même date fixée par le recteur, après entente avec les supérieurs. Il dure vingt-neuf heures. Les candidats n'apportent avec eux ni livres, ni notes, ni même de papier: on leur fournit ce qui leur est

nécessaire. Leurs noms ne doivent pas se trouver sur les copies; ils le remplacent par un chiffre et leur nom propre n'est connu qu'après la correction faite.

Immédiatement après l'examen, les épreuves sont envoyées à l'université. Elles y sont corrigées par des comités composés de professeurs de la Faculté des arts. Les résultats, ainsi que les devoirs corrigés, restent à l'Université pour y être conservés comme dossiers à consulter.

Le résultat du seul examen universitaire donne droit, selon le cas, aux titres de B. A., B. S. ou B. L. Le candidat est B. A., s'il conserve 60 pour 100 des points sur l'ensemble des épreuves universitaires, tant en lettres qu'en sciences. Le candidat est B. S., s'il conserve: a) 60 pour 100 des points sur l'ensemble de l'examen de science; b) 50 pour 100 des points sur l'ensemble de l'examen des lettres. Le candidat est B' L., s'il conserve: a) 50 pour 100 des points sur l'ensemble de l'examen de lettres; b) 50 pour 100 des points sur l'ensemble de l'examen de sciences.

Pour établir d'une façon plus juste et plus précise le mérite relatif des bacheliers, on inscrit sur le diplôme les mentions suivantes: *avec distinction*, *avec grande distinction*, équivalant aux Honours des universités anglaises.

Ces préliminaires posés, voici l'argument dont nous parlions. En 1887, croyons-nous, le parlement provincial adoptait un projet dit loi Hall. En vertu de cette loi, le diplôme décerné à ses bacheliers équivalait au brevet obtenu devant les bureaux d'examen constitués par les différentes professions. L'équivalence valut d'abord pour le droit, le notariat, la médecine. Plus tard,⁵ elle fut étendue aux professions de chirurgien dentaire, d'ingénieur civil, d'arpenteur et d'architecte. Combien de nos élèves ont-ils bénéficié de cet avantage? Le tableau suivant, qui couvre une époque de huit années, nous met à même de le savoir. Il fut préparé à l'époque où tous les collèves de la province relevaient de la seule université Laval de Québec.

⁵ *Statuts refondus de la province de Québec*, art. 4775, 5045, 5120, 5156 et 5158, 5243.

BACCALAURÉAT 1905-1913

1^{ER} EXAMEN (LETTRES)2^E EXAMEN (SCIENCES)

Ordre d'affiliation	Candi- dats	Admissibles dans les deux sections	Inscrits	Nuls	Admissibles dans la sec- tion univer- sitaire	Candi- dats	Admissibles et bacheliers dans les deux sections	Inscrits	Nuls	Admissibles et bacheliers dans la sec- tion univer- sitaire
1. Québec.....	249	130	105	12	99	211	100	101	10	80
2. Nicolet.....	210	89	94	25	57	166	103	60	3	85
3. Sainte-Anne.....	155	65	83	7	45	112	77	36		63
4. Sainte-Thérèse.....	174	72	94	8	40	137	100	33	5	96
5. Trois-Rivières.....	142	77	64	2	30	107	70	37	1	52
6. Rimouski.....	94	38	38	19	17	66	34	29	4	28
7. Chicoutimi.....	82	35	41	5	25	63	36	24	4	31
8. Sherbrooke.....	119	38	64	17	14	74	47	25	3	34
9. Lévis.....	134	47	68	19	26	90	53	37	1	44
10. S.-Hyacinthe.....	181	100	75	6	58	133	59	68	6	50
11. Monnoir.....	58	42	14	2	24	29	23	6		19
12. L'Assomption.....	171	62	94	15	44	129	82	45	2	85
13. Joliette.....	149	51	79	19	32	135	78	43	5	69
14. Saint-Laurent.....	95	24	54	17	9	48	25	22	2	23
15. Bourget.....	89	28	44	18	15	52	33	19		31
16. Montréal.....	174	128	46		108	124	81	36	7	68
17. Valleyfield.....	62	26	32	4	15	48	25	19	5	17
18. Saint-Jean.....	4	2	2			2	1	1		1
19. Nominique.....	2	1	1		1	1	1			1
Totaux.....	2344	1055	1092	197	659	1727	1028	641	58	857

Depuis lors, douze de ces maisons ont été affiliées à la nouvelle université de Montréal. Le tableau suivant indique le nombre de leurs bacheliers depuis leur affiliation à Québec jusqu'à septembre 1922 inclusivement:

	Lettres	Sciences	Arts	
Montréal (1887).....	56	16	301	
Saint-Hyacinthe (1880).....	221	100	287	
Sainte-Thérèse (1863).....	296	126	227	
L'Assomption (1880).....	90	133	254	
Joliette (1880).....	84	182	255	
Saint-Laurent (1880).....	61	40	106	
Sainte-Marie (1889).....	170	199	173	
Rigaud (1884).....	28	58	91	
Sherbrooke (1880).....	78	53	125	
Valleyfield (1893).....	29	12	70	
Jeunes filles (1909).....	3		74	
Saint-Jean (1912).....	4	2	36	
Totaux.....	1120	921	1999	4040

Nous n'insisterons pas sur ces données.⁹ Ceux qui entendent quelque chose à notre système tireront d'eux-mêmes la conclusion. Cette proportion, en huit années (1905-1913), de 1,055 admissibles sur 2,344 concurrents en lettres, de 1,028 admissibles pour 1727 concurrents en sciences, donc de 1,028 bacheliers sur 3,455 candidats aux deux examens,¹⁰ cette proportion, qui se retrouve à peu près identique dans la liste des collèges affiliés à Montréal, est on ne peut plus significative. Elle démontre avec quelle rigueur nos collèges traitent leurs élèves, avec quelle vigilance ils écartent ceux qui ne possèdent pas vraiment une compétence générale.

Une polémique s'est élevée récemment au sujet des brevets professionnels. Un grand journal affirma que l'on pouvait obtenir le baccalauréat, dans les collèges classiques entre 16 et 18 ans. Il en conclut à une injustice, de la part des Chambres profession-

⁹ Les tableaux indiquent seulement ceux qui ont fait des études complètes; quiconque abandonne le collège avant la fin du cours perd le droit au diplôme et doit obtenir un brevet des professions. Faute de documents, nous n'avons pu tenir compte des reprises de septembre. Enfin, nous avons élagué tous les résultats partiels, tous les élèves des collèges qui ne sont qu'agregés, tous les concurrents classés sous les rubriques *Université* et *Études privées*.

¹⁰ Du total des candidats, 4071, il faut soustraire les concurrents de rhétorique de 1911-12 et de 1912-12, soit 295 et 321, en somme 616. Ceux-là n'eurent droit au diplôme qu'après l'examen de philosophie de 1913-14 et 1914-15. Il restait donc 3455 candidats aux deux examens.

nelles, envers la minorité anglaise. Les statistiques compilées établissent que l'on entre en Belles-lettres (classe correspondant à la première année du *College* ou *Art's Course* dans les universités anglaises à l'âge de 17-2-3. Les élèves de deuxième année de philosophie, au commencement de l'année, sont en moyenne âgés de 20 ans et 10 mois. A la fin de l'année la moyenne d'âge pour les candidats au baccalauréat est de 21-2-3. Elle égale, si elle ne la dépasse celle des candidats dans les universités anglaises. Constatons donc que les élèves de nos collèges prennent le temps requis pour acquérir une véritable culture générale.

C'est bien de compétence et de culture générale qu'il s'agit: on l'oublie trop quand on parle des collèges. Ils ne sont ni des machines à fabriquer des Pies de la Mirandole ou des encyclopédies ambulantes, ni des écoles de préparation à la finance, au commerce, aux arts et métiers. Leur but, c'est de former une élite civile et religieuse, donc intellectuelle, morale et sociale. Qu'ils aient réussi à l'atteindre, notre histoire générale, leurs annales particulières, les documents officiels l'attestent hautement.

Est-ce à dire que nos maîtres n'ambitionnent rien de plus? Ferment-ils leurs classes aux justes exigences des temps nouveaux?

L'heure est la formation professionnelle. Nos maisons n'ont pas attendu la poussée actuelle; il suffirait, pour le prouver, de dresser le catalogue déjà imposant des professeurs qui sont allés chercher, dans les grandes universités d'outre-mer, le complément de leurs dons naturels. Laissons de côté pour l'instant les Français que la persécution religieuse de là-bas nous a fournis. L'abbé Hermas Langevin a établi¹¹ la liste de nos maîtres qui se sont fait une spécialité du droit canonique, de la théologie ou de la philosophie. En 1913 nous avons pu dénombrer nous-mêmes, dans nos maisons, deux licenciés (Louvain) en sciences économiques et sociales; deux licenciés ès sciences de la Sorbonne: un *master of arts* de l'Université John Hopkins à Philadelphie; quatre anciens élèves en sciences du Collège de France, de la Sorbonne et de l'Institut catholique de Paris; un docteur en histoire de l'université de Louvain; neuf licenciés ès lettres, dont six de la Sorbonne et de l'Institut catholique de Paris, un de Lille, un de Lyon. A cette date avaient déjà disparu un licencié ès sciences et deux licenciés

¹¹ *Le Collège canadien à Rome. Les premiers 25 ans (1888-1913)*, ch. IV, p. 35-71.

ès lettres, tous trois de la Sorbonne. Et nous pourrions joindre à cette liste ceux qui, sans rechercher le parchemin, avaient cependant suivi en Europe un cours supérieur de littérature à peu près complet: ils étaient vingt et un à l'époque.

Depuis lors, d'autres n'ont cessé de les suivre à l'étranger, en Angleterre, Irlande, Belgique, France, Allemagne, Italie. Deux écoles normales supérieures, préparées par un lent mais sûr travail, se sont ouvertes à Québec et Montréal pour les membres de l'enseignement secondaire. Des congrès triennaux permettent à nos professeurs d'échanger leurs idées et de rajeunir leurs méthodes. Les rapports annuels des jurys du baccalauréat, inaugurés en 1912, amorcèrent la publication d'un *Bulletin* où, depuis 1913, les maîtres expriment leurs vues, appliquent leurs procédés et proposent leurs projets de réforme.

Des réformes c'est l'heure aussi. Nos collègues ont désigné deux Comités spéciaux, l'un à Québec, l'autre à Montréal, chargés de motiver et de présenter celles qui leur paraissent opportunes. Quatre fois par an, ces comités s'assemblent pour délibérer. Tous les ans devant les supérieurs, tous les trois ans devant l'assemblée générale des collègues, ils déposent toute une série de propositions. Chacun peut voir, par le compte rendu de ces réunions, comme nous reculons peu devant le véritable progrès.

On s'est plaint que l'enseignement de la mathématique ne fût pas suffisamment adapté aux besoins actuels. Un *schema*, qui a reçu l'approbation des autorités, a fait concorder le programme avec celui des écoles spéciales. Quelques maisons ont introduit dans leur cours des exercices de comptabilité et des leçons sur les opérations de banque. On s'est plaint encore de l'enseignement de l'anglais. Presque partout, l'on s'est efforcé d'améliorer cette partie des études, bien qu'on ait hésité sur les moyens à prendre. Peut-être finira-t-on par substituer l'anglais classique à la langue d'affaires qu'on enseigne présentement. Ce jour-là, la solution, nous semble-t-il, sera presque trouvée. C'est celle qu'ont adoptée les maisons qui ont envoyé certains de leurs maîtres dans les universités d'Angleterre, d'Irlande et des États-Unis.

L'heure est enfin à l'enseignement des choses canadiennes, à l'étude des choses étrangères du point de vue canadien. Dans ce domaine surtout, bien loin que nos collègues demeurent à l'arrière, ils sont bravement allés de l'avant. Une enquête menée en 1913 a jeté sur ce fait quelque lumière. Bientôt nous posséderons la

série complète de nos manuels propres. Les messieurs du Séminaire de Québec méritent toutes les louanges pour le nombre de livres canadiens qu'ils ont introduit dans nos classes.¹² L'un de nos maîtres, familier des archives d'Ottawa, nous donnera sous peu la partie la plus désirée d'un cours d'histoire du Canada, celle qui traite du régime anglais. L'on songe même à constituer en un enseignement spécial les institutions, l'histoire, la géographie et la littérature canadiennes.

Afin d'opérer ces sages réformes aussi bien que de continuer l'œuvre utile du passé, nos maîtres ne demandent que deux choses. Qu'on les laisse suffisamment juges, sinon de ce qu'ils doivent, au moins de ce qu'ils peuvent faire. Puis, qu'on n'apprécie pas leur action présente d'après leurs méthodes d'autrefois.

Si l'on veut bien leur donner ces marques de simple courtoisie, ils continueront à se taire quand on narguera leur éducation *séminariste* ou peu pratique. En silence, ils contribueront à former encore des hommes d'État et des hommes d'Église comme ceux qu'envient à la province de Québec plusieurs de ses provinces-sœurs.

¹² Nous écrivons (*Revue canadienne*, nouvelle série Vol. X, No 1, juillet 1912, p. 43): "De plus en plus on semble comprendre et appliquer la théorie de la *nationalisation*. Nos manuels d'étude sont le fruit de la pensée et du labeur des nôtres. Nos manuels d'étude sont le fruit de la pensée et du labeur des nôtres. Quand donc la production intellectuelle sur ce terrain fut-elle chez nous plus abondante? Après les *Éléments de Minéralogie, de Géologie et de Botanique* de Mgr Laflamme, la *Summa Theologica* de Mgr Pâquet, le *Traité de physique* de l'abbé Sinard, le *Manuel de la parole* de M. Rivard, le *Séminaire de Québec*, d'où étaient sorties ces œuvres, ne vient-il pas de nous donner à lui seul, la *Philosophia peripatetico-scholastica* de l'abbé Lortie, l'*Art d'écrire et les genres littéraires* de l'abbé Dion, la *Grammaire française* de l'abbé Aubert, la *Géographie* de l'abbé Garneau, le *Manuel d'histoire de la philosophie* de l'abbé Robert?" Depuis cette date, les manuels se sont accrues. Du moins, l'on a mis au rancart ceux qui étaient trop anciens pour les remplacer par les publications les plus récentes.

Le vice-recteur de l'université de Montréal

Chanoine Émile CHARTIER

Juin 1923.

APPENDICE

BREF HISTORIQUE DE NOS MAISONS — RÉGION UNIVERSITAIRE
DE QUÉBEC

SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Le séminaire de Québec a été fondé en 1663 par Mgr de Laval. Le Petit Séminaire fut ouvert le 9 octobre 1668.

Jusqu'en 1680, le Séminaire n'eut d'autres ressources que quelques faibles rentes, la pension très peu élevée (100 francs) que payaient les élèves et surtout la générosité du fondateur.

Les débuts furent très modestes. De 1668 à 1677, les élèves furent parqués dans une petite maison que Mgr de Laval avait achetée en 1666 avec le terrain sur lequel elle était construite. Plus tard, Mgr de Laval put faire construire une habitation plus spacieuse pour les enfants. Cette construction avec les dépendances fut détruite par un incendie en 1701. À force d'économies et de privations, on finit par rebâtir. Ces travaux de reconstruction étaient à peine terminés lorsque, en octobre 1705, le séminaire fut de nouveau complètement rasé par l'incendie.

Les campagnes de la guerre de Sept ans et en particulier celle de 1759-40 lui causèrent un tort considérable. Grâce à la générosité de Mgr Briand et à ses encouragements, grâce aussi aux privations et au travail presque surhumain de ses quelques prêtres, il reprit peu à peu le dessus. Les nouvelles obligations dont le Séminaire s'est chargé dans la suite, notamment en 1852 lors de la fondation de l'Université, on fait et font encore que son désir de faire mieux est souvent entravé par le manque de ressources.

SÉMINAIRE DE NICOLET

Le Séminaire de Nicolet doit son origine à une école paroissiale gratuite, fondée en 1801 par le testament de M. Brassard, curé de Nicolet. Mgr Denaut, sur les instances de son coadjuteur, y joignit des classes latines en 1803. Mais son véritable fondateur et organisateur fut Mgr J.-O. Plessis. Le collège a été considérablement agrandi en 1807 et 1813 par cet illustre prélat, dont la générosité fut sans bornes pour cette nouvelle maison. Il sollicita à Londres des lettres patentes pour cette institution, et il les obtint le 10 décembre 1821. Par ces lettres patentes royales l'administration est confiée à une corporation de prêtres sous la présidence de l'évêque diocésain.

En 1827, les édifices actuels du Séminaire furent commencés sous les auspices et aux frais, au moins pour une grande partie, des évêques Panet et Signay, successeurs de Mgr Plessis. Le nouveau séminaire, ouvert en 1831, est situé sur les bords de la rivière Nicolet, comme l'ancien, à deux milles des rives du lac Saint-Pierre; il est environné de jardins et de bocages qui en font un lieu agréable et

salubre. Un nouvel édifice, contenant une grande salle et une chapelle, a été élevée au milieu du corps principal, comme souvenir du centenaire de l'institution, célébré le 10 juin 1903.

Le Séminaire de Nicolet est affilié à l'Université Laval depuis 1863. Le 22 février 1908, un grand Séminaire y fut établi canoniquement.

COLLÈGE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

Le collège de Sainte-Anne de la Pocatière a été fondé en 1827 par l'abbé Charles-François Painchaud, curé de la dite paroisse. Quels étaient les moyens du fondateur? Les revenus de sa cure, la coopération de ses paroissiens et de quelques citoyens des paroisses voisines, les souscriptions de ses amis. Les classes furent ouvertes le 1er octobre 1829. Le besoin d'agrandissements successifs se fit sentir en 1841, 1855, 1900 et 1913; chaque fois, on ajouta aux constructions. Assise sur les limites des anciens comtés de Devon et Cornwallis, la maison a reçu son existence civile en 1834, d'un acte de la Législature du Bas-Canada, amendé en 1862 (4 Huill. IV, C. 35; 25 Vict., C. 78).

En 1842, les études ont été partagées en deux cours entièrement distincts, le cours classique proprement dit et le cours commercial français-anglais. Le plan de ce dernier a été conçu par l'abbé Ths-Benjamin Pelletier, d'après le système suivi au collège des Jésuites de Georgetown. Le 12 mai 1863, le collège de Sainte-Anne a été affilié à l'Université Laval.

L'administration du collège a fondé en 1859 une École d'Agriculture, dont le premier berceau a été remplacé en 1911, avec le concours du gouvernement provincial, par un édifice spacieux et approprié. Pourtant il faut déjà pourvoir à un agrandissement, à cause du nombre croissant des élèves qui demandent à fréquenter l'école, affiliée, elle aussi, à l'Université Laval. Cet agrandissement, en bonne voie de reconstruction, à la suite de l'incendie récent, sera terminé pour la rentrée de 1923.

SÉMINAIRE SAINT-JOSEPH AUX TROIS-RIVIÈRES

Le Séminaire de Trois-Rivières fut fondé en 1860 par S. G. Mgr Thomas Cooke et l'hon. J.-E. Turcotte. Il fut autorisé par un acte de la législature sanctionné le 19 mai 1860, et sa charte civile fut amendée le 28 janvier 1873. Le 19 mars de la même année, S. G. Mgr Lafleche érigeait canoniquement le Séminaire des Trois-Rivières en Séminaire diocésain. Le petit Séminaire est affilié à l'Université Laval depuis 1863, le Grand Séminaire depuis 1909, Saint-Joseph est le patron de l'institution.

Situé à une petite distance du Saint-Laurent et du Saint-Maurice sur un vaste terrain élevé et salubre, entourée de jardins et d'une cour de récréation avec gymnase et jeu de paume, la maison offre aux élèves un séjour des plus agréables.

Le Séminaire est aussi devenu propriétaire de ce terrain si magnifiquement ombragé, communément appelé "Les Pins".

Le cours d'études se divise en deux sections. Dans les deux cours la religion est la base de l'enseignement.

SÉMINAIRE DE CHICOUTIMI

Le Séminaire de Chicoutimi a été fondé en 1873 par Mgr Dominique Racine, alors vicaire général du diocèse de Québec et curé de Chicoutimi. Le 15 août de la même année, Mgr l'Archevêque de Québec, devenu, en 1896, Son Éminence le Cardinal Taschereau, érigea canoniquement la nouvelle institution et la plaça sous la protection de la Sainte-Famille.

En 1879, elle fut érigée civilement, par acte du Parlement provincial de Québec.

Dès 1877, le Petit Séminaire fut affilié à l'Université Laval, et le programme des études y a toujours été conforme aux règlements de cette institution. L'éducation que l'on donne dans cette maison est, d'abord et sous toutes ses formes, essentiellement religieuse.

Le cours d'études est de dix ou onze années, et se divise en deux parties; le Cours commercial, qui comprend cinq classes, et le Cours classique, composé de six classes, incluant les deux années de philosophie et de sciences.

Une école d'application (*business class*) termine et complète le cours commercial. L'anglais y est la langue dominante. Toutes les matières commerciales y sont enseignées avec soin, du point de vue pratique, de manière à mettre les élèves qui auront suivi cette école en état d'occuper avantageusement tous les postes qu'on pourra leur confier, dans les banques, les bureaux d'affaires, etc.

L'affiliation du Grand Séminaire à l'Université Laval remonte à 1890.

SÉMINAIRE DE RIMOUSKI

La question des origines du Séminaire de Rimouski n'est pas encore résolue définitivement: les uns font remonter la fondation à 1855, les autres à 1852. Le Rév. M. Georges Potvin, vicaire de M. Cyprien Tanguay à Rimouski, sut, selon le sentiment du Dr Meilleur, "faire de cette institution ce qu'elle est aujourd'hui". (*Mémorial de l'Éducation*, 2e édition, p. 265).

1863-64. Ouverture du pensionnat et commencement du Cours Classique.

En 1868, Mgr Jean Langevin, premier évêque de Saint-Germain de Rimouski, établit dans le diocèse l'Oeuvre des Quinze Sous pour aider à la construction d'un nouveau séminaire. Inaugurée en 1878, cette maison a été incendiée en 1881. Depuis, le Séminaire occupe la maison bâtie par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Cette maison a été agrandie en 1905.

En 1870, Mgr Langevin érige canoniquement le Collège de Rimouski en petit Séminaire diocésain.

Le nombre des élèves a doublé depuis les premières années de la fondation de 140 il s'est élevé à 300. Un nouvel agrandissement s'impose. Faute de ressources, M. Tanguay n'a pu organiser et établir le Collège Industriel, Agricole et Commercial, qu'il avait projeté. Malgré la misère noire des débuts, le Collège classique a vécu et s'est développé lentement mais sûrement, avec la protection généreuse du clergé, de plusieurs bienfaiteurs laïcs et de S. G. Mgr Blais.

COLLÈGE DE LÉVIS

Le collège de Lévis fut fondé en 1853, par Mgr Déziel, curé de Notre-Dame de Lévis. Il n'eut d'abord qu'un cours commercial, sous la direction des Frères

de la Doctrine chrétienne. En 1856, Mgr Déziel introduisit dans le programme d'études les rudiments du latin. Le Séminaire de Québec prit le collège sous son égide. MM. Gauthier, Roussel et Langis en devinrent successivement directeurs, et les élèves qui manifestaient de la vocation religieuse furent dirigés vers le Séminaire de Québec pour y terminer leurs études. En 1872, une école d'application (*business class*), ajoutée au cours commercial déjà existant, donnait au collège une place importante parmi celles qui forment des sujets pour le grand commerce. En 1874, le Séminaire de Québec abandonna la direction du collège qui ne doit plus relever que de lui-même. En 1875, le Lieutenant-gouverneur sanctionne la reconnaissance civile du collège. En 1876, le cours classique est définitivement établi, puis complété en 1880, avec le concours de MM. Lionel Lindsay et C.-E. Carrier, et cette même année il est affilié à l'Université Laval.

COLLÈGE DE MONT-LAURIER

Dès 1879, la Société de colonisation avait résolu la fondation d'un collège qui assurerait l'éducation des enfants des cantons du Nord. Pour accélérer l'œuvre colonisatrice, un millier d'acres de terre fut octroyé aux RR. PP. Jésuites qui vinrent en 1883 se fixer à Nominigüe. Le collège fut même dès lors reconnu civilement.

En 1891, les Jésuites furent remplacés par les chanoines Réguliers de l'Immaculée-Conception qui voulaient bien continuer la belle œuvre du Nominigüe. Cette œuvre vitale, dont Mgr Labelle avait eu l'intuition, bien qu'elle soit encore à ses débuts, est néanmoins un fait accompli.

Cette maison d'éducation a divisé son programme en cours préparatoire, cours commercial de cinq ans et cours classique de cinq ans. Elle s'est affiliée à l'Université Laval, et a maintenant pris sa place régulière à côté de ses aînées.

L'institution s'est transportée à Mont-Laurier, lors de la création du diocèse de ce nom.

COLLÈGE SAINT-ALEXANDRE

(Ironsides, Québec)

Le Collège Apostolique Saint-Alexandre a pour but de former au sacerdoce les jeunes gens qui s'y sentent appelés par Dieu. Ce n'est qu'exceptionnellement, et pour des raisons sérieuses, qu'il recevra de bons jeunes gens dont les idées sur le choix d'une carrière ne sont pas encore fixées. Pour le but qu'il se propose, le Collège Saint-Alexandre est dans une situation idéale. Assez près d'Ottawa, pour jouir des avantages de la ville, assez loin de son mouvement pour n'en être pas troublé, l'établissement se trouve à une heure de la capitale, à moins d'un mille et demi de la station d'Ironsides, sur la rive gauche de la Gatineau.

Le Collège, situé dans la province de Québec, affilié à l'Université Laval, prépare aux grades universitaires, mais le but même qu'il se propose exclut le cours commercial.

Les deux langues du Canada, le français et l'anglais sont enseignées avec un soin spécial pour que nos futurs prêtres puissent être "tout à tous" conformément au précepte de l'Apôtre.

RÉGION UNIVERSITAIRE DE MONTRÉAL

PETIT SÉMINAIRE DE MONTRÉAL

(Rue Sherbrooke, 841 ouest)

Le collège ou petit séminaire de Montréal s'ouvrit en 1767, aux jours les plus difficiles de la colonie. Il eut pour fondateur M. J.-B. Curatteau, prêtre de Saint-Sulpice, curé de la Longue-Pointe, homme d'un profond savoir et de vertus éminentes. Transféré au château de Vaudreuil en 1773, puis à la rue du Collège en 1806, il fut fixé en 1862 au pied du Mont-Royal; à 1870 seulement remonte l'établissement définitif tel qu'on le voit aujourd'hui.

Cette institution, dirigée par les prêtres de Saint-Sulpice, a pour but principal de préparer les jeunes gens à l'état ecclésiastique.

Le cours est exclusivement classique et dure six années.

Le séminaire de Philosophie reçoit les élèves au sortir de la rhétorique pour y suivre, pendant deux ans, les cours de philosophie et de sciences.

SÉMINAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Le Séminaire de Saint-Hyacinthe fut fondé, en 1811, par l'abbé Antoine Girouard, archiprêtre, curé de la paroisse de Saint-Hyacinthe. Sa charte civile date de 1835.

L'immeuble actuel, bâti en 1853, forme par ses lignes principales, un carré de 200 pieds de côté, avec cour intérieure.

En 1910, on a construit, en matériaux incombustibles, une annexe de 172 pieds par 60 pieds, à quatre étages, destinée aux dortoirs, aux laboratoires, aux classes, à la salle académique, etc.

Le séminaire de Saint-Hyacinthe est dirigé par une communauté de prêtres séculiers. Le programme des classes est celui de l'université.

SÉMINAIRE DE SAINTE-THÉRÈSE

Les premiers commencements de l'institution remontent en 1825. En cette année, M. Charles Ducharme, curé de Sainte-Thérèse, choisit cinq ou six jeunes gens de sa paroisse qui manifestaient d'heureuses dispositions pour l'étude et commença à leur donner les premières leçons de latin, dans les soirées où les occupations de son ministère lui laissaient quelques moments de loisir. Plus tard, en 1840, Mgr Ignace Bourget érigea l'établissement en petit séminaire, selon toutes les règles du Concile de Trente.

En 1845, le petit séminaire fut reconnu civilement par une loi de la législature canadienne. Réduite en cendres, le 5 octobre 1881, l'institution ne tarda pas à se relever de ses ruines, avec le généreux secours de ses amis, des anciens élèves et du gouvernement provincial.

La maison fut inaugurée solennellement le 26 juin 1883. Dès lors, l'institution reprit le cours régulier de son existence et de ses développements. Dernièrement encore, elle s'est agrandie d'une construction de 70 pieds par 70 pieds.

Le cours des études classiques est de huit années. Un cours commercial de

quatre années ou plus est ouvert aux élèves que leurs parents veulent appliquer exclusivement à l'étude du français, de l'anglais, de la comptabilité, etc.

L'enseignement de la musique vocale et du plain-chant fait partie du cours régulier.

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION

Le collège de l'Assomption est dirigé par des prêtres du clergé séculier.

Fondé en 1832 par l'abbé François Labelle, curé de l'Assomption, et les docteurs J.-B. Meilleur et L.-J.-C. Cazeneuve, il fut reconnu civilement par une loi de la législature provinciale, le 18 septembre 1841.

On y donne un cours classique complet et un cours préparatoire ou élémentaire.

Le cours principal d'études est le cours classique.

La durée du cours préparatoire varie selon les aptitudes des élèves. On y enseigne le français et l'anglais, la calligraphie, l'arithmétique, l'histoire et la géographie.

La musique vocale et le chant grégorien font partie de l'enseignement régulier.

Il y a, en dehors des cours réguliers, deux sociétés littéraires: l'académie française, dite académie Saint-François-Xavier, affiliée à l'Association de la jeunesse canadienne-française en 1905, et l'académie anglaise, dite académie Saint-Patrice.

Le but de ces associations est de développer l'étude des langues française et anglaise, l'art oratoire, ainsi que la culture des sciences et des lettres.

SÉMINAIRE DE JOLIETTE

Le séminaire de Joliette, fondé en 1846 par l'honorable Barthélémy Joliette, avec l'approbation de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, est dirigé par les clercs de Saint-Viateur.

L'enseignement est divisé en trois cours: le cours préparatoire, le cours commercial et le cours classique.

Le cours préparatoire sert de préparation à la fois au cours commercial et au cours classique. Il est consacré spécialement à l'étude du français, de l'anglais, de l'arithmétique et de la calligraphie.

Le cours commercial est complet et répond à toutes les exigences. Ce cours se termine par un examen sévère sur les matières commerciales et des diplômes sont décernés aux élèves qui ont subi cet examen avec succès.

Le cours classique, couronné par la double épreuve du baccalauréat, permet aux jeunes gens d'adopter l'état ecclésiastique et religieux où les professions libérales.

COLLÈGE DE SAINT-LAURENT

Ce collège fut fondé en 1847 par l'abbé Saint-Germain, curé de Saint-Laurent, qui obtint de Mgr Bourget la permission de construire à ses frais une académie industrielle. Appelés de France, les religieux de Sainte-Croix vinrent prendre possession de l'académie et s'établir au Canada. Deux ans après, ils obtenaient une charte civile de la législature. En 1862, une modification à cette charte permettait de changer le nom d'Académie industrielle en celui de collège de Saint-Laurent et accordait l'autorisation d'y donner un cours classique.

En 1852, en 1864, en 1882 et en 1896 furent successivement construits les différents corps-de-logis qui forment l'immeuble actuel, occupant une longueur 360 pieds et se prolongeant en arrière par trois ailes d'une moyenne de 140 pieds.

Les études se divisent en deux sections. Le cours commercial, pour les élèves qui ont terminé la quatrième année dans une école publique, comprend cinq années. Le cours classique, de huit années, est affilié à l'université.

COLLÈGE SAINTE-MARIE

(Montréal, rue Bleury, 232)

Pour répondre au désir des citoyens de Montréal et à l'appel du vénéré Mgr Bourget, les Pères de la Compagnie de Jésus inauguraient, le 20 septembre 1848, le collège Sainte-Marie. Les Jésuites pouvaient enfin reprendre l'œuvre de l'ancienne Compagnie et faire revivre, à Montréal, les traditions du vieux collège de Québec.

Le "petit collège", qui s'ouvrait alors à treize enfants, a fait place, depuis déjà longtemps, à un vaste immeuble, où se pressent plus de six cents élèves.

La fin de cette institution, aujourd'hui comme autrefois, est de préparer médiatement la jeunesse au sacerdoce et aux carrières libérales.

En vertu du privilège accordé par le pape Léon XIII, le 2 février 1889, les élèves diplômés du collège Sainte-Marie ont droit au titre de bachelier, ce qui leur donne immédiatement accès à l'étude de toutes professions dans nos universités.

COLLÈGE BOURGET

(Rigaud (Québec))

Le collège Bourget, fondé par Mgr Joseph Desautels en 1850, est dirigé par les clercs de Saint-Viateur.

L'objet immédiat des études est la préparation des jeunes gens au sacerdoce, aux professions libérales et aux carrières commerciales et industrielles.

Le cours classique dont la durée est de sept ans comprend toutes les matières de l'enseignement secondaire, avec l'étude de la philosophie scolastique.

Le cours commercial se donne en anglais. Après trois années d'études, les élèves se présentent devant un jury d'examineurs qui décernent le diplôme de cours complet aux candidats qui ont obtenu au moins 75 pour cent du total de points.

Il y a, en outre, des classes préparatoires dont le programme constitue la matière d'une instruction primaire complète pour les enfants qui ne pourraient aspirer plus haut.

SÉMINAIRE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

(Sherbrooke (Québec))

Le séminaire Saint-Charles-Borromée fut fondé en 1875 par Mgr Antoine Racine, premier évêque de Sherbrooke. Le vénéré fondateur décréta que le programme d'études comporterait un cours classique et un cours commercial et que l'on y enseignerait également le français et l'anglais.

De 1878 à 1917, sont sortis, munis d'un diplôme de cours commercial, 344 jeunes gens dont un bon nombre ont ensuite fait le cours classique.

Le 30 décembre 1897, un incendie détruisit une partie du séminaire. Mgr Larocque fit construire à l'abri du feu le nouvel établissement, superbe immeuble

à cinq étages, de 200 pieds de longueur et d'une largeur moyenne de 55 pieds. Après 11 ans, l'affluence des élèves rendit nécessaire un nouvel agrandissement et le conseil du séminaire fit construire une annexe de 120 pieds par 52, à cinq étages, le tout également à l'abri du feu.

En 1903, fut fondé le cours industriel dont l'objet est de préparer les élèves à l'examen d'admission de l'École polytechnique de Montréal et de l'École d'arpentage de Québec. Malheureusement les ressources trop limitées du séminaire n'ont pas encore permis de donner à ce cours le développement qu'il devrait avoir pour le bénéfice des jeunes gens des Cantons de l'Est.

COLLÈGE DE VALLEYFIELD

Le collège de Valleyfield a été fondé en 1893 par Mgr J.-M. Emard, premier évêque du diocèse de Valleyfield.

La direction en est confiée à une société de prêtres séculiers sous la surveillance immédiate de l'évêque diocésain.

Il possède deux sections tout à fait distinctes. Le cours commercial comprend toutes les matières propres à donner une bonne instruction commerciale; il dure cinq années. Le cours classique porte le nom spécial de séminaire et est organisé conformément aux programmes universitaires; il est donné en huit années.

Au collège est attaché un grand séminaire diocésain où les séminaristes font leurs études de théologie. Ce grand séminaire est aussi affilié à l'Université Laval (Québec) depuis 1907.

ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POUR LES JEUNES FILLES
(Montréal, 1010, rue Sherbrooke ouest).

Cette école aura bientôt quinze ans d'existence. L'ouverture de ces cours ayant eu lieu le 8 octobre 1908.

Les cours réguliers comprennent quatre années. Ils se divisent en plusieurs sections: section des lettres, section des sciences, section des arts, section du commerce, section de l'enseignement ménager. Tous les examens sont soumis à la direction universitaire.

D'autre part, les élèves qui ne veulent suivre que des cours spéciaux sont tout à fait libres de le faire, comme elles sont libres aussi de subir ou non des examens. Les examens marqués de succès donnent le droit aux élèves de recevoir des certificats ou des diplômes analogues à ceux qui sont décernés au cours de littérature française à l'université. Le programme est le même que celui des petits séminaires et collèges, pour les quatre dernières années de leur cours.

COLLÈGE DE SAINT-JEAN

Le collège de Saint-Jean a été fondé en 1911 par Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, et placé sous la direction des prêtres du clergé séculier.

Le premier immeuble, d'une longueur de 155 pieds et d'une largeur de 40 pieds, à quatre étages, étant devenu insuffisant, une annexe de 100 pieds de longueur par 47 de largeur, à quatre étages également, a été construite pendant l'été de 1912.

La loi de reconnaissance civile a été sanctionnée le 14 mars 1912.

L'enseignement est divisé en deux cours de six ans: un cours commercial et un cours classique. Les premières années du cours commercial préparent les élèves au cours classique.

LA PROPAGATION DES ONDES ET LES INSECTES

Quand le hasard, ou l'expérimentation, nous met en face d'un phénomène de télépathie, les notions théoriques et pratiques que nous possédons en matière de T. S. F. ou de radiophonie nous induisent immédiatement à assimiler notre corps et, plus précisément, notre système nerveux, à un poste tour à tour émetteur et récepteur de certaines ondes hertziennes. Nous sommes tentés, par exemple, d'imaginer que le grand sympathique joue le rôle d'antenne, — le cerveau, avec ses circonvolutions, celui de bobine d'accord ou de self-inductance, — les cellules nerveuses, rétractiles et revêtues de prolongements fibrillaires, celui de détecteur, et le bulbe, baignant dans son liquide isolateur et protecteur, celui de condensateur.

Mais le phénomène de télépathie, dont le caprice semble être la règle, nous déconcerte par ce qu'il y a en lui de fugitif et d'inattendu. Alors, sans quitter le terrain de l'analogie, nous appelons à la rescousse la troupe audacieuse des hypothèses et nous nous ingé-nions à découvrir le pourquoi des "pannes" de notre poste psychophysiologique. Nous supposons, notamment, que des phénomènes d'interférence se sont produits entre les ondes qui véhiculent les messages télépathiques ou que l'accord ne s'est pas établi, que la syntonie ne s'est pas réalisée entre le transmetteur et le récepteur éventuel; ou encore, nous invoquons avec M. Charles Richet la "cryptomnésie" et nous pensons que le radiogramme psychique a du rester momentanément emprisonné dans notre condensateur et qu'il viendra, mais seulement après un certain retard, de durée variable, impressionner notre écouteur téléphonique interne, autrement dit: affleurer à notre conscience normale.

Si les faits de télépathie entre êtres humains ne se produisent que d'une manière irrégulière et, en somme, assez exceptionnelle; si, comme tels, ils se prêtent mal à une expérimentation suivie de laboratoire; si, enfin, le poste humain n'a pas le docilité servile et mécanique de la matière inerte dont sont constitués les appareils de radiotélégraphie, il est permis d'affirmer qu'il n'en est pas de même chez les animaux, et tout particulièrement, chez les insectes. Dans cette classe d'êtres étranges, qu'un abîme sépare de l'humanité et dont les caractéristiques morphologiques, du moins pour certains individus, n'ont pas varié depuis l'époque tertiaire, le cerveau fait

entièrement défaut; son rôle est tenu par un chapelet de ganglions. L'instinct règne, chez l'insecte, en maître tout-puissant. Sa vie est exclusivement subconsciente, ou, plutôt, dépourvue de conscience; l'insecte et les animaux inférieurs semblent n'être que des corps animés par une subconscience collective, celle de leurs espèces respectives; le travail de la pensée, les fonctions d'idéation et de raisonnement qui, particulièrement chez l'homme, s'opposent si souvent à la perception immédiate et complète du grand mot d'ordre universel ou des courants télépathiques en circulation, n'ont pas à jouer, chez l'insecte, leur rôle d'écran. L'animal — qu'on ne saurait trop étudier, à cet égard — se meut couramment sur le plan métapsychique; il est l'habitant permanent d'un monde où nous n'avons accès que par intermittence. Plus nous descendons dans l'échelle animale et plus parfait se révèle à nos yeux l'exercice de l'infailible instinct, avec les facultés de clairvoyance, de lucidité, de prémonition et de télépathie qui lui sont imparties.

Nous connaissons la merveilleuse histoire de ce papillon, le grand-paon, que nous a racontée le magicien Fabre, le savant entomologiste, celui qu'on a appelé: "l'Homère des insectes". Rappelons-la en quelques mots. Un matin, Fabre enferme machinalement sous une cloche en toile métallique une femelle de grand-paon, tout fraîchement éclos. Vers neuf heures du soir et pendant les huit jours suivants, obéissant à on ne sait quel mystérieux appel et attirés des quatre coins de l'horizon, cent cinquante papillons mâles de la même espèce accourent successivement et envahissent la maison, en vue des noces, but unique de leur très courte vie. Des trois agents d'information à distance que sont la lumière, le son et l'odeur, le génial observateur se demande alors lequel a pu impressionner les papillons et guider aussi sûrement leur vol nuptial. Il écarte, d'abord, la lumière et le son, comme trop improbables, pour ne retenir que l'odeur. Et voici à quelles ingénieuses expériences éliminatoires il procède, pour circonscrire le champ de ses recherches. Il sature de naphthaline l'atmosphère ambiante. Mais c'est en vain: le mystérieux avertissement continue à être perçu par ses "sujets". Il coupe, alors, les panaches antennaires des mâles, dont les amples feuillets plumeux semblent interroger l'étendue. Cette mutilation n'aboutit à aucun résultat bien déterminé. Il emprisonne, enfin, dans une boîte hermétiquement close, la femelle émettrice de l'amoureux message; cette fois, l'effet prévu se réalise: aucun mâle ne survient plus. Ainsi, conclut Fabre, doit être reconnu

inadmissible tout moyen d'information analogue à la T. S. F. Toutefois, si la clôture est imparfaite et si, par conséquent, l'atmosphère intérieure communique de nouveau, par une fissure, si faible soit-elle, avec celle de l'extérieur, les signaux se propagent instantanément.

Cette constatation doit-elle nous ramener à la probabilité d'une odeur, démentie cependant par l'expérience avec la naphthaline? Ou bien ne doit-elle pas plutôt nous faire pencher pour l'hypothèse d'une onde analogue aux ondes hertziennes? Il se produit, en effet, un véritable phénomène de diffraction dans cette troisième expérience de Fabre et l'on sait qu'une expérience exactement semblable à celle qu'a faite Fabre sur les insectes, mais appliquée à des appareils de réception radiotélégraphique, a prouvé que les ondes hertziennes se diffractaient et s'insinuaient dans les moindres fentes ou cavités rencontrées sur leur passage.

Quoi qu'il en soit, retenons précieusement cette analogie pour notre conclusion.

Horace Hurm, un ingénieur et inventeur français, renouvela plus sommairement à Paris, et avec le même succès, les expériences de Fabre; le sujet de ses observations fut non pas le bombyx, mais un papillon d'une espèce spéciale à un département du Centre de la France. Trois heures après que la femelle surveillée par lui fût sortie de son cocon et eut étiré ses ailes, ses pattes et ses antennes, des papillons mâles de la même espèce apparurent à la vitre ouverte. Or, cet intervalle de trois heures représentait précisément la durée du voyage de ces provinciaux ailés, mystérieusement convoqués à ce pèlerinage nuptial vers la capitale. Hurm conclut à l'émission, par les antennes de la femelle, d'une sorte d'onde, d'appel électrique, après qu'il eut constaté, comme Fabre, que la présence de la femelle isolée dans un endroit clos (en l'espèce, une cloche en verre) n'était plus perçue par les mâles.

M. Horle, un naturaliste américain, est allé plus loin qu'Horace Hurm dans le champ des hypothèses. Il a observé qu'avant de prendre son vol vers sa compagne, séparée de lui par une grande distance, le bombyx agite d'abord ses antennes dans toutes les directions. Puis, tout à coup, le papillon prend son vol dans une orientation donnée et suit un trajet en ligne droite qui l'amène auprès de celle qu'il cherche et qui, immobile, l'attend. M. Horle assimile le déplacement des antennes de l'insecte vers les différents points de l'espace aux incidences successives que l'on donne, en T. S. F.,

aux cadres récepteurs pour repérer la direction d'un poste émetteur. Cette opération, cette manœuvre de radiogoniométrie instinctive aurait donc été mise par l'inépuisable nature, chez un chétif insecte ailé, au service du tout-puissant instinct de reproduction. M. Horle pense, enfin, que les bombyx et phalènes émettent des ondes électromagnétiques et que ces ondes sont de faible longueur, puisque leur oscillateur est de faible dimension. On peut admettre, à cet égard, que ces ondes sont comprises entre les ondes radioélectriques les plus courtes que nous connaissons et les plus longues des ondes calorifiques.

Comme ces ondes sont évidemment trop courtes pour impressionner nos grossiers appareils industriels, le savant américain a tenté de les détecter en recourant successivement à deux méthodes extrêmement sensibles, mais d'application fort délicate et comportant des manipulations difficiles: l'une tend à absorber sur un écran spécial les ondes qui sont ensuite transformées en chaleur et détectées par le moyen de thermocouples appropriés; la seconde consiste à transformer et à amplifier en ondes de longueur normale les ondes de longueur microscopique émises par les insectes. Ces deux méthodes ont, jusqu'ici, complètement échoué.

Fabre parle quelque part de l'"outillage sensoriel" des insectes, auquel il attribue ce pouvoir d'émission et de réception qui semble, selon lui, n'avoir pas été accordé à l'homme. Recherchons donc quel peut être l'"outillage sensoriel" de ces êtres que nous considérons comme des frères inférieurs. Et examinons également si notre organisme humain en est démuné.

Nous avons tous vu le hanneton épanouir en éventail, au moment de prendre son vol, les deux petites cornes qui surmontent sa tête microscopique; nous avons observé en juin, butinant sur les aubépines en fleurs, le capricorne aux longues antennes; nous avons constaté que ces antennes sont à peine visibles chez la mouche; qu'elles sont coudées chez la fourmi, terminées en massue chez les nécrophores, plumeuses chez les moustiques et les papillons de nuit; qu'en somme, elles offrent des aspects extrêmement variés et toutes les différentes formes que l'on peut imaginer. Nous sommes autorisés à supposer que ces modifications ont un rapport avec le genre de vie spécial aux différentes espèces; mais l'état actuel de nos connaissances ne nous permet de déterminer que par hypothèse la relation qui existe entre les mœurs d'un insecte et la constitution extérieure de ses antennes.

D'ailleurs, beaucoup plus que la forme des antennes, il y a pour nous intérêt à connaître leur structure anatomique, telle que l'a révélée l'examen microscopique aux entomologistes du siècle précédent. Le premier en date, Erixhson, a, en 1847, écrit un mémoire intitulé: *Dissertatio de fabrica et usu antennarum in insectis*. D'autres travaux ont paru sur cette question; sous la signature de Leydig, en 1855, de Hicks en 1857, de Forel en 1886 et de l'incomparable Fabre dans des années encore plus voisines de notre époque.

Or, qu'a révélé à ces savants l'objectif du microscope? Ils ont constaté — retenons bien ceci — que la surface des antennes est creusée de petites fossettes où aboutissent des nerfs émanés du cerveau. Pour plus de commodité, appelons-les "fossettes olfactives". Que le hanneton possède 100,000 de ces fossettes par antenne, comme l'affirme Hicks, ou seulement 40,000, comme le pense Heuser, peu importe; un fait est constant: c'est que les antennes ont la structure d'organes sensoriels.

Examinons plutôt, avec Forel, d'abord à l'œil nu, puis sous un fort grossissement, une antenne de fourmi. Cet organe comprend une sorte de manche, de bâton en miniature (d'où son nom: article basilaire), qui est, en général, droit, rarement recourbé, coudé ou aplati. On dirait, dans l'ensemble, d'un bras auquel ferait suite un avant-bras segmenté. C'est sur les segments de cette sorte d'avant-bras que l'œil microscopique découvre les "fossettes olfactives" et les "poils olfactifs". Rappelons-nous que la membrane pituitaire de nos fosses nasales possède un système analogue de nerfs et de glandes.

Nous avons vu plus haut qu'à la suite de ses magnifiques expériences d'élimination Fabre avait rejeté l'hypothèse d'une émanation odorante de la femelle.

Forel, lui, est plus affirmatif au sujet des fourmis: "Une fourmi qui n'a plus qu'une antenne, constate-t-il, se tire d'affaire avec l'autre, à peu près comme un borgne avec l'œil qui lui reste. Mais, dès qu'on lui coupe les deux antennes, même en laissant intacts les articles basilaires, notre fourmi s'arrête immédiatement, comme frappée de stupeur; elle devient incapable de se diriger, de distinguer une amie d'une ennemie, de reconnaître ses larves. Si l'on met ensemble des fourmis d'espèces différentes, après leur avoir coupé à toutes l'une et l'autre antennes, elles se mêlent complètement les unes aux autres et se lèchent au lieu de se livrer bataille. Elles reconnaissent plus leurs ennemies, bien que les touchant et les

voyant. Il leur manque seulement de pouvoir apprécier leur odeur."

Des expériences analogues ont été répétées par Forel sur des abeilles, des guêpes, des bourdons, des mouches, des punaises, des coléoptères, des papillons, etc., avec des résultats à peu près concordants. Et il en conclut que le nez des insectes est situé dans leurs antennes, plus précisément dans leurs fossettes olfactives et à la surface des poils olfactifs des derniers segments de leurs antennes.

Horle, comme nous l'avons vu plus haut, et, d'autre part, Daniel Berthelot et Branly, ne sont pas de cet avis. Pour eux, aussi bien en ce qui concerne les insectes qu'en ce qui a trait à l'homme, il y a des raisons nombreuses de penser qu'entre les phénomènes nerveux et les phénomènes électriques le parallélisme est plus complet qu'on ne serait fondé à le croire et qu'en particulier les perturbations nerveuses pourraient se transmettre à travers l'espace vide par ondes analogues à celles de la T. S. F. et à la vitesse de 300,000 kilomètres par seconde, qui est celle, également de la lumière.

Comment départager toutes ces opinions différentes? Avant d'écouter la grande voix autorisée du vieillard de Sérignan développer la théorie séduisante que nous exposerons plus loin, examinons si l'organisme humain ne serait pas, lui aussi, comme celui des insectes, pourvu de l'outillage sensoriel d'émission et de réception dont nous avons vu que Fabre contestait l'existence.

Sans rien abdiquer de la prudence qui s'impose, surtout en pareille matière, n'hésitons pas, tout d'abord, à faire état de certaines déclarations de sujets en somnambulisme doués de la faculté d'autoscopie interne", désormais acquise à la science, s'il faut en croire le professeur italien Bozzano, et fort bien étudiée, en ces derniers temps, par les Drs Sollier, Bain et Lemaître. On sait que cette faculté consiste pour le sujet dans le don merveilleux de scruter les réduits les plus cachés de son propre organisme, non seulement macroscopiquement, mais aussi microscopiquement et de façon à dépasser de beaucoup les limites des instruments dont dispose la science. Chaque fois qu'on a pu contrôler les déclarations desdits sujets somnambuliques, on a constaté que non seulement ils décrivent d'une façon anatomiquement et physiologiquement impeccable la structure et les fonctions de leurs organes internes, mais encore qu'ils en révèlent aussi les conditions pathologiques, jusqu'aux moindres détails de la dissociation somatique, et cela même quand

l'opérateur et le sujet ignorent tous deux l'existence d'une lésion donnée dans l'organisme; il n'y a donc aucune raison pour ne pas croire à leur lucidité dans le cas où ils révèlent des particularités fonctionnelles ou histologiques échappées jusqu'à présent aux recherches de la science. Le professeur Bozzano fait allusion ici aux déclarations d'une somnambule du Dr Sollier, à propos des fonctions des centres corticaux dans l'extrinsèque de la pensée.

Voici le passage en question, que nous tirons de la relation du Dr Sollier lui-même, dans le numéro de Janvier 1923 de la "Revue Philosophique".

"Jeanne, dit M. Sollier, passe la main sur son front, rejette la tête en arrière, se courbe les reins, puis brusquement se détend et dit: Des petites machines qui sont ouvertes par ici. Qu'est-ce que c'est que ces petites machines? Des machines qui dormaient. Qu'est-ce qu'il y avait dedans? Un petit trou rond avec des pointes. Quoi, un pinceau? Comme une aiguille; les petites chambres (ce sont les petits trous de tout à l'heure) qui dorment sont collées; elles sont resserrées. A quoi servent-elles? Elles servent pour que je pense; ces petits coins-là, ça se serre et ça se détend continuellement, comme une machine en vibration; excepté celles qui dorment et qui restent bien tranquilles. Où donc sont les images dont vous me parliez? Dans les petits trous, quand les petites pointes commencent, à vibrer, ça fait venir l'image devant mes yeux; quand l'image vient, je ne vois plus de petits trous; ça prend tout le front, mais je sais qu'elle est là-dedans, puisque c'est de là qu'elle sort... Mais les images tiennent par des fils ici (elle montre son occiput au niveau des lobes optiques), parce que, quand elles dorment, je ne sens rien là mais quand elles vont venir avec les couleurs, je sens que ça tire derrière et, par devant, ça commence à marcher sur place, à remuer, à vibrer."

Le Dr Sollier ajoute à ces déclarations de la somnambule la note suivante:

"Toutes les malades qui recouvrent leur sensibilité cérébrale parlent de même de petites cases, de petites boîtes, qui se mettent en ordre en même temps que les idées s'éclaircissent."

Le professeur Lombroso estime que ces somnambules voient ainsi des cellules cérébrales sous la forme de petites cavités internes ou "petites chambres" revêtues de prolongements fibrillaires qui, lorsqu'ils se détendent et vibrent, font surgir l'image psychique devant elles, image qui prend une forme objective à l'intérieur des

petites chambres. En d'autres termes, pendant le processus psychique de remémoration, ou d'idéation, ou encore de réception et de transmission télépathique, tout se passerait comme si les images existaient en puissance dans les cavités ou "petites chambres" cellulaires, d'où les vibrations fibrillaires les feraient surgir au service du moi conscient. Si donc il faut en croire les sujets doués de la faculté autoscopique, l'organisme humain n'aurait rien à envier à celui de l'insecte sous le rapport de l'outillage sensoriel. L'analogie ne s'impose-t-elle pas, en effet, entre les fossettes et les poils olfactifs du bombyx et de la fourmi, d'une part, et, d'autre part, les trous microscopiques garnis de pointes vibrantes, que les sujets autoscopiques prétendent discerner dans leur propre ancéphale ?

A l'appui et en confirmation de cette thèse, tout audacieuse qu'elle paraisse, nous pouvons maintenant faire intervenir la très ingénieuse théorie que Fabre, expérimentateur merveilleux doublé, si l'on peut dire ainsi, d'un poète scientifique, a dégagée de ses observations sur le bombyx, le papillon "télépathe". Cette hypothèse, à l'époque où le solitaire de Sérignan l'a établie, pouvait paraître extrêmement aventureuse; mais la psycho-physiologie a progressé depuis lors et ses conceptions actuelles peuvent trouver un terrain d'entente avec les intuitions du grand entomologiste. Laissons la parole à Fabre.

"L'expérience avec la naphtaline, dit-il, semblerait dire que l'odeur reconnaît deux genèses. A l'émission, substituons l'ondulation et le problème du grand-paon s'explique. Sans rien perdre de sa substance, un point lumineux ébranle l'éther de ses vibrations et remplit de lueur un orbe d'ampleur indéfinie. A peu près ainsi doit fonctionner le flux avertisseur de la mère bombyx. Il n'émet pas de molécules; il vibre, il ébranle des ondes capables de se propager à des distances incompatibles avec une réelle diffusion de la matière.

"En son ensemble, l'olfaction aurait ainsi deux domaines: celui des particules dissoutes dans l'air et celui des particules éthérées. Le premier seul nous est connu: il appartient également à l'insecte... Le second, bien supérieur en portée dans l'espace, nous échappe complètement, faute de l'outillage sensoriel nécessaire.

"Le grand-paon le connaît au moment des fêtes nuptiales. Bien d'autres doivent y participer à des degrés divers, suivant les exigences de leur genre de vie. Comme la lumière, l'odeur a ses rayons X."

Reprenons à notre compte cette magistrale induction du grand

entomologiste français et étendons-la du sens olfactif supposé des insectes aux cinq sens et aux diverses facultés de l'homme. Ne peut-on admettre que chacun de ces sens, chacune de ces facultés s'exerce aussi dans l'un et l'autre des deux domaines que Fabre assigne à l'activité de l'odorat: à savoir, le domaine normal et le domaine supranormal (ou mieux, le domaine exploré et le domaine difficilement explorable), — la sphère des particules dissoutes dans l'air et celle des particules éthérées, — la zone des ondulations subtiles et extrarapides, — le plan régi par un système euclidien à trois dimensions et le plan régi par un système réalisant une quatrième dimension spatiale. Dans l'ordre des phénomènes physiques, "la lumière a ses rayons X", dit Fabre, et l'électricité a les ondes hertziennes. Dans l'ordre des phénomènes biologiques, les cinq sens, qui semblent tendre vers un sens synthétique interne, ont aussi leurs prolongements extraordinaires: le sens de la vue, sur son plan supérieur, donne lieu probablement, selon les modalités ondulatoires, aux diverses hallucinations véridiques qu'on a rangées sous les étiquettes de lucidité, clairvoyance, vision à distance, vision paroptique (on connaît les récentes et curieuses expériences de Jules Romains-Farigoule sur ce dernier phénomène). L'ouïe, le toucher, le goût, l'odorat construisent probablement sur leur plan hyperphysique, diverses hallucinations, objectives ou subjectives, qui ont été enregistrées au cours de certaines expériences métapsychiques et de certaines observations cliniques et pathologiques (le phénomène pouvant prendre, dans un petit nombre de cas, une forme complexe qui intéresse plusieurs sens, comme les phénomènes de télékinésie, de lévitation, d'ectoplasme, etc.) Enfin, au delà du plan télépathique, où, sous toutes leurs formes et à tous leurs degrés d'intensité, les messages biologiques s'échangent vraisemblablement par le truchement délicat des organismes sensoriels, on peut concevoir une infinité de plans caractérisés par des ondulations progressant tellement dans l'ordre de la subtilité et de la rapidité, que l'espace et le temps, le passé et l'avenir tendent à s'y confondre en un présent permanent. Nos subconsciences individuelles, qui sont la partie immergée, la plus importante et la plus difficilement accessible de l'"iceberg" de notre moi, se rejoignent peut-être, étroitement confondues et néanmoins distinctes, au sein de ce monde des vibrations incommensurables.

Ainsi se trouve amorcée une autre théorie séduisante pour tenter d'expliquer le phénomène télépathique, clef probable de l'énigme

psycho-physiologique animale et humaine. Cette théorie compte déjà de nombreux partisans. Elle est, au demeurant, tout aussi soutenable que celle des ondes émises et reçues par les voies sensorielles, bien qu'elle n'ait pas, comme elle, la ressource de s'appuyer analogiquement sur le phénomène physique des ondes hertziennes. Mais qui nous dit, après tout, que les lois qui régissent le monde psychique sont les mêmes que celles qui régissent le monde physique ? Peut-être, enfin, n'y-a-t-il qu'une simple différence apparente entre ces deux "hypothèses de travail", qui, toutes provisoires qu'elles sont certainement, n'en jalonnent pas moins une étape de l'intelligence humaine dans son pèlerinage sur le chemin rude et passionnant de la connaissance.

Francis MARRE

Chimiste-Expert près de la Cour d'Appel de Paris.

LA FRANCE AU TRAVAIL ⁽¹⁾

Admirable instrument de propagande, l'exposition roulante canadienne a promené par toute la France le nom de notre pays. Elle est allée au devant du producteur et du consommateur; elle a pénétré au cœur même de l'industrie et du commerce français, mieux que ne l'aurait pu faire, avec beaucoup plus de dépenses et de temps, tout autre genre d'exposition.

Il est donc juste de rendre au sénateur Beaubien, l'âme du mouvement, tout l'hommage qu'il mérite. La presse française, unanime dans ses éloges, l'a fait avec beaucoup d'autorité et de sympathie. Rendons hommage également à tous ceux, Français et Canadiens, qui ont collaboré à cette belle entreprise.

Il a été donné à ceux qui accompagnaient l'exposition roulante canadienne à travers la France, de voir et d'entendre nombre de choses. Pour aimer un peu plus aujourd'hui ce pays des lointaines origines, ils n'en restent pas moins aussi bons Canadiens français qu'auparavant.

Mais il est impossible de raconter par le détail cette magnifique randonnée, d'une ville à l'autre, de dire quel chaleureux accueil attendait partout les membres de la mission canadienne: il faudrait des pages et des pages. C'est pourquoi nous ne pourrions que nous arrêter dans quelques cités de France, nous rendre rapidement compte de leurs activités industrielles et commerciales, et voir que la lutte, celle d'hier comme celle d'aujourd'hui, n'a pas ralenti l'effort du peuple français. Lorsqu'après avoir parcouru la France de ville en ville, l'on revient au point de départ, l'on garde l'impression très nette que c'est encore là où l'homme vit avec le plus de calme dans le travail de chaque jour. Les dernières statistiques ont du reste prouvé que la France est l'un des pays où le chômage est le moins en honneur. Il ne s'agit pas pour l'instant, de rechercher quelles sont les raisons d'un tel état de choses. Les faits nous suffisent.

Partie du Havre le 17 juillet au matin, l'exposition roulante canadienne traverse d'abord le fertile pays de Caux, et, longeant la

¹ Cet article est, à peu de choses près, le texte d'une conférence donnée à la salle St-Sulpice, le samedi 2 février 1924.

Seine que sillonne une multitude de remorqueurs, de péniches et de barges, elle arrive à Rouen, aujourd'hui, malgré la distance qui le sépare de la mer, soit une centaine de milles environ, l'un des tout premiers ports de France. On dit même qu'il a dépassé le tonnage de Marseille.

Rouen, c'est la ville aux fines églises, aux vieilles maisons normandes, dont les toits, semble-t-il, abritent les plus doux et les plus gracieux souvenirs.

Dans le port, divisé en port maritime et en port fluvial, règne une activité qui ne se dément pas un seul instant. Le transport par eau étant plus économique que le transport par chemin de fer, et, gagnant en intensité ce qu'on perd en vitesse, on va du Havre à Rouen, et de Rouen à Paris par la Seine. Un remorqueur traîne derrière lui douze ou quinze barges, et la distance n'étant pas là-bas ce qu'elle est ici, le commerçant et le consommateur y trouvent leur compte. Rouen reste d'ailleurs fidèle à ses traditions. Ce sont les bateliers de Rouen qui avaient seuls au 13ème siècle le droit de faire le commerce entre Mantes et la Manche. C'est à Rouen aussi que parut au 16ème siècle ce traité de droit maritime appelé le "Guidon de la mer", où l'auteur, inconnu, parle le premier du contrat d'assurance. Les consuls, chargés des causes maritimes, y tenaient leurs assises, et leur palais, aujourd'hui siège de la Chambre de Commerce, porte toujours le nom de Palais des Consuls.

L'industrie des cotonnades brochées, calicots et toiles de coton, dites "rouenneries", emploie une multitude d'ouvriers. Une école de commerce prépare ceux qui demain prendront la direction des affaires, et les gourmets savent quelle est la douceur du sucre de pomme de Rouen...

Laissant la capitale de la Normandie, on se dirige vers Lille, en passant par Amiens. Et pendant deux longues semaines, ce sont les champs de bataille et les régions dévastées. Nombreuses encore sont les ruines de la dernière guerre: Arras, Saint-Quentin, Cambrai, tout le territoire de Verdun et de Champagne jusqu'à Pont-à-Mousson, gardent la marque que l'on croirait ineffaçable, du passage de l'ennemi. On peut se rendre compte du bouleversement du sol, si l'on songe qu'il fallait en moyenne 448 obus pour tuer un homme; et les hommes sont tombés par millions. Mais l'on travaille avec acharnement. Les routes sont déjà presque toutes refaites, les tranchées comblées, le terrain en grande partie déblayé. Le laboureur trace son sillon parmi les tombes, et le coquelicot

des Flandres dresse encore sa tête rouge là où les hommes se sont tués.

Sur 741,933 maisons détruites ou endommagées, disent les derniers rapports, l'on en a rebâti ou rendu habitables, 553,977. 19,967 usines sur 22,900 se sont remises à produire et plusieurs atteignent le chiffre d'affaires d'avant 1914, quelques-unes le dépassent même. Et il ne faut pas oublier que cette partie du nord de la France, pendant plus de 4 ans le champ de bataille du monde, était et demeure par excellence, la région industrielle française. L'industrie de la laine et du coton s'y est toujours maintenue à un très haut point, et ce sont les produits des usines de Lille, de Roubaix, de Tourcoing et de Reims qui font aujourd'hui concurrence aux lainages anglais.

De l'autre côté de la Manche, on s'est récemment fort inquiété de la chose, et les industriels anglo-saxons cherchent à se protéger.

Rien n'est plus intéressant que de suivre la laine dans ses diverses étapes, depuis le jour où elle arrive brute à l'usine jusqu'à celui où elle est devenue bonnet, chaussette ou tricot. Du conditionnement où on la pèse pour savoir si elle ne contient pas plus d'un certain pourcentage d'eau légalement fixé, elle passe à l'établissement textile, traverse les salles de tirage, de lavage, de séchage, de cardage et de peignage. De là elle va dans un autre établissement et se transforme en tissus de tous genres.

Quant aux matières récupérées dans les eaux de lavage, on en fait des graisses industrielles.

Avec ses 125,000 habitants, la ville de Roubaix compte quelque 200 usines où travaillent plus de 55,000 ouvriers. Tourcoing, prolongement de Roubaix, renferme près de 175 établissements industriels qui occupent de 35 à 40,000 ouvriers. Avant la guerre 75 millions de tonnes y étaient traitées dans les peignages, filatures, tissages et teintures.

Mais c'est aussi dans cette riche région de Lille, que la question sociale a connu de magnifiques développements. Les besoins des ouvriers, les conditions spéciales de vie, en ces années de production intense, ont poussé des hommes au cœur large et généreux, à appliquer dans le domaine où ils étaient les chefs, les enseignements immortels de Léon XIII. Un bon nombre des œuvres sociales ont pris naissance à Lille, et les grands producteurs, au service de la cause chrétienne ont exercé, surtout dans ces régions, une saine et féconde activité.

Et n'est-ce pas là la forme la plus belle qu'une nation puisse donner à son travail lorsque, ne voulant pas s'arrêter à la simple production, elle s'efforce d'améliorer la condition de l'ouvrier et par suite, de rendre beaucoup plus ouvertes et faciles les relations entre le capital et le travail? Les puissants industriels du Nord de la France ont compris le sens des paroles de Léon XIII; ils ont vu quel rôle ils étaient tenus de remplir, et ils se sont mis bravement à l'œuvre. Dans leurs usines, ils ont depuis longtemps établi le système de la participation aux bénéfices, réglementé le travail des femmes et des enfants. Sachant que, de la vie privée de l'ouvrier, dépend presque toujours le rendement plus ou moins fructueux de son travail, les patrons suivent l'employé en dehors de l'usine.

L'on s'est préoccupé de ce difficile problème du logement. Des sociétés se sont formées dont l'objet est la construction des cités-jardins pour les ouvriers. De Lille et de Roubaix, où l'on a établi en premier lieu les cités-jardins, le mouvement a gagné les villes voisines.

De Rouen jusqu'en Belgique, et de Boulogne jusqu'à Reims, les ouvriers se logent confortablement, non loin des usines. Les cités ont parfois 600 maisons — c'est le cas des Foyers Rémois—. Pour 900 francs par an, soit actuellement en monnaie canadienne, \$60.00 environ, une famille d'ouvriers peut se loger à l'aise; et l'on favorise surtout les familles nombreuses.

Du logement, on passe aux mille autres besoins de la vie quotidienne; crèches, gouttes de lait, prêt de linge, dispensaires, cantines, ouvroirs, conférences St-Vincent de Paul; et dans plusieurs usines que nous avons eu l'occasion de visiter, ce sont les admirables petites sœurs de la Charité qui prennent soin des enfants, pendant que les mères gagnent le pain de chaque jour. Des caisses d'épargne permettent à l'ouvrier d'amasser un petit pécule, l'enseignement professionnel le met en mesure de gagner davantage; à Roubaix et à Tourcoing, les statistiques et les rapports ont fait connaître des résultats vraiment merveilleux. Enfin le syndicat groupe l'ouvrier et le protège contre la spéculation et l'abus de son travail.

Par ailleurs, les besoins du corps ne font pas oublier ceux de l'âme, et les patrons chrétiens donnent l'exemple. Partout ils se font les protecteurs de la famille et défendent l'âme de leurs ouvriers. Le journal leur est un efficace moyen de propagande. Une femme, madame veuve Alfred Reboux, en dirige un à Roubaix, répandu à près de 100,000 copies par jour. Et ce sont les proprié-

taires d'usines qui collaborent aux journaux, luttent sans cesse par la plume et par la parole. Ils ont fondé "La Plus Grande Famille", association qui, des familles du Nord, s'est étendue aux familles de toutes les autres régions de la France. Aujourd'hui c'est une puissante Fédération Nationale qui compte parmi ses chefs, les présidents des chambres de commerce, des académiciens, des généraux, des députés, et dont le président est un ancien ministre, M. Isaac.

Il faudrait parler longtemps pour étudier à fond les activités sociales des commerçants et des industriels de Lille, de Roubaix et de Tourcoing, la plupart pères de familles nombreuses. Il convient de leur rendre hommage, comme ils rendaient hommage à nos mères, lors du passage des Canadiens à Roubaix, par la bouche d'un des leurs, poète, propriétaire d'usine, père de 16 enfants: M. Pierre Lestienne.

"C'est, a-t-il déclaré, la vigne du meilleur terroir de chez nous, que nos mères — les vôtres — ont transplantée sur les rives du St-Laurent."

Et maintenant, il faut descendre vers Reims, saluant à la sortie de Roubaix, la statue du chansonnier Gustave Nadaud. La voix des "Deux Gendarmes" ne s'est pas éteinte, mais seulement modifiée: "Roubaisiens, vous avez raison!"

Entre Lille et Reims, les traces de la guerre sont encore bien visibles, et cependant toute cette partie du territoire est comme un vaste chantier de construction. De puissants syndicats dirigent les travaux; l'un des chefs du syndicat chargé de reconstruire la ville de Soissons est même un Canadien français de Montréal: M. Vanier.

Lorsque, dominant Reims, la cité des Rois, à la tombée du jour, on aperçoit au loin les deux tours de la cathédrale et les toits des maisons, l'on dirait que la guerre n'a pas passé par là; et les vers de Rostand reçoivent ici leur plus complète affirmation:

Ils n'ont fait que la rendre un peu plus immortelle.

L'œuvre ne périr pas que mutile un gredin.

Mais à peine a-t-on franchi les limites de la ville, que le tableau n'est plus le même, et des chiffres douloureux viennent s'ajouter les uns aux autres. On se rappelle que les Allemands se tenaient à 4 ou 5000 pieds de la ville que rien ne protégeait. Aussi quel tragique résultat!²

² cf. l'Opinion du 16 mars 1923: "Le résurrection d'une ville martyre: Reims" par le marquis de Polignac.

Sur 14,000 maisons que comptait Reims en 1914, à peine 15 ou 20 sont-elles restées indemnes! Sur les bâtiments publics au nombre de 150 environ, 147 ont été totalement ou partiellement détruits, et l'on a estimé les dommages à plus de 3 milliards de francs, valeur actuelle. Mais des coopératives ont entrepris la reconstruction de la ville qui peu à peu s'est relevée de ses ruines. L'été dernier, sur 5,000 maisons susceptibles d'être réparées, 4,500 l'avaient été entièrement. Les édifices publics se reconstruisent, et il convient de dire que dans cette reconstruction générale, l'on ne néglige rien sous le chapitre du confort moderne. C'est peut-être dans les régions dévastées que se trouvent les meilleures hôtelleries.

La guerre qui détruisit les maisons et chassa les habitants de Reims, a nécessairement arrêté le commerce et l'industrie de la ville. Avant 1914, l'activité industrielle des Rémois se partageait surtout entre deux branches principales : la laine et le Champagne. Il en est de même aujourd'hui. Les filatures et les tissages ont repris leur activité première; les caves qui, durant les années de tempête, ont abrité les soldats et les civils, recèlent comme autrefois des millions de bouteilles de vin.

Dès le moyen âge, on appelait Reims la ville de la Laine, et les chroniques du temps nous rapportent qu'en 1686, il y avait à Reims, 812 métiers. En 1836, quoique le nombre des métiers ait encore augmenté, 63 usines emploient plusieurs milliers d'ouvriers; enfin en 1878, 9,435 métiers mécaniques et 7,780 à la main battent sans interruption à travers la ville.

Avant la guerre, l'on comptait dans la région de Reims, 31 filatures, deux peignages, deux usines pour la fabrication des feutres, et 23 tissages, occupant plus de 12,000 ouvriers. La guerre a tout détruit. Mais le peignage, la filature, le tissage, le commerce des laines brutes, le négoce des tissus fabriqués se sont peu à peu rétablis. Onze établissements de filatures et de tissage ont remis en marche les métiers et les broches. En 1914, Reims comptait deux peignages, détruits maintenant et délaissés par leurs propriétaires anglais. Un syndicat a réuni les capitaux nécessaires et reconstruit un peignage: le peignage Holden.

L'on peut se rendre aisément compte de la puissance de travail dont les habitants ont dû faire preuve, lorsqu'on visite l'une de ces usines reconstruites. Avant de commencer le relèvement des murs du Peignage Holden, il a fallu enlever 3,000 tonnes de débris de machines. Tout, matière première et instruments, sauf quelques

balles de laines, a été détruit. Mais au printemps prochain, (mai 1924) la construction en sera entièrement terminée, et le jour n'est pas loin où l'on dépassera la production d'avant-guerre.

Comme l'industrie textile, le commerce des vins de Champagne a des origines très lointaines. Maints poètes dont la lyre est depuis longtemps brisée en ont chanté la douceur et l'éclat. Les Romains eux-mêmes pouvaient dire en le dégustant qu'ils buvaient "un verre de soleil", puisque les historiens parlent de l'empereur Probus faisant replanter des vignes détruites aux environs de Reims et de Châlons. Les ordres religieux, dit-on, favorisèrent de toutes leurs forces le développement du vin de Champagne, "source de progrès, d'activité et de santé." En quoi ils différaient totalement d'avis avec nos bons prohibitionnistes à outrance.

C'est même un excellent moine Bénédictin de l'Abbaye d'Hautvillers, en face d'Epernay, Dom Pierre Pérignon qui, vers la fin du 17ème siècle, trouva le secret de développer la mousse du Champagne et de lui conserver ainsi une limpidité et une blancheur inconnues jusque là.

Il n'est pas possible d'entrer ici dans les détails de la fabrication du Champagne. Les divers procédés de pressurage, de mise en fûts, de fermentation, de tirage, de remuage et de dégorgement demanderaient le travail d'un expert. Il est beaucoup plus facile de descendre dans les caves — plus facile d'y descendre que d'en remonter — et de les parcourir en regardant autour de soi.

Il y a, à Reims, plusieurs grandes maisons de Vins de Champagne: Pommery, Mumm, St-Marceaux. Ruinart... et, comme les différentes usines, elles ont eu à souffrir de la guerre. Des hauteurs environnantes de Brimont, et de Nogent-l'Abesse, les obus tombaient par milliers et par milliers sur la ville.

La superstructure des établissements de vins a été presque partout rasée. Les caves elles-mêmes ont résisté aux obus comme elles ont résisté au temps.

Certaines de ces caves, les caves Pommery, par exemple, dont plusieurs parties remontent à l'époque gallo-romaine, taillées dans le roc à une profondeur de 85 à 90 pieds, comportent 18 kilomètres de galeries souterraines, soit environ 12 à 13 milles.

L'électricité et des puits de lumière permettent à quelques centaines d'ouvriers d'y faire certaines opérations délicates aux 15,000,000 de bouteilles qui s'y trouvent en permanence.

Lorsque le tirage, c'est-à-dire la mise en bouteilles du vin de

la cuvée, est terminé, on descend celles-ci dans les caves où elles resteront plusieurs années. Placée inclinée la tête en bas sur des pupitres percés de trous, chaque bouteille sera l'objet de remuages successifs, pendant trois mois. Pour enlever le dépôt sur la face intérieure du bouchon, il faudra ensuite pratiquer le "dégorgement" à chaque bouteille, et dans ce but, chacune est rapidement débouchée, un jet de mousse s'en échappe et entraîne avec lui le dépôt. Une fois cette opération terminée, on dose le vin en lui ajoutant une petite quantité de liqueur sucrée et l'on bouche définitivement la bouteille qui attendra trois ou quatre ans, davantage suivant le cas, le jour de l'expédition, alors qu'elle sortira des caves.

Il est facile de comprendre quelle fut l'utilité des caves de Reims pendant la guerre. Les soldats français et les civils y trouvèrent refuge à côté des bouteilles de Champagne dont quelques centaines de mille ont servi à rafraîchir les gosiers secs. On y faisait la classe, on y publiait un journal, et l'on estime qu'au moment de l'évacuation, en 1918, près de 20,000 citoyens de Reims y vivaient à l'abri des obus allemands.

Les vignobles par contre n'ont pas été épargnés. Sillonnés de tranchées, défoncés par les obus, au moment de l'armistice, ils étaient presque réduits de moitié. Mais au lendemain du recul allemand, les vignerons se remirent à l'œuvre. L'on doit cependant noter ici une baisse assez considérable. En 1913, les expéditions du vin de Champagne seulement se chiffèrent à 30 millions de bouteilles. En 1919, elles étaient de 24 millions, en 1921 de 12 millions, et en 1922 elles remontaient à 16 millions.

Les producteurs se sont alarmés à juste titre, et le "Syndicat du commerce des vins de Champagne" travaille à se protéger et à se développer. Ce syndicat, créé en 1884, renouvelé en 1906, groupe tous les producteurs de la région, parmi lesquels on compte le Marquis de Polignac-Fénelon, propriétaire des caves Pommery, et le comte Bertrand de Mun, fils du grand Français catholique, initiateur du mouvement social en France avec Léon Harmel dont le fils également vient de relever de ses ruines les grandes usines du Val-des-Bois, à Warmeriville, près de Reims.

Il ne faudrait pas croire cependant que l'activité des Rémois se confine à la laine et au vin. Une troisième industrie a pris, depuis déjà plusieurs années, un essor considérable: les grands établissements d'Alimentation basés sur le principe de la concentration des entreprises. De Reims le mouvement s'est étendu à

Lyon, à Châlons, et ailleurs. Qui ne connaît en France la marque Potin ?

A Reims, ce sont les docks Rémois, entrepôt immense où l'on amasse tous les produits de mercerie et d'alimentation pour les distribuer ensuite dans les 850 succursales qui s'approvisionnent à ce bureau central. Le chiffre d'affaires annuel des Docks Rémois dépasse les 200 millions de francs. Plus de 1,500 employés voient à la réception des marchandises, au tirage des vins, à la fabrication des meubles des succursales, à la torréfaction des cafés, à la préparation du chocolat, (1,000,000 de livres par an), à la charcuterie, à l'épicerie, et enfin à l'expédition qui se chiffre dans les 100,000 tonnes. Chacune des 850 succursales a son gérant, et l'on peut juger alors de l'organisation d'une telle entreprise. On en compte du reste, plusieurs autres semblables dans Reims même et à travers la France.

Cet aperçu rapide qui laisse de côté les industries secondaires, fait voir ce que peuvent l'énergie et l'activité d'une population laborieuse, puisque l'on se trouve ici dans une des villes qui a le plus souffert et qui devra attendre encore cinq ans au moins, avant d'avoir retrouvé sa physionomie des jours heureux.

La volonté des Rémois n'a pas failli, et en cela, ils ont suivi l'exemple de cet admirable vieillard de 82 ans, qui, chaque vendredi, pendant presque toute la guerre, faisait son chemin de Croix dans sa cathédrale bombardée. Cette volonté de reprendre la tâche qui se manifeste depuis 1918, on la retrouve quand on quitte Reims et quand on traverse les champs de bataille de Verdun jusqu'en Lorraine désannexée. Et elle revêt une signification d'autant plus profonde que le voyageur parcourt les lieux célèbres qui s'appellent Vaux, Douamont, Léaumont, qu'il voit les terrains bouleversés et passe entre deux longues rangées de cimetières qui, partant d'Amiens, s'en vont rejoindre jusqu'en Lorraine reconquise, les tombes jamais oubliées de 1870.

Après Metz, qui garde bien vivant le souvenir de Déroulède, on gagne Pont-à-Mousson à travers de vastes champs de houblons et de riches vignobles. Voici la région métallurgique de France: Pont-à-Mousson, Nancy, Strasbourg, la vallée du Doubs et le Creusot. Hauts-fourneaux et fonderies recouvrent cette partie du territoire français. Des milliers de cheminées fument jour et nuit, et en toute saison. Dans ce qu'on pourrait appeler une immense fournaise, les hommes par centaines et par centaines alimentent des

brasiers énormes d'où monte la flamme qui fait fondre l'acier et se courber le fer. Et chaque jour, transformé en machines, en canons, en tuyaux, en locomotives, en charpentes de ponts ou d'édifices, le métal sort des usines et se répand à travers le monde.

Petite ville de 15 à 20,000 habitants, Pont-à-Mousson² fut pendant deux siècles le siège d'une université célèbre par tout l'univers. Érigée en 1572 par le pape Grégoire XIII, cette université comptait en 1608, 2,000 étudiants; ce qui fit donner à la ville le surnom d'"Athènes lorraine". Les chroniques du temps nous disent que le prince François de Lorraine y ayant terminé ses études, fut salué en 40 langues différentes.

Et c'est grâce à son université si Pont-à-Mousson se rattache par un fil ténu à l'histoire de la Nouvelle-France. Rêvant déjà aux immensités qu'il aurait un jour à parcourir, le père Jacques Marquette y enseigna le grec et le latin. Peut-être même a-t-il entrevu au cours de ces leçons, quelque fleuve majestueux dont les eaux devaient un peu plus tard, pousser son frêle canot d'écorce vers l'immortalité.

Les relations se sont développées entre le Canada et Pont-à-Mousson. "La Société anonyme des Hauts-fourneaux et Fonderies" qui a trois usines; l'une à Pont-à-Mousson même, une seconde à Auboué et la troisième à Foug, a déjà fourni ou fournira des tuyaux à un très grand nombre de nos villes canadiennes: Montréal, Sherbrooke, Calgary, St-Boniface, Edmonton, Vancouver, etc.

L'exportation seule de ces tuyaux en fonte dans les trente dernières années se chiffre à plus d'un million de tonnes. On les trouve dans tous les pays du monde. Avant la guerre, la puissance de production annuelle de cette société était de 3 millions de tonnes de minerai, de 330,000 tonnes de fonte de moulage et d'affinage, de 220,000 tonnes de moulages divers, et les usines employaient près de 6,500 ouvriers.

Mais la guerre a passé par là aussi. De ces usines comme de toutes les autres, la mobilisation retira la majeure partie du personnel. Le 14 août, les obus mettaient à pleuvoir sur l'usine-mère de la société: celle de Pont-à-Mousson. 300 bombardements, plus de 5,000 obus ont tout détruit. Il en fut de même pour les deux autres usines, et pour les mines d'où les Allemands ont extrait trois mil-

² cf. "Pont-à-Mousson", brochure publiée par les soins de la Société anonyme des Hauts-fourneaux et Fonderies, 1921.

lions de tonnes de minerai auxquelles il faut ajouter trois autres millions de tonnes perdues par la mauvaise exploitation.

Après une telle période de désastres, il ne faut pas s'étonner si les usines reprennent lentement leur activité. Le premier haut-fourneau n'a été rallumé que le 23 novembre 1919. La construction des usines est à peine terminée, et cependant l'on ne perd pas une minute. Bientôt on dépassera la production d'avant-guerre.

De Pont-à-Mousson par Champigneules, où l'on visite l'une des premières brasseries d'Europe, on gagne Nancy, la capitale de la Lorraine qui sait aussi bien recevoir ses hôtes qu'elle sait se souvenir des gloires d'autrefois. C'est une ville d'art dont la place Stanislas, avec les grilles fameuses de Jean Lamour, est considérée comme l'une des plus belles qui soit.

Dans cette atmosphère toute spéciale, de grandes fabriques d'objets d'art (ameublement, verreries) se développent avec aisance. Le génie de la race et la main experte de l'ouvrier y produisent sans arrêt ces délicates et admirables pâtes de verre, qui servent à répandre partout la renommée artistique de la France. Après Nancy, la traversée des Vosges. Après les Vosges, l'Alsace et la flèche de Strasbourg.

La vieille ville à la physionomie française, la nouvelle qui garde la marque allemande, la cathédrale dont les murs ont frémi sous l'éclat des Te Deum et les voûtes, tremblé sous le poids de la Victoire; la flèche élancée dont on a dit qu'elle était un symbole; les maisons pittoresques aux toits pointus; les quelques rares cigognes qui semblent des sentinelles au haut des cheminées; les rues étroites et tortueuses: tout cela donne à Strasbourg un charme exceptionnel qui fait éprouver des émotions indéfinissables.

Lorsqu'après avoir écouté battre le cœur de la ville, on entend le marteau sur l'enclume, le sifflet des usines, le vacarme des machines dans des nuages de fumée et de vapeur, on se retrouve en face de la réalité, en face de la grande industrie moderne qui accapare les esprits et les bras. Cette industrie règne en maîtresse dans la capitale de l'Alsace. On y trouve tous les produits alimentaires dont les moins connus ne sont certes pas les pâtés de foie gras. Des forges de Strasbourg sortent les constructions métalliques, les meubles de bureau en acier, les tôles galvanisées, plombées ou en acier doux; de puissantes compagnies jettent sur le marché machines, machines-outils, turbines hydrauliques, automobiles, briques, plâ-

tres, enfin tous les matériaux de construction et tous les articles d'ameublement. Les industries textiles et chimiques, l'industrie du cuir, la fabrication du papier et des articles de luxe s'y sont développées pendant l'occupation allemande, et ont repris de plus belle, depuis le retour à la France. Au premier rang des villes françaises par son industrie, Strasbourg attire nécessairement l'attention par les progrès de son port du Rhin, dont le trafic annuel dépasse actuellement les 2 millions de tonnes³.

A proprement parler, le port de Strasbourg se compose à l'heure actuelle de deux parties distinctes qui l'une et l'autre débouchent dans le petit Rhin, lequel se jette lui-même dans le Rhin, un peu plus bas que Kehl.

La plus ancienne partie située sur la rive est du canal du Rhône au Rhin, s'appelle le port d'Austerlitz et date de l'année 1892. L'autre partie qui comprend deux bassins, aménagés en 1902, est le port du Rhin.

Durant leur administration les Allemands négligèrent les ports de Strasbourg et l'on s'explique sans peine le résultat. De puissants syndicats allemands absorbèrent peu à peu les Sociétés de navigation strasbourgeoises. Presque tout l'effort prit une autre direction: celle de la rive opposée. Le gouvernement laissa la ville supporter presque seule les charges du port, et l'on créa de toutes pièces à Kehl en face de Strasbourg, un port bien outillé sous tous les aspects.

Le retour de l'Alsace à la France donna lieu à une situation des plus difficiles. Deux ports se trouvaient vis-à-vis l'un de l'autre. L'un, le port redevenu français par le fait de la guerre, n'avait pas de matériel de navigation, et il fallait à tout prix l'adapter aux conditions économiques du transport dans cette région à nouvelle orientation. L'autre, le port allemand, n'avait qu'à continuer la politique première et à reprendre le cours de ses opérations fructueuses.

Le traité de Versailles a définitivement réglé la question, constituant, pour une période de sept années, les deux ports en un organisme unique au point de vue de l'exploitation. Un directeur que nomme la commission centrale du Rhin, en a l'administration. Les Allemands, pour protester, ont fait la grève générale, et sur les quais de Kehl, dans les wagons chargés, les produits agricoles ont

³ cf. La navigation du Rhin, 10 juillet 1923.

pu germer librement: ils y sont encore. D'ailleurs toute la partie du port laissée aux Allemands est plus que silencieuse.

Le port de Strasbourg par contre s'anime chaque jour davantage. Des travaux considérables lui permettent de répondre à tous les besoins du moment. On a remis en état de service les nombreuses installations mécaniques (grues, pontons-grues, remorqueurs, transporteurs à wagon), que la guerre avaient laissées inactives; des sociétés de navigation se chargent du trafic, l'Allemagne ayant dû céder à la France "des remorqueurs et des bateaux prélevés sur ceux qui restaient immatriculés dans les ports allemands du Rhin, une fois les restitutions terminées."

Mais les directeurs du Port ne veulent pas s'en tenir là, et nombreux sont les projets d'agrandissements déjà en voie d'exécution. Par le Rhin, Strasbourg est en relation directe avec Anvers, Rotterdam et Amsterdam, en passant par les ports allemands: Mannheim, Mayence et Cologne. Par le canal de la Marne au Rhin, les bateaux de 250 à 400 tonnes peuvent se rendre à Nancy, et par le canal du Rhône au Rhin, ils remontent jusqu'à Lyon. Voyons un peu ce vers quoi tendent quelques-uns des plans projetés.

Tout d'abord, on a commencé l'agrandissement du Port de Strasbourg. La nécessité s'en faisait âprement sentir et l'on doit prévoir le jour où les maisons françaises installées à Kehl, retraverseront du côté de la ville, après l'occupation.

On se propose de creuser un bassin pétrolier et un bassin de jonction avec deux écluses, reliant les bassins actuels à ceux que l'on veut creuser dans un nouveau port, au sud du premier.

On construira également une dizaine de kilomètres de quais venant s'ajouter à ceux qui existent déjà dans les anciens bassins. Tous ces travaux nécessiteront une dépense d'au moins 240 millions de francs, soit en monnaie canadienne à l'heure actuelle, plus de 14 millions de dollars.

Il s'agit aussi d'aménager le Rhin jusqu'à Bâle, sur un parcours de près de 100 milles. Aux yeux du grand nombre, l'aménagement paraît presque une impossibilité, et l'on devra fort probablement construire un canal latéral au Rhin: "le Grand Canal d'Alsace".

Ces importants travaux industriels n'empêchent cependant pas les Strasbourgeois de s'intéresser au domaine scientifique. Pour fêter le centenaire de Pasteur, une exposition internationale s'est tenue en permanence à Strasbourg, de juin à octobre dernier. Elle embrassait toutes les branches de l'hygiène scientifique et appliquée.

Le Canada n'y avait pas pris part. Toutefois, en parcourant l'un des pavillons, le visiteur apprenait que la ville de Montréal, l'emportait haut la main, au chapitre des morts causées par la tuberculose et la scarlatine.

Quittant Strasbourg, l'on traverse Mulhouse, et l'on parcourt rapidement la riche et industrielle vallée du Doubs. Quoique plutôt agricole, la Franche-Comté d'autrefois est recouverte d'établissements de tous genres: fabriques de confiserie et de chocolat, de houille blanche, d'automobiles. De puissantes industries se développent chaque jour: l'industrie du fromage de Gruyère, l'industrie textile, la métallurgie, et surtout l'horlogerie qui depuis la fin du XVII^e siècle a rendu célèbre la ville de Besançon. Il y a, à Besançon, plusieurs fabriques d'horlogerie moderne où travaillent 10,000 ouvriers. L'on y peut suivre la fabrication d'une montre depuis le dessin jusqu'au réglage, en passant par le découpage, les ébauches, le sertissage des rubis, le remontage et l'achèvement des échappements à ancre.

La ville renferme aussi un observatoire établi en 1884 et une école nationale d'Horlogerie, de Mécanique et de Précision qui compte actuellement 13 professeurs et 135 élèves. La fabrication de la soie artificielle occupe de son côté plus de 2,000 ouvriers: hommes et femmes.

Lorsque les membres de la Mission économique canadienne arrivèrent à Dijon, le maire de la ville, M. Gérard, leur souhaita la bienvenue par ces paroles: "Messieurs, enfin, vous allez boire du vrai vin!" Cette fierté le faisait ressembler un peu à ce colonel bourguignon qui, passant un jour devant des vignobles, avec ses soldats, les obligea à présenter les armes au vin de Bourgogne!

Mais, fière de ses vins, de sa liqueur de cassis et de sa moutarde, Dijon, la capitale, l'est encore plus de ses fils célèbres: St-Bernard, Bossuet et le sculpteur Rude. Elle garde le souvenir de tous ces Ducs de Bourgogne qui faisaient sonner leurs éperons dans les salles du grand Palais, aujourd'hui l'hôtel-de-ville: Philippe Le Hardi, Jean Sans Peur et Charles le Téméraire. Comme au temps de ces princes, les vignobles produisent le bon vin et tiennent en activité continuelle des milliers d'ouvriers.

Jusqu'au delà de Beaune, tout le long de la Côte d'Or, qui porte vraiment son nom, c'est une vigne à perte de vue, au-dessus de laquelle on voit poindre d'élégants clochers: Vougeault, Chamber-tin, Pommard, Volnay, Messigny, Meursault.

"Si vous ne connaissez pas la petite ville de Beaune, c'est grand dommage", lit-on dans une chronique!⁴ Ah oui! c'est grand dommage, car à Beaune, tout, choses et gens, conspire à rejeter le voyageur deux ou trois siècles en arrière. C'est un changement de décor qui repose la vue; c'est une page gracieusement enluminée de quelque vieux livre d'heures laissé par hasard à portée de la main.

L'une des caractéristiques de Beaune est à coup sûr celle des endroits environnants: son vin! la richesse et l'orgueil du pays. On parle des moines de Cîteaux qui y faisaient la vendange au XII^{ème} siècle; et les bons moines dit-on "contemplaient Dieu à travers les grappes élevées vers le ciel, et glorifiaient sa clémence en mettant pieusement, chaque jour, de l'indulgence en bouteille."

Mais que serait Beaune sans son fameux Hospice fondé au XV^{ème} siècle par le sieur Nicholas Rolin, chancelier de Philippe le Bon, duc de Bourgogne? Tout y rappelle un passé, mais un passé qui se continue, aussi bien dans ce gentil tourne-broche, "contemporain de Louis XIV", que dans le costume des Sœurs du St-Esprit, de drap blanc l'été, bleu l'hiver.

Le fondateur y repose sous les dalles de la chapelle en compagnie de son épouse Guigone de Salins, et les petites sœurs continuent d'observer ce règlement qui fixe à 32 le nombre des épingles auxquelles chacune a droit pour ajuster voiles et robes.

Partir de Beaune et pénétrer dans les formidables usines du Creusot, c'est un changement un peu brusque. C'est le présent qui nous enlève bien vite à la douceur du passé. Les usines du Creusot pourraient à elles seules retenir longtemps notre attention. Elles sont le siège principal des établissements Schneider dont le plus ancien remonte à l'année 1502. Aujourd'hui on y a réalisé le cycle complet des productions métallurgiques et des constructions mécaniques, depuis le petit obus jusqu'à la locomotive, jusqu'au transatlantique et au pont.

On sait le rôle important des usines du Creusot, de 1914 à 1918. 30,000 hommes y fabriquaient alors le matériel roulant et les engins de guerre nécessaires aux armées. Vouloir donner des chiffres serait fastidieux; car on compte des établissements Schneider à Breuil, au Hâvre, à Champagne-sur-Seine, à Châlons-sur-Saône, à Bordeaux et à Cherbourg.⁵ Il vaut mieux s'éloigner de ces énormes brasiers

⁴ cf. "Beaune", par Robert de Flers. (1921).

⁵ La compagnie Schneider a surtout des intérêts considérables dans ces derniers établissements.

et visiter la station thermale de Vichy, celle de Royat où les traits jolis de la marquise de Sévigné réapparaissent chaque jour sur les boîtes de chocolat. Ou bien encore, traversant les Cévennes, passant par Thiers, le pays de la coutellerie, et puis par la région du Forez, on gagne St-Étienne.

*Je suis de St-Étienne en Loire
Où l'on fabrique nuit et jour
Des armes, objets de gloire,
Et des rubans, objets d'amour...*

C'est à St-Étienne que se trouve la grande Fabrique Nationale d'armes.

Depuis toujours on fait des rubans à St-Étienne parce que depuis toujours les belles dames leur attachent une très grande importance; et, depuis les temps modernes, on y fabrique en outre, des bicyclettes.

La route n'est pas longue de St-Étienne à Lyon, et l'on retrouve dans cette troisième ville de France presque toutes les industries de St-Étienne. Nombre d'autres s'y ajoutent. Sa situation géographique aux confluent de deux fleuves: le Rhône et la Saône, à la jonction des grandes routes de l'Auvergne, de la Franche-Comté et de la Bourgogne, a fait de Lyon depuis plusieurs siècles, un marché international.⁶

De tout temps s'étaient à la devanture de ses boutiques et de ses magasins, les toiles de Champagne et de Suisse, les drogues et les épices parfumées de l'Espagne et du Levant, la charcuterie de l'Allemagne, les vins de Bourgogne et les parfums d'Orient. Aux jours de la Foire, Florentins, Génois, Venitiens, marchands de Catalogne et de Valence, acheteurs de Sarragosse ou du Levant, se bousculaient, se pressaient dans les rues de la ville, devenues, ces jours-là, le carrefour des nations.

La Foire de Lyon avait, semble-t-il, un sens magique qui faisait accourir les foules. Caractérisée par des périodes de hausse ou de baisse, elle a promené de par le monde avec les soies de tous genres, le nom de la ville. C'est en 1419 que "les très humbles et très obéissans serviteurs, les Consuls bourgeois et habitants de ville et cité de Lion sur le Rosne", supplient le Dauphin Charles

⁶ cf. La Revue des Foires de Lyon (1ère année).

d'accorder l'autorisation de tenir dans la ville deux Foires "en l'an durant, chacune huit jours en temps et saison... assavoir l'une à la St-Martin d'hiver, et l'autre au premier lundi du mois de mai."

Au cours des siècles le nombre des Foires annuelles fut porté à trois, puis à quatre, revint à deux, et finalement au début du XVII^e siècle, les Foires perdirent beaucoup de leur popularité.

Le souvenir des anciennes gloires poussa les Lyonnais à remettre les Foires en honneur. La guerre avait fait de leur ville le centre industriel le plus important de France. Sous l'initiative du maire Édouard Herriot, en 1916, on décidait de tenir une Foire. 1342 commerçants et industriels y exposèrent des échantillons et conclurent pour 15 millions de francs d'affaires. Chaque année, depuis, du 1^{er} au 15 mars et du 1^{er} au 15 octobre, sur un terrain d'une surface de 350,000 pieds carrés, au nord de la ville, entre le Rhône et le merveilleux parc de la Tête d'Or, se continue l'ancienne tradition. La Foire réunit les fabricants et les producteurs des pays alliés et neutres du monde entier. On y trouve des échantillons de tous les produits imaginables. Avant qu'il soit longtemps, l'on aura terminé le vaste Palais de la Foire dont les bâtiments affecteront la forme d'un épis. On y pourra installer près de 5,000 comptoirs.

Quelle que soit cependant l'importance de la Foire de Lyon, l'industrie de la soie n'est pas reléguée au second plan. Tout comme la Foire elle-même, elle demanderait une étude très approfondie. On ne peut qu'en effleurer quelques détails. Lyon compte actuellement 40,000 métiers à bras, autant de métiers mécaniques, 1,800 métiers à tulle, et des machines à broder dont le nombre augmente chaque année.

En marge de cette industrie qui demeure la première de Lyon, celles du papier et du fer ont pris, depuis 1914 surtout, un essor considérable. Pour répondre aux besoins pressants de la nation, les usines ont comme jailli du sol. C'est un formidable atelier que la méthode et le labeur ont mis en mouvement pendant les années de guerre. Les nouvelles usines venant s'ajouter aux anciennes, sont le siège d'une activité qui ne se dément pas. Qui ne connaît par exemple le carburateur "Zénith", dont la maison-mère de Lyon possède des succursales dans tous les centres industriels de l'univers ? Laissant de côté l'aspect purement technique de ces usines, dans celles du Zénith comme dans nombre d'autres, on admire la propreté, l'harmonie des lignes et des dimensions, — par moment, on serait tenté de dire l'idée de beauté — qui président à la construction

et au développement de ces grands édifices. Ajoutons avant de quitter Lyon, que l'aménagement du Rhône, voté en octobre 1919, fera naître une nouvelle source de richesse pour la ville, soit par l'utilisation de la puissance hydraulique, par la navigation ou par l'irrigation.

Le voyageur qui va de Lyon à Marseille en automobile, n'hésite pas à faire le détour qui lui permet de traverser la pittoresque Savoie, d'évoquer l'ombre de Lamartine et de Madame Charles sur les bords du lac du Bourget, d'errer parmi les sépulcres blancs des ducs de Savoie, à Hautecombe, de saluer à Chambéry la statue des frères de Maistre. Puis il gagne Marseille par Grenoble où la fabrication des gants emploie 2,500 ouvriers, et 25,000 couseuses ou brodeuses, et où les montagnes nous renvoient avec l'éclat de leurs neiges éternelles les chauds rayons d'un radieux soleil; par Valence, Montélimar au fameux nougat et Avignon où "l'on danse en rond", ailleurs que sur le pont de Saint-Bénézet...

Marseille, c'est encore l'Europe, mais c'est un peu plus l'Afrique et l'Orient. Dans les rues de la ville, le long de la Cannebière et sur les quais du Port Vieux ou de la Joliette, toutes les races du monde se rencontrent; dans les entrepôts de la Pinède ou du Lazaret, voisinent les produits les plus divers.

Dans le chiffre des exportations par le port de Marseille qui, de janvier à octobre dernier inclusivement, s'élevait à 1,559,668 tonnes, il ne faut pas oublier d'inclure les produits même de la ville ou de la région; les huiles et leurs dérivés: savons, graisses végétales; tuiles, briques et verres; sucre et soufre; vins, bières, chocolats, fruits et fleurs. Le tonnage des navires entrés et sortis, pour les 10 premiers mois de l'année dernière, s'élève à 16,758,030 tonneaux de jauge.⁷ On calcule que dans cette même période, près de 650,000 passagers ont passé par le port de Marseille.

Une telle activité maritime n'est pas sans réjouir le cœur des Marseillais et sans donner plus de chaleur encore, si possible, au "mon bon" dont ils nous saluent. Comme ils s'attendent à une progression constante des diverses activités de la ville, et avec raison, les Marseillais suivant l'exemple des Strasbourgeois, ou plutôt reprenant d'anciens projets, travaillent à l'agrandissement de leur port. Actuellement le port de Marseille est formé de deux parties distinctes: l'Ancien Bassin ou Port Vieux fondé 600

(⁷) En 1913, le tonnage s'élevait à 21,790,820 tonneaux.

ans avant l'ère chrétienne, et les nouveaux Bassins au nombre de 7 situés au nord du précédent, construits de 1844 à 1923.

La longueur totale de 148 postes à quai approche les 60,000 pieds. On évalue à un million de tonnes, le tonnage maximum pouvant être déposé ou emmagasiné dans le port. Inutile d'ajouter qu'un tel port est muni de tout l'outillage nécessaire à son utilisation: grues sur quai, grues flottantes et pontons, transporteurs, radoubes, réservoirs et établissements frigorifiques. Les travaux d'extension une fois terminés feront de Marseille l'un des tout premiers ports du monde.

C'est vers le nord que se porte l'agrandissement du port, vers l'étang de Berre qu'a chanté Maurras, et vers le Rhône.

Voulant justifier son titre de "tête méridionale de l'Isthme européen", Marseille profite déjà de l'aménagement partiel du Rhône jusqu'à Lyon. Mais elle n'en pourra retirer le plus grand profit qu'à la fin des travaux en cours d'exécution.

Pour éviter de longs détours, l'on a voulu d'abord atteindre l'étang de Berre. Cet étang qui possède près de 50 milles de côtes, deviendra partie intégrante de la Rade de Marseille. C'est par le souterrain du Rôve qu'on y parviendra bientôt. Grâce à ce dernier, on peut franchir, au niveau de la mer, les collines de la Nerthe qui séparent la rade de Marseille de l'étang de Berre. Long de plus de 10,000 pieds, large de 70, haut de 40 du plan d'eau à la voûte, il permettra, d'ici quatre ou cinq ans, la navigation en double voie de grands chalands pouvant porter 1,500 tonnes de marchandises. Quand les travaux seront terminés, l'on aura extrait environ 2,500, 000 mètres cubes de déblais, et les dépenses s'élèveront à 120 millions de francs, actuellement 7 millions de dollars. Rejoignant l'étang de Berre, le tunnel du Rôve servira au canal de Marseille au Rhône qui doit établir la communication directe par chalands, entre Marseille, Port-de-Bouc et Caronte. On prédit à ces deux derniers ports, devenus les annexes du port de Marseille, un mouvement annuel de 6 à 7 millions de tonnes de marchandises.

Le canal de Marseille au Rhône unira la cité méditerranéenne à Lyon, en passant par Arles, et, lorsque seront terminés les travaux du canal du Rhône au Rhir, Rotterdam et Strasbourg seront en relation directe avec Marseille. Par Gibraltar, la distance de Marseille à Londres est de 2,136 milles marins; par voie de canaux et de fleuves, elle sera diminuée de plusieurs centaines de milles.

Avant de laisser Marseille, il est bon de rappeler un détail his-

torique. En 1762, la Chambre de Commerce de la ville protesta auprès de Louis XV de concert avec la Chambre de Commerce de la Rochelle contre la cession du Canada à l'Angleterre. L'évocation de ce souvenir à Marseille même fournit à quelque fanatique journaliste, le prétexte de jeter de la boue sans aucun à propos, à la face d'un roi qui devait un jour mourir sous le couteau de la guillotine.

Donnons un dernier regard au bleu limpide de la Méditerranée et au château d'If où le guide empressé moyennant un franc, continue de montrer aux visiteurs, le cachot d'Edmond Dantès, comte de Monte-Cristo! Passons Arles, tandis que Mireille ne nous regarde pas, Tarascon où, semble-t-il, nous allons voir surgir à quelque coin de rue, la figure réjouie du célèbre chasseur de casquettes. Le pont de Beaucaire franchi, c'est Nîmes, Montpellier, la cité de Carcassonne avec ses 52 tours, et Toulouse siège de la plus ancienne académie d'Europe: l'Académie des Jeux-Floraux. C'est le cas de dire: "il n'y a plus de Pyrénées"! De Lourdes et du pays basque, on atteint vite Bordeaux, pour y séjourner quelques instants.

Il n'est pas nécessaire de présenter les vins de Bordeaux. C'est par millions et par millions de bouteilles que s'en chiffre l'expédition annuelle. Mais il ne faut pas oublier qu'à côté des vins, on trouve dans la région, des exploitations et des industries de tous genres. L'industrie extractive: fer, zinc, pierre, chaux, marbre, granit, ardoise et plâtre, emploie de nombreux ouvriers. Les volailles et les œufs, les truffes de Bergerac et de Cahors, les noix de Brive, les prunes d'Agen, les champignons de Tulle, les biscuits, enfin tout ce que produit l'industrie métallurgique, textile, celles du papier et du verre, se trouvent sur le marché de Bordeaux. Depuis 1919, un organisme officiel, "la Région économique de Bordeaux et du sud-ouest", comprenant 19 chambres de commerce, surveille les intérêts commerciaux et industriels de cette partie du territoire français.

Le port de Bordeaux sur la Garonne est le troisième port de France; son mouvement se chiffre, chaque année, par plus de 4 millions de tonnes. Tête de ligne des services maritimes postaux avec l'Amérique du Sud, en relations avec les principaux ports de l'univers, il est muni de tout l'outillage moderne, y compris de vastes élévateurs qui sont toutefois de beaucoup inférieurs à ceux que nous avons chez nous. Bordeaux a comme ports annexes, Blaye, Bayonne, Rochefort et Libourne.

D'immenses chantiers de construction sont le centre de tra-

vaux considérables. Les "Chantiers et Ateliers de la Gironde", par exemple, dorment de l'ouvrage à 3,000 employés et ouvriers, effectif qui peut être porté jusqu'à 3,500. Ils occupent une superficie de plus d'un million de pieds carrés.

Il resterait beaucoup à dire sur tout ce territoire qui va de Bordeaux à Paris; l'ouest et le centre. L'espace ne permet que de souligner des noms: Angoulême et ses célèbres papeteries, Limoges dont les 35 manufactures de porcelaine occupent plus de 10,000 ouvriers et 3000 artistes, Nantes et ses prisons où séjourna Barbe-Bleue, l'hospitallerie capitale de l'Anjou, et enfin Orléans, la fière cité de Jeanne la Pucelle.

Et Paris? Que ne faudrait-il pas écrire? Mais s'il est vrai que

*On croit embrasser la France sur la bouche
"Quand on est aimé par Paris",*

pourquoi ne connaîtrait-on pas un peu le Paris industriel, quand on a vu, trois mois durant, tout le reste de la France au travail? Certes, le tableau demeure incomplet. Des villes sont dans l'ombre, des industries et des œuvres ne figurent point là où l'on croyait peut-être les trouver. L'on a pu cependant reconnaître la continuité et l'harmonie de l'effort. La France travaille, la France, semeuse de rêve, qui trouve dans son idéal même, de nouvelles et plus puissantes raisons d'espérer. Lorsqu'on regarde son visage l'on ne peut qu'en admirer la noblesse; lorsqu'on parcourt son territoire d'un bout à l'autre, l'on y découvre des richesses inépuisables, et si le temps ne permet pas de tout voir ou de tout dire, on se console avec le mot de l'historien: "Il y a quelque chose de plus beau que la France dont on parle: c'est la France dont on ne parle pas"...

Jean BRUCHÉSI.

LE ROLE SOCIAL DE LA MUSIQUE ¹

La philologie enseigne que les mots ont une vie comme les hommes: ils naissent, grandissent, vieillissent et meurent. Il y a plus. Au cours de leur existence. Les mots se marient et ont des enfants. Ainsi le mot Art a eu deux fils: l'aîné, Artisan, établi grand intendant des domaines paternelle le second, Artiste, dernier de la famille, qui fut à cause de cela dorloté, gâté et ne voulut jamais partager la vie besogneuse de son aîné. Si l'on surprend bien dans leur physionomie un certain air de famille, avouons que la parenté de ces frères nous surprend, et que devant le peu d'amour qu'ils se portent, voire la discorde qui règne entre eux, personne ne les croit plus fils d'un même père.

On a cherché la cause d'un si regrettable désaccord? Jacques Maritain s'en prend à l'Esthétique des philosophes modernes. Il leur reproche "de vicier la notion de l'Art et du Beau, à ne considérer dans l'art que les seuls Beaux-Arts, et à ne traiter du Beau qu'au sujet de l'Art." L'artiste, nouveau-venu d'une aristocratie élégante et hautaine, refuse à l'artisan toute noblesse, toute participation au règne de la Beauté. Et l'artisan le lui rend bien, puisqu'il va jusqu'à lui contester le droit de vivre!

Hâtons-nous, avant qu'ils ne s'égorgent, de leur rappeler leur communauté d'origine. L'inégalité de leur condition n'est pas une question d'essence, mais une question d'histoire.

Selon Guyau, "la première œuvre de l'art humain a été l'outil, hache ou couteau de pierre. L'industrie, après avoir été ainsi l'art primitif des hommes, s'est subtilisée toujours davantage: elle a travaillé sur des matériaux de moins en moins grossiers, depuis le bois et le silex, façonnés par l'artisan des premiers âges, jusqu'aux couleurs mêlées de nos jours sur la palette du peintre, ou aux phrases arrangées par le poète et l'écrivain." BOUTROUX est de cet avis. "Les origines de l'art sont utilitaires. L'art est la fabrication d'objets destinés à assurer la possibilité et l'agrément de la vie, dans les diverses conditions plus ou moins favorables où l'homme se trouve placé. Quand il a dépassé la satisfaction des besoins élémentaires, l'art a cherché à satisfaire d'autres besoins, les besoins de l'âme s'efforçant à vivre pour elle-même. C'est en poursuivant l'utile

¹ Conférence prononcée à la bibliothèque St-Sulpice, le 26 février dernier sous les auspices de la Société des conférences de l'école des Hautes Études et la présidence de M. Edouard Montpetit.

que l'art a rencontré le Beau et s'y est attaché. Il convient de préférer cette conception classique de l'art à la doctrine dite Esthéticisme, — on croirait encore lire Maritain — qui mettant la beauté à part, la dresse seule sur un autel où tout le reste, vérité, utilité, pensée, vie, désirs, croyances n'a d'autre rôle que celui de support."

Je m'adresse à un auditoire d'artistes: j'en ai la preuve dans le soin constant que l'on apporte à préparer les programmes musicaux de ces soirées. Mes efforts de persuasion n'en seront pas moins dirigés du côté de l'artisan pour le convaincre du rôle indispensable de l'artiste. C'est lui n'est-ce pas qu'on doit convaincre le premier puisque nous venons de voir qu'il est déjà prêt à commettre un meurtre. La tâche est lourde, je ne me le cache point. La musique, en effet, est le moins utilitaire de tous les arts. C'est aussi le plus indépendant. La peinture imite des couleurs, la sculpture, imite des formes. L'architecture même est enchaînée à une utilité: il faut un toit qui abrite! La musique n'imité rien et n'a point d'entraves. C'est un souffle une onde un parfum. A Athènes, la musique était le seul de nos beaux arts à compter parmi les arts libéraux, avec la logique et la mathématique. Je n'ai pas à m'effrayer de cette alternative. Dans le calcul des probabilités, M. Lévêillé, de l'école des Hautes Études, nous faisait toujours placer dans le cas le plus défavorable. Je me réjouis donc qu'en prouvant la valeur de la musique, je réconcilierai d'un seul coup tous les artistes avec le praticien.

Un philosophe doublé d'un poète, Jean-Marie Guyau, a tenté dans des livres que Faguet et Brunetière admiraient de réhabiliter l'art et de prouver sa fonction sociale. Il n'a pas craint pour cela de faire appel à la rigueur du syllogisme scholastique. Sa preuve tient en trois propositions:

Le but de l'art est de faire battre le cœur humain;

Or le cœur est le centre même de la vie;

L'art doit donc se trouver mêlé à toute l'existence morale et matérielle de l'humanité.

J'ai cru un moment que cette preuve n'affectait pas l'art musical. Il n'y eût eu à cela rien d'étonnant. Les livres d'esthétique et même les histoires de l'art sont si enclins à se croire complets tout en élaguant la Musique. Le titre de ma causerie vous prouve déjà que je me trompais. L'art musical est celui où le cœur humain joue le plus grand rôle. Deux éléments: le rythme, la mélodie.

Le rythme qu'est-ce d'autre que le battement du cœur qui scande les accents de l'âme. Et l'on peut déjà conclure que la musique est l'art qui se mêle le plus à la vie humaine. Je m'efforcerai, avec votre permission, d'établir que la musique est un art producteur, qu'elle est un levier social, enfin qu'elle est une culture comme les belles-lettres et un moyen de perfectionnement moral.

Il est des noms que l'histoire seule vénère. L'histoire ne fait pas de science pure. Les artistes doivent connaître Jean-Baptiste Say et Charles Dunoyer. Le musicien peut accrocher leurs portraits aux murs de son studio à côté de ceux de Bach de Beethoven, de Wagner ou de Debussy. Au temps où tout le monde ne voyait en l'artiste que le dernier des parasites — il y a eu depuis quelque progrès — ces deux économistes furent les premiers à tenter de le réhabiliter en prouvant sa mission. Disons pour être juste que le baron Germain Garnier, traducteur d'Adam Smith, leur avait préparé la voie.

* * *

Le rôle social du musicien était assez vague, pour les fondateurs de l'Économie politique. Seul l'agriculteur ou le propriétaire foncier étaient considérés comme producteurs. Toutes les autres classes, même celle des négociants, étaient tenues pour stériles et pour des servantes salariées, "stipendiées", disaient-ils de l'agriculture. Elle seule avait droit absolu sur toutes les richesses; les autres se partageaient le surplus, les reliefs de sa table. Et à l'heure de la distribution, le musicien était à peu près le dernier de la file avec le poète.

Une telle conception ne pouvait germer dans des cerveaux français sans quelque tempéramment. Et c'est ainsi qu'en déclarant le musicien stérile, on trouva le tour de lui concéder une très grande utilité! "Loin d'être inutiles, écrit l'abbé Beaudeau, ces arts sont le charme et le soutien de la vie, la conservation et le bien-être de l'espèce humaine." Notons au passage ce témoignage éloquent du rôle de l'art.

Adam Smith, le très illustre fils des Physiocrates, lança la théorie plus généreuse de la division du travail. "La production résulte non de "classes superposées" mais d'entreprises solidaires, reliées entre elles par l'échange. Les progrès de chaque branche d'activité sont étroitement liés à ceux de toutes les autres. Aucune classe n'a la charge unique de faire vivre les autres. Elles sont toutes également indispensables".

Smith laissa à d'autres le soin de tirer les conclusions pratiques de sa théorie. Après avoir invité tout le monde à participer au banquet économique, il ne fit en somme qu'y ajouter un couvert. Il ne reçut que les négociants. Si toutes les tâches sont productives, dit-il, il y a produits matériels et produits immatériels. C'était là reculer! Les premiers seuls sont productifs car les autres "périssent à l'instant même de leur production et laissent rarement derrière eux une valeur avec laquelle on pourrait plus tard acheter une égale quantité de services. Or, écrit-il en sa langue, "The tune of the musician perishes in the very instant of its production." Il s'empresse toutefois d'ajouter, toujours comme ses prédécesseurs, que telles professions sont pourtant utiles, nécessaires même.

Jean-Baptiste Say en mettant un peu de clarté française dans la *Richesse des Nations* ne put s'empêcher de se montrer l'excellent disciple de son maître en le combattant. "La productivité est partout. Comment nier que les artistes concourent à la production? Sans doute leurs services sont des produits immatériels; mais ce n'en sont pas moins des produits, ayant comme les autres une valeur échangeable et résultant de la collaboration de toutes les formes du travail et du capital. Ils sont en tout semblables à l'agrément et à l'utilité que nous fournissent des objets matériels comme les maisons d'habitation, les jardins, l'argenterie. Produire, ce n'est pas tant créer des objets matériels ou immatériels, c'est tout simplement créer des utilités."

Dunoyer vint enfin vulgariser la notion de l'Utilité que Condillac avait définitivement établie. Peu lui importe que le travail s'applique à des objets matériels ou non; cela ne change ni son caractère, ni sa productivité, car dans un cas comme dans l'autre, il ne produit jamais qu'une chose immatérielle qui s'appelle Utilité. Ce que produit un boulanger ce n'est pas à proprement parler un pain c'est la satisfaction d'un désir. Ainsi fait ni plus ni moins la cantatrice.

Voilà la théorie. Comment en pratique les choses se passent-elles? Comment M. Poirier ou M. Letondal, M. Laliberté ou le Dr Pelletier concourent-ils à nourrir leurs concitoyens? Gide met ici les musiciens en étrange compagnie. "Il peut paraître bizarre, écrit-il, de déclarer productif le travail du professeur de piano ou celui du chirurgien qui ampute une jambe".

Parmi les tâches multiples qui constituent l'activité économique,

celle du musicien est bien démarquée: il est l'auxiliaire du travail. Son rôle est de délasser, de consoler, de réconforter.

Les Américains qui savent tirer parti des choses les moins utiles, ont su mettre cette vertu à profit non seulement en formant des fanfares parmi leurs ouvriers ou leurs employés de bureaux mais ce qui est inattendu, en faisant exécuter de la musique pendant le travail même à certaines heures du jour: ils ont constaté que le travail de l'ouvrier en est plus productif. Je connais à Montréal un fabricant qui a suivi cet exemple, en dépit des protestations de ses co-associés, et qui a fini par les convaincre par les résultats auxquels il est parvenu. Il est certain que le chant rend le travail plus doux, plus agréable. Des enquêtes ont été poussées en Allemagne qui prouvent que les ouvriers qui chantent produisent plus. On sait par l'histoire que les esclaves et les galériens chantaient. On retrouve cette habitude chez les peuplades primitives. Les esclaves sud-américains attachés aux plantations avaient même un chant qu'ils se transmettaient de génération en génération et qui est parvenu jusqu'à nous. Les planteurs savaient si bien la vertu de ce chant qu'ils louaient des chantres pour toute la durée des récoltes, à seule fin de rendre le travail des pauvres nègres plus efficace. Toute mélodie un peu vive entraîne. Les muscles semblent en recevoir telle un effluve magnétique une vigueur nouvelle. Tous les membres imperceptibles marquent la mesure et ils exécutent sans efforts ce qu'on leur demande. Il serait intéressant de relever dans le Taylorisme tout ce que cette méthode scientifique de travail doit au rythme. Gide ne craint pas de déclarer qu'il faut se représenter derrière chaque travailleur, un chef d'orchestre invisible qui bat la mesure." Quelque musicien entreprendra sans doute cette étude si jamais le Taylorisme règle la question sociale.

La musique délasse, anime, mais aussi console.

On le comprenait ainsi au temps d'Euripide. Dans Hippolyte couronné, le grand tragique ne sait rien trouver de mieux que la musique pour consoler Phèdre dédaigné par Hippolyte.

"Malade d'amour, reviens à la santé. Il y a des chants magiques pour cela." Que d'êtres ulcérés ont demandé à la musique de pleurer avec eux et se sont trouvés réconfortés! Il n'y a rien de plus éloquent sur ce point que l'exemple de Beethoven devenu sourd, songeant à se suicider pour mettre fin à une épreuve aussi terrible, puis retrouvant assez de réconfort dans les harmonies qui

chantaient en lui pour se remettre à l'œuvre et pour se faire même le consolateur des misères humaines. Vous me direz qu'il s'appelait Beethoven. La musique n'exalte pas, ne console pas que ses initiés. Son charme ne demande pas pour agir que nous en connaissions les secrets. Je sais des auditeurs des récitals Dupré qui ne connaissent rien aux arcanes du contrepoint et qui en ont gardé un souvenir impérissable. Le cristal pur répond au moindre souffle qui passe, mais il est possible de faire vibrer toute matière. Il n'est pas nécessaire pour comprendre le Cid de Corneille de connaître les trois unités de la tragédie classique, ou pour admirer les étoiles, de savoir s'il y brûle du cuivre ou du fer.

Auxiliaire du travail, la musique l'est enfin en ce qu'elle apaise un besoin aussi essentiel à notre nature supérieure que le pain l'est à notre corps, le besoin de Beauté. La satisfaction de ce besoin n'est pas indifférente à la production du blé. En nous faisant vivre un instant d'une vie désintéressée, elle nous empêche de faire de la richesse un but et de détruire ainsi la richesse même. "Le besoin du Vrai et du Beau tient plus au cœur que celui de l'utile, a écrit Pierre Laserre... et une époque qui ne contente pas ce besoin supérieur est une époque où les intérêts que l'on appelle pratiques souffrent eux-mêmes de quelque dommage profond."

Un excellent artiste de chez-nous, M. J.-B. Lagacé, a dit dans une conférence à St-Sulpice: "Le meilleur de l'homme reste insatisfait si quelques nobles plaisirs ne viennent parfois nettoyer l'intelligence des mesquines préoccupations d'orgueil ou d'ambitions inassouvies". Conçoit-on bien ce que serait le monde sans l'activité religieuse ou artistique? Voici ce qu'en pense Antoine dans son Traité: "A ne considérer que le seul progrès matériel, il importerait à la société que tous les citoyens fussent producteurs de valeurs économiques et dans la plus grande proportion; mais alors que deviendrait la société? Une vaste usine, une immense coopérative d'où serait exclue la civilisation dans ce qu'elle a de plus relevé et de plus humain. La richesse n'est richesse que par rapport à l'homme, et l'homme porte partout avec lui les nobles liens qui le retiennent dans le monde de l'esprit."

Le musicien est donc un producteur. En consolant, en reconfortant l'humanité, il détruit de redoutables obstacles à la production. Au surplus, en rappelant l'homme à la vie du cœur et de l'esprit, il valorise la richesse même. Je comprends mieux maintenant pourquoi Ruskin a écrit: "L'artiste remplit une des plus gran-

des tâches de l'humanité. Il est l'éveilleur de nos admirations. Et admirer, c'est la principale joie et le principal pouvoir de la vie".

Ce n'est pas tout. La musique a une part plus directe à la vie économique. M. J.-B. Lagacé répondant à M. Pierre J. Dupuy lors de la première soirée de la Société des conférences de l'École des Hautes-Études, lui disait: "Vous avez traité de l'art en avocat, comme il convenait du reste, plus préoccupé de la réalité des faits que de leurs effets pratiques. Il resterait à un élève des Hautes-Études à établir maintenant, que l'art est aussi pour la nation qui sait l'exploiter, une valeur économique incomparable, une mine de richesses inépuisables, un agent de progrès et de prospérité de tout premier ordre, en un mot, un facteur essentiel de la richesse commune." Il n'est pas trop tôt, après cinq ans, de répondre à M. Lagacé. Je le ferai dans les limites que je me suis assignées, et je tâcherai de démontrer brièvement que la musique donne lieu à un commerce d'une très grande importance, et deuxièmement qu'elle est un excellent facteur d'expansion économique.

La musique a pris un tel essor depuis la fin du XIX^e siècle, que le commerce auquel elle donne lieu, a surpassé en importance tous les autres commerces de denrées artistiques, et s'est classée dans tous les pays parmi les principales branches d'activité économiques. On devait s'y attendre à observer l'ampleur du mouvement musical. Les universités ont fait de la musique une matière de leur programme; des chorales religieuses et profanes ainsi que des orphéons se sont fondés partout; les sociétés de concert se sont multipliées d'une façon que le dictionnaire du Commerce de Guyot ne craint de qualifier d'"effroyable": la virtuosité privée a fait de grands progrès; enfin le théâtre qui serait assez terne sans musique, a pris un essor inouï. En voilà assez pour donner une idée de l'augmentation de la demande. L'industrie de l'éditeur surpasse même aujourd'hui celle du facteur: il se fait une "énorme consommation" de musique sous toutes ses formes: Feuilles, Recueils, Traités, Partitions d'orchestre, etc., etc. S'il y a bien certains traités qui ont eu un tirage de millions d'exemplaires, il reste que c'est la chanson de café-concert qui tient le haut du pavé pour le tirage. En Amérique les musicailleurs qui ont acquis le génie du Rag ne tardent à réaliser des fortunes. *Le jaunisme n'est pas spécial aujournalisme.*

Chez nous chaque famille a l'ambition de posséder un piano, même lorsque personne ne sait jouer. Dans tous les foyers—les sociologues y voient un travers—il y a soit un piano, soit un phonographe,

soit un violon, et non seulement dans les villes mais aussi dans les campagnes. Les statistiques de notre production et de notre consommation d'instruments de musique, sont imparfaites. Il n'y a que quelques années qu'on a aperçu leur importance. Espérons que nous ne tarderons pas à en avoir de meilleures. La production aurait doublé de 1919 à 1922. L'exportation triplée, tandis que l'importation serait stationnaire. Nous produisons à l'heure présente pour près de 25,000,000 d'instruments et d'accessoires, soit à peu près le chiffre de notre production d'or. Un seul marchand de Montréal a vendu l'an dernier jusqu'à 30,000 dollars de pianos et de phonographes en un seul mois.

L'augmentation est partout la même dans le monde. En France l'industrie de l'édition musicale a dû faire face à une diffusion de 40% plus considérable depuis la guerre. A Paris seulement il y a plus de 200 facteurs de pianos employant 6,000 à 7,000 ouvriers et en tout 400 maisons fabricant ou vendant des instruments. Depuis 1867 le chiffre de la production triple tous les dix ans. Une preuve que le commerce de la musique a pris une très grande importance, c'est que tous les pays en ont fait une spécialité classée.

Notre statistique fédérale n'a pas encore suivi cet exemple. Les instruments de musique apparaissent dans la rubrique Produits divers. C'est encore heureux qu'elle daigne les mentionner. Il n'y a pas si longtemps qu'ils étaient ignorés. Mais il faut dire que c'est une des spécialités les plus importantes de la rubrique.

Il serait bien nouveau que l'art musical ne concourût point à l'expansion économique: l'art a toujours été dans le commerce international un excellent médium de publicité. La France doit en grande partie sa prospérité économique à son prestige intellectuel et artistique. Lasserre a écrit là-dessus: "C'est le rayonnement de nos lettres et de nos arts qui frayera la route du monde à nos marchands et à nos vaisseaux." Les musiciens de chez nous ont répandu le nom canadien en Europe dans une mesure qu'on ne semble pas même soupçonner. Les Canadiens ont le talent de la musique, cela est devenu un cliché, tout comme aussi qu'il leur manque l'amour du travail qui ferait fructifier ce talent. Il y a de glorieuses exceptions. Songez à Albani se faisant applaudir dans toutes les capitales du monde, principalement à Londres et à Paris où elle devint prima donna au théâtre des Italiens. Songez à Rodolphe Plamondon, ténor à l'opéra de Paris et aux concerts Colonne et Lamoureux, le seul Canadien qui ait encore fait partie

de la troupe régulière de l'opéra parisien, et qui a promené le nom du Canada d'Espagne en Orient, jusqu'au palais khédivial du Caire. Léo-Pol Morin parcourt en ce moment la France avec le maître. Ravel qui ne craint pas de lui confier l'exécution de ses œuvres. Dansereau fut accompagnateur attitré de Jean de Reské. Enfin nous ignorons trop ce qu'a fait en Europe pour le nom canadien un pianiste que je n'oublierai pas sous prétexte qu'il est dans cette salle. Alfred Laliberté obtient bourse sur bourse du Gouvernement allemand; paraît en concert à la cour ducal de Cobourg; a l'honneur d'être choisi pour jouer devant la cour impériale de Berlin où il reçoit des félicitations de l'Empereur; revient à Montréal où un critique anglais le proclame le plus grand pianiste du Canada — cela ne fait pas de tort vis-à-vis la race supérieure —; enfin en 1906, à New-York, rencontre le maître Scriabine qui en fait du coup son disciple, son ami intime, son confident.¹ Je vous le demande n'est-ce point là de l'art producteur? Pour ma part je ne connais le peuple tchèque que par Smétana, et cela suffit à m'en donner une haute idée!

Dans un autre domaine, la facture des orgues, les frères Casavant font rejaillir sur le nom canadien un lustre que ce travail ne peut ignorer, puisqu'ils sont parvenus à imposer la perfection de leur art à la France même, en dépit des objections systématiques du maître officiel. Ce sera bientôt comme une légende courant de bouche en bouche que celle où le vieux maître Widor se laisse enfin entraîner chez Mme Blumenthal par Claver Casavant pour y voir, plutôt pour y entrevoir un certain orgue de facture canadienne; puis un coup sur les lieux le vieux maître oublie tout de ses occupations si pressantes et improvise pendant une heure sur ces claviers merveilleux si pesants à manier dans les orgues françaises et que nos facteurs nationaux ont rendus plus dociles qu'un piano. En arrière du vieux maître il y avait un Canadien français qui pleurait d'allégresse en notant fébrilement les exclamations d'admiration que le maître vaincu laissait échapper. Et voilà comment la musique s'accorde avec la technologie.

Est-il vraisemblable que je m'attarde à prouver la valeur de l'art au point de vue expansion économique quand Maria Chapdelaine a fait redécouvrir le Canada par des milliers de Jacques-Cartiers contemporains?

¹ Dictionnaire des Musiciens par les Sœurs Ste. Anne.

Il ne servirait donc de rien qu'une nation comme la France, une institution aussi célèbre que la Sorbone vienne chercher chez nous un économiste doublé d'un orateur, M. Édouard Montpetit, pour y donner quelques cours, et que l'Académie de Belgique le fasse académicien au même titre que le plus grand poète d'Italie, Gabriele D'Annunzio, et que la *Princesse des poétesses de France*, la comtesse de Noailles?

* * *

Nombre de philosophes à la suite de Schiller et de Kant ne veulent voir dans l'art "qu'un simple jeu, un exercice assez vain mais pourtant hygiénique de nos facultés les plus hautes". Pour eux les Beaux-Arts ne servent à rien, n'ont pas de mission morale ou sociale. "L'activité esthétique a sa fin en elle." Ce n'est pas ma tâche de réfuter cette théorie pour tous les arts; je me bornerai à le faire pour la musique.

Je ne puis m'empêcher après enquête de relever chez ces philosophes plus d'un trait de ressemblance avec l'Adrien Sixte, de Bourget. Je crois pouvoir dire qu'ils n'ont jamais fait beaucoup de sport. Si l'art musical n'était qu'un jeu hygiénique, je ne vois plus comment expliquer que les finances d'un pays ne sont jamais tant obérées que les ministères de la guerre n'entretiennent quand même d'innombrables musiques militaires; comment un besoin aussi relevé est devenu une habitude chez les plus grossières peuplades sud-africaines; je ne sais plus pourquoi toutes les municipalités du monde ne choisissent pas un passe-temps moins dispendieux, pour l'offrir au peuple dans les parcs publics, ni pourquoi partout dans le monde — *notre pays excepté* — l'État se charge de faire enseigner la musique à l'enfant dès l'école primaire, pour qu'elle ait plus d'action sur lui quand il sera citoyen.

La musique est plus qu'un jeu, c'est une puissance sociale, un levier qui ébranle les masses et les exalte. Les autres arts n'ont d'action qu'autant qu'on va vers eux, ils sont inertes, et nous sommes d'une telle indifférence que Ruskin a pu écrire que "nous cheminons parmi les beautés éparses de la nature comme des gardiens de musées ou des agents de police". La musique se rit de notre apathie. Elle vient nous chercher, elle nous prend à distance. Elle change le monde en un vaste théâtre des marionnettes dont je vous montrerai tout de suite les pantins.

Voyez ce soldat dans la tranchée! Il est là depuis des semaines condamné à une inaction débilante, en proie à la faim, à la soif,

exposé à toutes les intempéries. Vous lui parleriez d'une charge à la baïonnette qu'il désespérerait de ses forces et tremblerait de tous ses membres. Mais la musique est là derrière. Elle tire une ficelle: le clairon retentit. Et à sa voix impérieuse, âpre, commandant la charge, cet être presque inerte bondit, retrouve le courage du lion, saute le parapet et fonce sur l'ennemi.

Napoléon qui n'avait qu'un bagage restreint de connaissances musicales mais qui s'y connaissait bien en hommes, avait une très haute idée de la puissance sociale de la Musique. Il alla jusqu'à déclarer que "de tous les beaux-arts, la musique est celui qui a le plus d'influence sur les passions, celui que le législateur doit le plus encourager". Aussi tout en ignorant que Mozart est l'auteur de Don Juan, aida-t-il sur la cassette impériale les grands musiciens de son temps, Grétry, Méhul, Crescentini, Paer, Brizi... Je ne dirai pas qu'il sût toujours discerner le génie, puisque ce n'est pas l'auteur de Joseph qu'il protégea le plus mais bien Crescentini, "un monsieur qui avait une voix de femme" et qui en outre de 50,000 francs d'appointments, se vit un jour décerner, au nez des généraux, la plus haute décoration de l'Empire, la Couronne de fer de Lombardie. Si ce musicien ne méritait pas la décoration, la musique, elle, la méritait bien. Il y aurait un volume à écrire sur le rôle que la musique a joué dans l'épopée impériale comme d'ailleurs dans toutes les épopées. Je n'en donnerai ici qu'un épisode: le coup d'État du XVIII Brumaire que Bonaparte fit avec des roulements de tambours. Le récit en est curieux; je l'emprunte au Comte Albert Vandal. "Bonaparte donne l'ordre; des officiers lèvent leur sabre, font signe aux tambours. Autour des gardes et derrière eux, la charge bat; les coups se succèdent, répétés, détachés, précipités; c'est le rythme enlevant et sinistre qui sonne l'assaut. Murat forme une colonne de grenadiers et commande qu'on le suive. La foule s'écarte avec effroi. Les grenadiers escaladent le perron, s'engagent dans le bas du château et obliquent vers l'entrée de l'orangerie. Au dedans, le son du tambour a retenti, perçant l'épaisseur du château, et une angoisse a serré les cœurs. Ce "pas de charge que l'on entend, n'est-ce pas le glas d'un régime, le signe que la troupe marche et que l'affaire est décidée? L'assemblée se sent perdue et ne songe qu'à bien mourir. C'est alors une suite d'actions précipitées et confuses, une nouvelle fuite de spectateurs, leur dégringolade effarée par les fenêtres, beaucoup de députés montant sur leurs bancs et criant à tue-tête: "Vive la Répu-

blique; Vive la constitution de l'an III!"; d'autres se jetant vers la tribune pour finir sur un beau geste, sur un mot historique. Et le bruit du tambour se rapproche par les corridors et les escaliers, vient, menace, éclate tout près de la salle". La porte se rouvre, les baïlloquettes paraissent. En cinq minutes, au milieu de l'obscurité croissante, la salle se vide, se dégorge. Les soldats nettoient ensuite de députés et de curieux les abords, les dégagements, occupent militairement tous les locaux. Et le tambour bat toujours, impérieux, brutal, dominateur." Est-ce autre chose que des fantoches qui fuient ainsi sans coup férir?

Quand Servius Tullius organise l'armée romaine, plus de 550 ans avant Jésus-Christ, son premier soin est de former deux centurries de joueurs de cor et de trompette. Tous les peuples, en tous temps, sous tous les climats, se servent de la musique pour susciter les témérités que la guerre exige. L'Allemagne de jadis avait un corps de 10,000 musiciens militaires. L'Iroquoï même avait son chant de guerre. "Otez la musique aux régiments", écrit Arthur Foote, "et votre armée sera taillée en pièces". Et il cite à l'appui l'anecdote de ces montagnards écossais qui en étant venus aux mains avec l'ennemi allaient se rendre à discrétion. Désespéré, le commandant tente un suprême effort et commande aux fifres d'attaquer un air guerrier. Et les montagnards ralliés par ces accents héroïques, reprennent le dessus et enfoncent l'ennemi.

Quand on voulut gagner les Canadiens à défendre leurs frontières de Flandres, on demanda à la musique de tirer la ficelle. Et c'est grisés par les fanfares militaires qui parcouraient les rues que nos jeunes gens montaient dans la charrette et signaient leur engagement.

Observons les piétons au passage d'une fanfare exécutant une marche. Chacun se met au pas entraîné irrésistiblement. Et la fanfare traîne en croupe toute une troupe qui semble décidée à la suivre au bout du monde. Est-ce une marche funèbre qu'on exécute, le piéton modère son allure, et la souffrance se lit sur toutes les figures.

Si l'hymne national peut électriser, galvaniser tout un peuple, si le rôle de la chanson est si grand, c'est que la musique prête au poème parfois bien terne, toute sa magie, toute sa suggestivité. Que deviendrait le rôle de la chanson, sa mission de "conservatrice de la langue, des annales populaires, des bonnes mœurs et des vertus socia-

les, que serait sans la musique cet instrument de civilisation"?² Une poésie que les illettrés se soucieraient bien peu d'apprendre par cœur. Les idées mènent le monde. Mais pour qu'elles passent dans le domaine des actes, il faut par derrière, un sentiment ou une passion qui change la conviction en persuasion. La musique est une force persuasive. L'idée va à l'intelligence; la musique va droit au cœur. L'orateur a beau proposer les idées les plus évidentes, il fera toujours appel au sentiment pour persuader. La musique, c'est de la persuasion toute prête, en fluide, comme le courant d'une pile électrique.

Je vous ai montré tout à l'heure des pantins en marche ou en fuite. Nous venons de voir les ficelles qui les actionnent. Le savant a poussé plus loin ses recherches: il nous montre comment ces ficelles sont attachées. Il y a en effet une action physiologique de la musique. Tarchanoff à l'aide d'un appareil mesurant l'effet des vibrations musicales sur le corps, a observé que les muscles fatigués regagnent leur force sous l'effet d'une musique brillante au lieu que la dépression s'accuse si cette musique est triste. Une personne qui au dynamomètre parvient à développer une certaine force, en développera une plus considérable, si on expérimente au son d'une musique gaie. L'écoulement du sang d'une blessure accélère ou ralentit suivant que l'on joue un air gai ou triste. Haller avait déjà "constaté que le son du tambour exagérait l'écoulement du sang d'une veine ouverte". Il semble que les anciens en connaissaient long là-dessus comme l'indique ce vers de l'Odyssée (XIX 457):

"A l'aide d'un chant magique, ils arrêtaient le sang noir qui s'échappait de la blessure d'Ulysse".

La science constate donc une tristesse organique sous l'action d'une musique triste, et comme une exaltation des muscles sous l'influence d'un air martial. Il y a ainsi des attitudes et des dispositions correspondantes à chaque genre de musique. Et tout cela est indépendant de la volonté du sujet.

Cette action est telle que les animaux eux-mêmes n'y échappent point. On sait le rôle que la musique joue à la chasse. L'on prend les oiseaux avec des pipeaux, et l'on peut faire sortir le lion de son antre en faisant grincer l'Ut grave d'un violoncelle. L'on charme

² Mon article "La grande Pitié de notre Chanson française" Revue nationale, Nov. 1923).

les serpents en jouant de la flûte. On dompte tous les animaux de cirque au son de quelque instrument.

Cette action vraiment remarquable n'avait pas manqué de frapper les sorciers d'autrefois. On lit dans Combarieu que "la musique a commencé par être une œuvre de magie à laquelle les premiers hommes demandaient d'opérer les miracles les plus invraisemblables." On y recourait même pour conjurer les épidémies. Le sauvage de l'Amérique aussi chantait pour conjurer les orages ou pour maîtriser le gibier dont il avait besoin.

"L'art de guérir les maladies par le chant magique est la partie essentielle de la médecine chez les primitifs" comme nous l'enseigne encore l'histoire. Mais ici il faut avouer qu'ils sont en avance, puisque la musique est employée par la médecine moderne comme thérapeutique. Esculape au dire de Pindare guérissait les malades "en les enveloppant de chants très doux". Platon admet que "sans le chant les remèdes sont inefficaces". Les Égyptiens et les Perses reconnaissaient la vertu curative de la musique.

Il n'est pas étonnant que la musique vienne en aide au médecin avec les propriétés que nous venons de lui reconnaître. En fait elle n'est pas seulement un adjuvant dans les maladies du système nerveux, mais une cure véritable. C'est dans les asiles d'aliénés qu'elle fait le plus de bien. L'aliéniste irlandais Drape lui rend ce témoignage: "Rien ne reconforte nos patients et ne les aide à oublier leurs misères comme la musique. Elle les transporte momentanément dans une autre région, adoucit leurs chagrins, les tranquillise et rarement produit des effets contraires. La place à faire à la musique dans le traitement des aliénés est et doit être très grande, et l'on ne peut exagérer son importance". Ferdinand VI d'Espagne fut guéri de la folie par les chants de Farinelli. Et la Bible rapporte que la démence de Saül fut vaincue par la harpe de David.

The Imperial Cyclopædia of Music note un asile d'aliénés où 2-3 des malades ont recouvré la raison ou se sont améliorés grâce à la cure musicale." La musique est un sédatif au délire. L'effet est instantané et aucune potion ne peut rivaliser avec elle. Il y a 90 phonographes à St-Jean-de-Dieu.

Je n'insiste pas davantage sur la puissance de la musique. Qu'on me permette seulement de remarquer qu'on la retrouve partout, depuis les tours et les clochers où les cloches chantent, jusqu'aux grelots de nos traîneaux qu'Arthur Buies a si joliment appelés "le trot mis en musique". Il n'y a pas jusqu'aux sifflets des usines

et des locomotives où nous ne soyons forcés de découvrir des intervalles de tierce, quarte, quinte, sixte et septième.

Si vous me demandez de vous expliquer comment des sons fugitifs soulèvent les foules et les galvanisent, je ne vous dirai pas comme Ruskin de "demander au physicien pourquoi les sons de cette gamme mineure nous ont rendus tristes! "Le physicien sait le *comment* des choses; le philosophe seul doit répondre à nos *pourquoi*. Il ne pourra davantage nous répondre. "Les philosophes, bâtissent des systèmes qui expliquent tout du monde — hors son charme. Ils analysent les coins les plus secrets de l'âme — hors son admiration. Ils démêlent tous les rapports que nous avons avec la nature soit disant inanimée hors — l'amour".

* * *

Richesse économique, puissance sociale, la musique est encore une culture comme les humanités classiques, culture morale qui élève jusqu'à Dieu. Langue merveilleuse, moins précise que la langue parlée — je vous le concède — mais autrement émotive, elle a sa littérature et ses belles-lettres, "*humaniores litteræ*". "Infiniment plus vaste et plus profonde que la parole parlée, elle comprend un nombre infiniment plus grand d'images" (Ricciotto Canudo). Elle a produit des chefs-d'œuvres où les génies les plus sublimes de l'esprit humain ont versé le meilleur d'eux-mêmes, le plus pur de leur cœur. Le commerce, la fréquentation habituelle de ces âmes d'élite ne peut que constituer une formation supérieure, une culture au sens classique du mot.

Quel est le but des humanités? Révéler nos facultés et leur assurer un développement normal. L'on a trouvé que les lettres, non les sciences, les peuvent développer toutes: intelligence, volonté, imagination, sensibilité. La musique le peut aussi, je m'empresse de l'établir.

Le vrai musicien est un savant autant qu'un artiste. Son art l'oblige à acquérir une science ardue qui procède en droite ligne des mathématiques. L'harmonie elle-même et le contrepoint se ramènent à des rapports numériques qu'il ne peut ignorer. L'intelligence se forme à pareille gymnastique. Le nier serait prétendre que les mathématiques ne peuvent former le jugement. S'il a la passion de son art le musicien ne reculera devant aucun effort pour le maîtriser. La musique aura été ainsi la formatrice de sa volonté. Par ailleurs le goût délicat qu'elle fait naître en lui finit toujours par former le caractère. L'imagination est aussi à bonne école sous

la tutelle de la musique. Elle apprendra à se donner libre cours tout en se pliant sous les lois sévères de l'invention et de l'interprétation musicales. Enfin la musique est éminemment apte à développer la sensibilité puisque c'est la matière sur laquelle elle travaille et en même temps la source dont elle procède. Quel que soit l'instrument qui vibre, c'est en définitive le cœur qui chante, c'est lui le virtuose. La sensibilité rend l'homme plus homme en le rendant plus doux. S'il sent plus vivement, il comprend plus profondément. Elle perfectionne ainsi jusqu'à l'intellect. J'avais entendu sans le comprendre l'un de nos rares critiques d'art, M. O. Maurault, p. s. s. déclarer à St-Sulpice que la musique est une culture par elle-même. Je le comprends maintenant et je souscris à son avancé.

La musique est non seulement une culture intellectuelle, c'est un perfectionnement moral par son essence même. C'est le plus pur de tous les arts. Le voulût-elle qu'elle ne pourrait se prostituer. Elle n'est qu'esprit. Pour être immorale il faut qu'elle emprunte de la matière à la poésie ou au drame. D'autres arts sont exposés par nature à rabaisser le niveau de la civilisation, en nous "proposant une société de vicieux". La musique ne peut que hausser ce niveau en nous transportant dans une sphère idéale où tout est généreux. Elle ne sait susciter qu'un sentiment, le plus désintéressé de tous, l'admiration. Or l'admiration prend toute la place d'une âme, elle en chasse toutes les passions. L'historien Polybe n'a pas craint de rattacher la pureté des mœurs des Arcadiens à leur grande culture musicale. La musique a donc une action morale. Ruskin a là-dessus un mot que je m'empresse de citer. "Quiconque admire de tout son cœur n'envie pas. En admirant, on oublie, en admirant, on pardonne; en admirant, on croit". Un ennemi juré du musicien Stradella, sachant que celui-ci était à Rome, y avait envoyé deux assassins pour le tuer. Arrivés dans la ville éternelle les braves apprennent que Stradella est à St-Jean de Latran à exécuter un oratorio de sa composition. Les assassins décident d'entrer dans l'église pour la durée de l'audition, et de tendre un piège au musicien à la sortie. Ils comptaient sans la musique. Les accents de Stradella les jettent bientôt dans une admiration dont ils ne peuvent se défendre, chassent toute la haine qui les animait, et à la sortie, ils ne peuvent que se jeter aux genoux du maître et lui conseiller de fuir au plus tôt son implacable ennemi. En admirant on pardonne.

Je ne confonds pas la musique avec la morale: ce point a été trop souvent débattu. Il est impossible qu'un art qui s'adresse au

cœur de l'homme et exerce une telle emprise sur les masses, n'ait aucune action morale. Je tiens au contraire qu'elle perfectionne la moralité.

Me voilà loin de Brunetière et de sa théorie de l'art immoral. "Dans toute forme d'art, il y a comme un principe ou un germe secret d'immoralité. Toute forme d'art est obligée pour atteindre l'esprit de recourir à l'intermédiaire non seulement des sens, notez le bien, mais du plaisir des sens. Tout cela n'est pas seulement sensible mais sensuel". Je n'ose m'attaquer à Brunetière. Je chargerai un théologien le Père Sertillanges, de le réfuter pour moi. Dans *l'Art et la Morale* cet écrivain fait remarquer que si la pensée de Brunetière est juste, la forme en est abusive. "Parler d'un "principe d'immoralité" qui se cacherait dans toute forme d'art, c'est forcer le sens des mots jusqu'à manquer complètement de justesse. Si l'on ne veut pas verser dans le paradoxe, et si l'on veut parler juste, il faut dire que l'art, comme toute chose humaine privée de contrôle, risque de courir à l'abus et que de plus, en raison de la nature spéciale de ses moyens, empruntés tous à l'ordre sensible, l'art renferme non pas un "principe" mais un *danger spécial d'immoralité*". Il faut regretter que Brunetière n'ait pas connu la musique, ainsi qu'il l'a avoué quelque part, car il y eût eu une exception à sa théorie. La musique établit en effet que le plaisir des sens peut être pur et qu'on ne doit pas le confondre avec la concupiscence. La vraie théorie, celle que la philosophie établit clairement, c'est que l'art doit porter nécessairement soit au bien, soit au mal. Et la musique a déjà une moralité négative en ce qu'elle ne peut porter au mal.

Elle ne s'en tient pas là. En nous arrachant aux préoccupations égoïstes de la vie journalière, elle acquiert une moralité positive, elle nous rappelle comme nous l'avons déjà vu qu'il y a autre chose ici-bas que l'étroit matérialisme où se complait notre nature. Hegel voyait pour cela dans la musique un pouvoir libérateur grâce auquel nos puissances supérieures reprennent leurs droits.

Enfin la musique nous élève même jusqu'à Dieu. Sa fin métaphysique immédiate est, j'en conviens, l'expression du beau; et le sentiment esthétique qu'elle fait naître est d'abord, comme l'enseigne avec de si fortes expressions la scholastique, "la complaisance dans la splendeur du beau." Mais le beau, qu'est-ce d'autre que la manifestation de Dieu dans la nature? Dans ce désert aride de l'existence, la musique est comme le mirage de l'infini vers lequel nous

tendons. Vous me direz que ce n'est qu'un mirage? Que faut-il de plus?

La physique établit clairement que le mirage du désert ne se produirait pas si l'oasis n'existait point, car ce n'est en somme qu'un phénomène de réfraction de la lumière dans les couches moins denses de l'atmosphère.

Les philosophes pessimistes comme Schopenhauer ou encore comme Jean-Marie Guyau se sentent désemparés devant la sérénité de l'art, et en particulier devant la musique. Il semble qu'ils y trouvent une réfutation de leur système. Guyau après avoir désespéré de tout, avouait en des vers célèbres:

"L'art seul peut ici-bas, ainsi que la mort même,
Nous prendre tout entiers, et donner à qui l'aime
Le sourire immortel de sa sérénité."

Il s'en tint à cet aveu et ne tarda pas même à se désavouer

"En ce monde, j'ai mieux à faire
Que d'écouter battre mon cœur."

S'il eût écouté battre son cœur, s'il eût un peu souri de ce sourire immortel, il eût peut-être entrevu assez de tendresse dans l'univers pour repeupler son ciel.

Nietzsche, fils de Schopenhauer, après s'être attaqué même aux autres arts, s'avouait vaincu devant la musique. "Elle représente pour nous l'art tout entier et le monde esthétique. L'émotion du musicien créateur s'éprouve les jeux fermés, et ne s'alimente qu'à la source intérieure. *La musique est rédemptrice.*"

Voyons maintenant ce que pensait de la musique le théoricien du "plus mauvais des mondes possibles", Schopenhauer. "La musique occupe une place à part dans la hiérarchie des arts. Elle reste étrangère au monde de l'espace, elle est affranchie de toute servitude. *La musique idéale manifeste l'essence du monde au même titre que les idées.*" C'est là, nous dit Fauconnet, une des thèses favorites de l'écrivain, une de celles qu'il expose et défend avec le plus d'éloquence et de chaleur. Il est d'un intérêt suprême de lire la théorie métaphysique qu'il bâtit sur l'art musical, théorie qui embrasse tout l'univers. Les intervalles de la gamme lui représentent la série des espèces naturelles; la mélodie, les aspirations de l'homme; la variété infinie des mélodies possibles, la variété infinie des types et les dissonances radicales, les individus anormaux, monstrueux; le rythme musical, la symétrie de la nature; les voix de l'harmonie, les règnes de la nature; la Basse, le règne minéral; le

Ténor, le règne végétal; l'Alto, le règne animal; le Soprano (voix de femme) l'humanité.

Le rapport des notes aiguës à la basse fondamentale dont elles procèdent devient le rapport de tous les êtres à la masse planétaire originelle; mobilité extrême de la voix de soprano, mobilité infinie de l'âme humaine; l'accord parfait c'est la sérénité; l'accord dissonant, le malaise; la suspension de la mélodie avant cadence finale; paroxysme du désir avant la réalisation; cadence parfaite, apaisement; enfin, et j'en passe, accompagnement nécessaire de la mélodie par la basse, union indissoluble de l'âme humaine et de la nature.

Je me suis permis ces citations, parce qu'elles comportent un enseignement. Il est édifiant de remarquer que la désespérance des pessimistes, après avoir couvert la religion, la Providence et même Dieu, se trouve à court devant l'art, et quand elle s'attaque à l'art, qu'elle doit s'arrêter avec respect devant l'absolu de la musique. Il est d'une singulière éloquence de voir Schopenhauer prendre la musique pour l'exemplaire de l'univers. N'est-ce pas là proclamer qu'elle renferme quelque chose de l'Exemplaire suprême de la Création? La musique n'a pu porter remède au désespoir du pessimisme parce qu'il n'a voulu y voir qu'un mirage. Le Christianisme est un pessimisme aussi; mais un essimisme serein qui sait se retremper dans le mirage même, en songeant qu'il ne peut être s'il ne procède de la réalité.

La musique en définitive est une adoration. Cette pensée est appuyée par le consentement universel des peuples. Tous se sont servis de la musique pour approcher de leurs divinités. Le catholicisme pour sa part lui a donné à remplir un rôle suprême, l'a revêtue d'un sacerdoce. Il a créé pour le service de son culte un instrument de musique qui dépasse tous les autres et les résume tous. L'orgue a quelque chose de l'Infini. Le poète l'a bien vu:

"L'orgue, le seul concert, le seul gémissement
Qui mêle aux cieux la terre,
La seule voix qui puisse avec le flot dormant
Et les forêts bénies
Murmurer ici-bas quelque commencement
Des choses infinies.

L'organiste ne peut épuiser les variétés de timbre de son instrument. Un orgue de 20 jeux permet, en pure mathématique, 1,035,774 combinaisons; un orgue de 30 jeux, 1 milliard

43 millions; un orgue de 40 jeux, 1,000 milliards. On se prend de vertige à songer aux ressources d'un colosse de 100 et même de 200 jeux. Je ne prétends pas que toutes ces combinaisons sont d'égale valeur et que le goût de l'organiste ne doit intervenir: je parle de musique et non de logarithmes. Cela ne change rien au caractère de l'instrument. Il ressort de plus que l'orgue n'a besoin du secours d'aucun autre instrument, et qu'ils seront toujours des intrus auprès de lui.

Quant aux chants de la liturgie catholique pour lesquels Schopenhauer, quoique bouddhiste, ne cachait pas son admiration, je n'ai qu'à ouvrir l'histoire de la musique de Combarieu pour en trouver une juste appréciation en même temps que l'explication de l'indifférence avec laquelle nous sommes trop portés à les traiter: "L'expression de ces mélodies sereines, si belles quand elles sont chantées par un chœur à l'unisson, n'a son équivalent nulle part, ni dans les têtes admirables de la sculpture égyptienne, ni dans certaines têtes de la sculpture hindoue, d'un sentiment si profond, ni dans ce que la poésie et la musique moderne ont de plus délicat, pas même dans certaines pièces de Schumann! Mais c'est une impression vraiment pénible que laissent aujourd'hui certaines exécutions des mélodies grégoriennes empoisonnées par le souvenir de l'art profane. On frise au petit fer la chevelure de Ste-Cécile ou de sainte Clothilde; on leur met de la poudre et des mouches; on avive leur sourire d'un trait de carmin." La musique d'église, ou plutôt les musiciens d'église, ont eu eux aussi leur Renaissance au XVe siècle et celle là n'a pas produit de Michel Ange, de Raphaël ou de Léonard de Vinci. Il faut aujourd'hui se remettre à l'école du XIIIe et du XIVe siècle; et ceux qui ont pu entendre Dom Desroquettes, en septembre 1922, sont bien convaincus que ce n'est pas retourner en arrière. Espérons que le Motu Proprio de Pie X sera bientôt universellement suivi. Le grand pape de la musique voulait "que son peuple prie sur de la beauté". Il voulait empêcher Berlioz de sortir de l'église à l'In Exitu Israël!

Il me semble avoir établi que la musique est un perfectionnement moral et qu'elle est une culture comme les belles-lettres. Une dernière preuve. Notre université, sitôt son autonomie conquise, s'adjoignit un conservatoire de musique. Elle reconnaissait par là le rôle formateur que je viens d'essayer de prouver. Dans quelques semaines, le Conservatoire National aura terminé la réorganisation radicale qu'il a entreprise pour se rendre plus apte à

collaborer à la grande œuvre universitaire. Il pourra soumettre à ses supérieurs un nouveau programme soigneusement élaboré que plus de 4,000 élèves s'appêtent à suivre de Chicoutimi à Vancouver; il leur offrira une école spéciale dont plus de 600 élèves suivront les cours réguliers.

Concluons que le musicien n'est pas dans la lune, mais bien sur la terre où son rôle est d'animer, de réconforter, de remuer les peuples, enfin de relever le niveau intellectuel et moral de l'humanité.

Eugène LAPIERRE, L.S.C.

Organiste à St-Jacques.

Secrétaire du Conservatoire National de Musique
(Université de Montréal)

UN POÈTE SYMBOLISTE

De nature indéfinissable, la poésie se manifeste d'infinies façons. Elle n'exige, pour se traduire verbalement, nulle forme spéciale et particulière. Seul la dirige dans son mode d'expression le génie de la langue qu'elle emprunte. Vainement a-t-on voulu, à certaines époques, plus logiques que perspicaces, lui imposer la servitude d'une discipline spirituelle et l'esclavage d'un code poétique. A chaque fois, une réaction de l'esprit a fait craquer, puis éclater le corselet de fer dans lequel on voulait emprisonner l'âme humaine.

Essentiellement, en effet, la poésie exige la liberté parce qu'elle est une chose vivante, instinctive, subtile et multiple. Elle la réclame encore du fait qu'elle évolue, variant ses goûts, ses tendances, ses modalités, car l'âme d'une génération n'est pas celle de la génération précédente. Et l'écriture, miroir qui les reflète, doit se modifier avec les sensations, les sentiments et les idées de chaque époque. Un critique, quelque peu renseigné, peut, de fait, à la seule lecture d'un morceau, le situer historiquement et chronologiquement. Le jour où l'on a voulu et où l'on voudra immobiliser la forme littéraire d'une langue, il s'est produit et il se produira un bouleversement dans sa poétique. La doctrine qui ne permet pas l'évolution, mène tout droit à la révolution.

Toute rabâchée qu'elle soit, cette vieille loi vaut d'être proclamée, tant il y a des hérésies qui ont la vie dure dans certains domaines. Rien n'est plus fréquent que de voir des gens se servir du téléphone et monter en automobile, qui cependant refusent à la prosodie le droit commun au changement. Ils voudraient, ma foi, que le stylo moderne traçât ses vers avec les mêmes jambages que la plume d'oie du sieur Nicolas Boileau. Alors aussi bien lâcher Larousse et retourner au dictionnaire de Richelet.

Dieu sait pourtant que notre littérature, qui existe, n'en déplaît pas au financier averti qu'est M. Olivar Asselin, n'a guère péché ni par esprit ni par écriture révolutionnaire. Loin de là: son conservatisme l'a toujours maintenue un bon demi-siècle en retard. Elle s'est tout de même avisée vers l'an 1890 de l'ère actuelle que la fidélité au passé mène tout droit à la stérilité du présent et qu'à temps nouveau, il faut style nouveau. A l'École littéraire de Montréal

est dû cet honneur d'avoir fait admettre cette vérité ancienne comme le monde.

Donc, sans se suicider littérairement, il est aujourd'hui permis au poète canadien de s'affranchir de la tutelle stupéfiante d'un art poétique mis au rancart depuis un long temps. En effet, il n'existe pas, à l'heure qu'il est, un seul poète français obscur, médiocre ou fameux, qui obéisse encore à ses règles. Fort heureusement, Dieu merci! A ce "vent révolutionnaire", nous avons dû certaines pièces, entre autres, de Nelligan et de M. Lucien Rainier, qui ont ouvert la voie. "Les Phases" de M. Guy De Layaye témoignent, de façon intéressante et probante, de la hardiesse de la nouvelle école. MM. Albert Dreux, René Chopin et d'autres encore n'ont pas hésité à se donner, à l'occasion, des libertés et des licences, dont le lecteur a eu le bénéfice. Même le classique et parnassien Paul Morin a franchement adopté dans plus d'une occasion, la poétique modernisante. Tant mieux, tant mieux. Car en littérature, comme ailleurs, il faut évoluer ou retarder.

Parmi les credos poétiques du dernier siècle, le symbolisme, un ancêtre déjà, constitue l'un des plus curieux et des plus novateurs. Il fut une réaction contre l'art devenu trop précis, rigide et monotone des parnassiens. La poésie étant une création rythmique de la beauté, on devait naturellement arriver à vouloir accroître chez elle le caractère musical et par là créer une sensation poétique nouvelle, surgissant de l'harmonie du mot choisi et donnant au poème cette atmosphère de rêve imprécis, de pensée vague, de subconscience lucide, qui accompagnent un morceau de musique. C'était vouloir, par la sélection et l'arrangement du vocable, faire entrer le rêve dans la poésie, faire communier par la magie verbale et la cadence rythmique au vague de l'âme et à l'indéfini de la pensée. C'est bien ce que disait l'un des apôtres du mouvement, Stuart Merrill, quand il écrivait: "La poésie, étant à la fois Verbe et Musique, est merveilleusement apte à cette suggestion d'un infini qui n'est souvent que l'indéfini."

Reléguant l'idée au second plan, c'était ériger le Verbe en roi du poème. De serviteur il devenait maître. Résumant la doctrine de Mallarmé, Catulle Mendès l'affirmait ouvertement. "Le but du symbolisme, disait-il, est de faire penser, non par le sens même du vers, mais par ce que le rythme, sans signification verbale, peut éveiller d'idée; d'exprimer par l'emploi imprévu, anormal même du mot, tout ce que ce mot, par son apparition à tel ou tel point de la

phrase et en raison de la couleur spéciale de sa sonorité, en vertu de sa propre inexpression momentanée, peut évoquer ou prédire de sensations immémoriales ou de sentiments futurs."

Pour arriver à ce but, en outre de sélectionner artistement chaque mot, le poète devait cultiver, en son œuvre, le symbole afin d'exprimer, par lui, le lien subtil qui rattache le monde physique au monde moral, et de traduire les mystérieuses affinités des choses avec notre âme. Il lui était donc recommandé de puiser largement dans la nature les comparaisons, les analogies, les images. En définitive, ce que réclamaient si complexement les symbolistes, comme l'a très bien remarqué Jules Lemaitre, c'est la métaphore dans le style, et l'harmonie imitative dans les mots. Leur seule originalité, c'était d'en faire les bases essentielles de leur poétique.

Sans doute, ils exagéraient, mais leur exagération n'enlève pas à leur credo son bien fondé de fine psychologie et de vérité philologique. Car il existe en nous une poésie indépendante de la pensée, poésie inconsciente et subtile tout à la fois, qui naît du simple chant des vocables, de la rencontre heureuse de certains termes et du seul rapprochement des sensations et des sentiments; poésie vague, imprécise, faite de rythme, de couleur et de sons, poésie à mi-chemin entre la musique et le rêve.

Dans son "Art poétique", Verlaine, son plus illustre représentant en a donné une définition pleine de charme:

*Rien n'est plus cher que la chanson grise
Où l'Indécis au Précis se joint.*

*C'est des beaux yeux derrière des voiles,
C'est le grand jour tremblant de midi,
C'est, par un ciel d'automne attiédi,
Le bleu fouillis des claires étoiles!*

*Car nous voulons la nuance encor,
Pas la couleur, rien que la nuance!
Oh! la nuance seule fiancée
Le rêve au rêve et la flûte au cor!*

*De la musique encore et toujours!
Que ton vers soit la chose envolée,
Qu'on sent qui fuit d'une âme en allée
Vers d'autres cieux à d'autres amours.*

Le symbolisme n'a guère fleuri au Canada, alors que le romantisme suscita des disciples et que les parnassiens enthousiasmèrent toute une jeune phalange. La raison ne s'en trouve pas loin. Elle est celle même, mais plus forte ici, qui conditionne toute notre production littéraire: intelligence du vocabulaire, résultat de notre système d'enseignement. A ceux qui connaissent la question, cette affirmation suffira.

Toutefois, voici que paraît parmi nous, avec le demi-siècle de retard obligatoire, un symboliste authentique. M. Antonio Desjardins n'est guère connu, n'ayant guère publié, mais il convient de signaler son existence et ses rares poèmes qui ont vu le jour.

Citons, pour le présenter, sa première pièce qui me soit tombée sous les yeux:

FIN FÉVRIER

*C'est un jour doux et pur de langoureux hiver,
Endormi sur le seuil de grands arbres éteints,
Pendant, dans les bois blancs d'un écho de lumière,
Les nuits mortes de leurs branches sans parfums...*

*Les soupirs esseulés des urnes bleues de l'air
Glissent, le long des neiges aux frêles éclats fins,
Une clarté vieil or, qui s'attarde et se perd
En robes d'aubes lasses, en les brumes des loins...*

*Et viennent sur le ciel, comme auprès d'une tombe,
D'étranges vols d'oiseaux aux ailes couleur cendre,
Pleurant leur cris, qui s'enfuient, fuyantes ombres...*

*C'est un jour doux de songe endormant, calme et tendre,
Venant s'asseoir au cœur, comme une lettre amie,
Que l'on aime relire, en silence, la nuit...*

Que vous semble de ce paysage d'hiver, tout en nuance, selon la formule verlainesque. Ne vous impatientez pas de l'imprécision complexe du morceau: c'est un sous-bois vapoureux et strié de clarté, comme les aimait Corot. Musique aussi: comme vous écouteriez une fantaisie de Debussy, écoutez simplement chanter le rythme des vers. Comme, en somme, les mots s'harmonisent à l'idée, comme les verbes coulent de source abondante et claire, cascadelles de

syllabes chatoyantes et chantantes. Mais non, ne vous mettez pas en peine, vieille habitude qui est un préjugé, de noter les vers de onze ou de treize pieds: ne vous arrêtez pas non plus, avec une mine scandalisée, devant la hardiesse de certaines images, et la discordance de certains mots. Je le concède, la pièce contient des faiblesses et un vers final incolore, mais elle n'en révèle pas moins un sens mélodique notable, une science du rythme et le goût de la vision colorée. Et puis vous vous évadez des banalités conventionnelles qui passent trop souvent pour de la poésie, parce qu'elles s'astreignent servilement à une prosodie sénile et vétuste.

Voici un paysage de nuit où la formule s'accroît et s'exagère. "De la musique avant tout", c'est véritablement un nocturne. Naturellement tous ces poèmes doivent se lire à haute voix: l'œil seul ne saurait en transmettre l'impression imagée et sonore.

*Une nuit douce penchant ses ors,
En soies de brises de lune triste
Et languissante comme un lys
Fercé le long d'une eau qui dort...
Une nuit douce penchant ses ors
Dans les silences rêvant aux bords
D'une mer aux vagues qui bruissent
Si doucement dans les airs morts,
Que leurs soupirs s'en vont musiques...
Dans les silences rêvant aux bords
D'un grand navire laissant un port
Tout peint de brumes mélancoliques...
Un grand navire laissant un port,
Et qui semble un regard de mort
Tant sa clarté funèbre glisse...
Est-ce un rêve, le sais-je encor...
Cette nuit douce, la lune triste...
Ce navire... cette mer... ce port...
Est-ce un rêve, le sais-je encor...
Et ces musiques, lisses, lisses...*

Ici le poète ne s'embarrasse plus d'idée. Il ne s'asservit même pas à une construction syntaxique. Sans continuité logique, des lambeaux de phrase défilent devant les yeux et frappent les oreilles. Ce ne sont plus pratiquement que des sonorités et des teintes. Il faut, sans vouloir en pénétrer le sens, n'écouter que l'euphonie et

la cadence, et vous aurez, peut-être, j'ai dit, peut-être, cela dépend de votre sensibilité imaginative, l'impression d'entendre une musique mélancolique dans une nuit de deuil, musique vague et monotone sous un ciel flou. Arabesque de mots harmonieux, jonglerie picturale, mais qui déconcerte et déçoit parce qu'ici, le poète a rompu l'équilibre entre les parties: pensée, couleur et musique, au point de presque abolir la première. Il a faussé la pièce par l'outrance du procédé.

De ce paysage, aboutissant extrême et péjoratif du genre, revenons aux pièces où M. Desjardins, à l'instar du maître, exprime juste assez d'idée pour y rattacher un rythme et une sensation, le tout imprégné d'une poésie vague et nostalgique d'un charme particulier.

Le morceau suivant caractérise assez bien la manière habituelle du poète:

Laisse ton cœur errer, laisse ton cœur errer...

*Trop de deuils l'ont tenu, le meurtrissant sans cause.
Oublie l'enchantement des nuits aux vieilles peines;
Ne sois plus qu'un jet pur d'aurore grandiose,
En cloches de couleurs bruissant toutes sereines...*

Laisse ton cœur errer, laisse ton cœur errer...

*Comme un parfum de vent en crépuscule rose,
De vent tendre qui meurt sur l'or brisé des plaines,
Racontant son sanglot le long d'une eau morose,
Où d'étranges clartés, si pâles, se promènent...*

*Laisse ton cœur errer; oublie, sois un soupir
D'amour vers le soleil, déliant les frissons
D'un ciel triomphant, que les pourpres font luire.*

*Ne retiens plus ton cœur, ne retiens plus ton cœur,
Ouvre large tes mains, laisse-lui ses visions,
Dont les chants doux s'envolent en la magie de l'heure.*

Ici, encore, le poète peut sembler avoir trop sacrifié le sens aux sens, l'esprit aux yeux et aux oreilles, l'idée à la couleur et à l'harmonie. Tout de même, encore que le sentiment symbolisé reste dans

la pénombre, il s'entend de façon suffisante à suivre l'analogie qui le représente. Ainsi la deuxième strophe, aux vers qui mélancolisent, est un joli pastel d'une fine notation musicale, sur un fond aux teintes délicates.

Capable de délaissier le clair-obscur, M. Desjardins peut très bien rattacher à une idée précise, sa mélodie et sa vision, quand il le veut. Le huitain suivant suggère, plutôt qu'il n'exprime une impression, mais, quoique bien dans la note de l'école, il reste nettement perceptible:

*La nuit court humide et molle;
Qu'est-ce qu'il a donc mon cœur?
Ne pas pleurer lui paraît drôle.
La nuit court humide et molle,
Cette minute est vraiment folle
Pour taire en lui toute douleur.
La nuit court humide et molle.
Qu'est-ce qu'il a donc mon cœur?*

Voici, d'autre part, un début de sonnet, joli comme un dessin chinois sur un éventail, juste quelques lignes, évocatrices d'horizon et de couleurs, berceuses comme une ballade ancienne:

*Au balcon pâle
Du soir bleu.
Comme un vieux châte
D'ancien pays,*

*Bijou d'opale,
La lune a mis
Son doux fanal
Des songeries.*

Une petite pièce, jaillie spontanément, un soir de mélancolie, montre qu'une claire expression idéelle peut très bien s'allier à un sentiment imprécis et latent:

*Je t'ai cueilli une chanson,
Toute de joie, toute de peine,
Mon cœur en fait un bouquet blond,
Je t'ai cueilli cette chanson..*

*Elle te pleure son émotion,
Elle est étrange, elle est lointaine...
Je t'ai cueilli cette chanson,
Toute ma joie, toute ma peine...*

Ce n'est rien, quelques vers, une simple ritournelle, et cependant c'est joli ! On entend comme un faible écho de Verlaine dans cette brève chanson, musicale et nuancée, simples arpèges au clavecin du verbe, en qui symboliquement se mêlent un peu de pensée, un peu de couleur, un peu de musique.

Mais vous me direz : "Elle est jolie, la chanson, mais elle n'est pas très symboliste". C'est justement ce que j'allais vous dire et vous m'avez volé ma conclusion.

Le symbolisme est fondé sur une vérité psycho-philologique. Il existe bien une poésie subtile du vague de l'âme qui s'interprète mieux par une sélection du verbe musical et par l'emploi, du symbole. C'est un procédé qui est utile, qui a produit et peut produire une beauté propre, à la condition toutefois, de ne pas outrer la manière au point d'en faire une manie. Car le symbolisme, qui n'est pas un précepte essentiel de la poésie, peut facilement devenir une hérésie quand, sous prétexte de l'interpréter par la couleur et le son, on submerge l'idée sous le symbole et le rythme.

Car, en définitive, l'homme est plus qu'une paire d'yeux et d'oreilles : il est une intelligence.

Quant à M. Antonio Desjardins, les quelques poèmes cités ci-dessus révèlent chez lui une personnalité poétique intéressante. Incontestablement, il a un talent qui, pour se chercher encore, n'existe pas moins réellement. A un degré rare au pays, il possède ce qui a tant marqué, le sens du rythme. Il s'avère aussi un dilette de la couleur. Il détient à la fois le secret des inflexions musicales et celui des images neuves. Le symbolisme a développé chez lui ces deux qualités. Pour se garer du danger qui le menace, de simplement grouper en poèmes des amalgames de sonorités et de couleurs éparses, il lui reste à discipliner son talent et ses tendances de façon à marier le symbole à l'idée dans l'harmonie et la nuance. Notre espoir est que le symboliste n'oublit pas, mais renouvelle et réhausse, enrichisse et colore chez lui le talent poétique.

Gustave LANCTOT.

LA PROVINCE DE QUÉBEC

1^E PARTIE

LA CONSTITUTION PROVINCIALE

LA CONFÉDÉRATION

Il y a 57 ans, en 1867, un grand dérangement politique transformait l'Union du Haut et du Bas-Canada, établie en 1841, en une vaste *confédération* qui devint avec le temps le *Dominion du Canada* actuel.

Cette nouvelle constitution qui nous régit encore aujourd'hui sous le nom d'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, tout en instituant un *gouvernement central supérieur*, que nous appelons le FÉDÉRAL, concédait à chacune des provinces unies par ce nouveau lien politique, une certaine autonomie grâce à son *gouvernement local*.

Le Bas-Canada, dorénavant connu sous le nom de *province de Québec*, était partie à ce pacte, et c'est cette nouvelle province que nous voulons étudier ici du point de vue provincial, en tant qu'institution politique.

Nous ignorons, totalement pour la plupart, notre histoire locale depuis la Confédération, comme d'ailleurs, nous ne connaissons pas beaucoup l'histoire parlementaire du Canada, même dans ses grandes lignes. Les "vieux", comme nous disons, se rappellent bien, et presque toujours sans trop de précision, tel ou tel fait politique de leur jeune temps, mais ils se perdent dans l'ensemble, et la nouvelle génération, qui n'a pas recueilli sur la bouche de la génération qui s'en va la tradition orale même incomplète, poursuit son chemin en jetant un regard distrait sur la politique du jour, sans en comprendre le sens profond et la complexité, parce qu'elle en ignore l'origine et le développement historique.

TERRITOIRE ET POPULATION

Nous n'avons pas besoin de décrire la SITUATION GÉOGRAPHIQUE de notre province: vous savez assez que notre patrie particulière découverte par *Jacques Cartier*, en 1534, et fondée par *Cham-*

plain, en 1608, est attachée aux rives du St-Laurent. Constitutionnellement parlant NOS FRONTIERES s'étendent très loin: jusqu'à la baie d'Hudson et la mer Arctique, depuis que le gouvernement fédéral nous a fait cadeau de la grande terre inhabitée de l'Ungava. Mais notre sol véritable est compris entre l'Ontario à l'Ouest, le Lac St-Jean au nord, le Nouveau-Brunswick à l'est et les États-Unis au sud. Nous rayonnons cependant hors de ces limites, trop peut-être pour notre nombre. Nous colonisons à des milliers de milles comme les grandes nations. Elles le font par nécessité, pour se désencombrer; nous le faisons par esprit d'aventure, de vagabondage. Nous retrouvons des nôtres en Louisiane, dans toutes les provinces de l'Ouest canadien, dans la Nouvelle-Angleterre où se comptent près de deux millions de Franco-Américains. Et cependant notre province offre de grandes étendues de sol plantureux, rempli des mines les plus riches. Par bonheur, il se fait présentement de grands efforts pour enrayer l'exode vers l'Ouest et les États-Unis, et par une politique vraiment nationale, notre gouvernement provincial s'applique à fixer des colons sur les magnifiques terres de certaines régions trop inconnues de notre province telles que l'Abitibi, le Lac St-Jean et le Témiscamingue.

POUVOIRS

Les pouvoirs dévolus à la Législature de la Province de Québec par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord sont énoncés à l'article 92 de cet acte. La législature avait juridiction exclusive sur:

- 1° La constitution provinciale, sauf quant à la nomination du lieutenant-gouverneur qui était du ressort du fédéral;
- 2° L'impôt direct;
- 3° Les terres, bois et forêts publics;
- 4° Les institutions municipales;
- 5° Les travaux publics locaux;
- 6° L'administration de la justice;
- 7° Toutes autres matières d'une nature purement locale ou privée dans la province;
- 8° Enfin et surtout le droit civil, le droit de propriété, et l'éducation.

Le gouvernement fédéral se réservait la juridiction en particulier sur le commerce, les douanes, les postes, la milice, la marine, les pêcheries, les banques, les poids et mesures, la loi criminelle.

Aussi le droit très platonique du désaveu des actes provinciaux ou droit de veto.

Certes, nous pouvions craindre un mauvais traitement pour les nôtres éloignés de notre province et vivant dans des milieux anglo-saxons, comme aussi pour certains de nos droits, mis sous la protection d'une majorité plutôt mal disposée. Mais nous n'avions pas le choix, et Cartier, qui nous représentait dans la confection de la nouvelle constitution et qui était pourtant un homme pratique, crut à la générosité de la majorité; d'ailleurs, le droit de veto ne semblait-il pas nous protéger suffisamment contre la tyrannie possible de certaines provinces à l'égard des minorités?

Il faut se rappeler que *nous avons subi la Confédération* comme un moindre mal, pour éviter l'anarchie imminente, ou l'annexion, ou l'union législative.

L'*anarchie*, elle existait presque: la machine gouvernementale ne fonctionnait plus; les ministères de l'Union s'écroulaient du jour au lendemain; on se battait dans la rue; les deux races étaient dressées l'une contre l'autre. L'*annexion*, on la prônait déjà en certains quartiers avancés et l'Angleterre, alors décidée à nous lâcher, semblait s'y prêter bénévolement. Mais notre clergé redoutait trop, et le peuple avec lui, ce plongeon dans le grand tout américain, foyer de protestantisme. L'*union législative*, elle était préconisée par tous les Anglais du pays, mais nous n'en voulions pas: un gouvernement unique où la représentation proportionnelle s'imposait, nous faisait le jouet d'une majorité sans cesse grandissante.

Cartier se fit le champion du *compromis fédératif*. Nous mettions à l'abri au moins les plus essentiels de nos droits en les réservant à l'autorité provinciale que nous étions certains de commander dans notre province.

Il ne sera pas inutile d'examiner un peu l'ARCHITECTURE ou le mécanisme de notre gouvernement provincial dont nous voulons nous occuper tout particulièrement; de remarquer les SINGULARITÉS de notre province au milieu de ses sœurs confédérées et de connaître un peu NOS PARTIS POLITIQUES au début de la Confédération. Nous comprendrons mieux ainsi l'histoire de notre politique locale et les influences qui ont agi sur elle.

LE PARLEMENT

Nous avons déjà vu que le *lieutenant-gouverneur* était choisi par le gouvernement fédéral, ou pour parler d'une façon plus parlementaire, par le gouverneur-général en conseil. Son terme d'office était fixé à 5 ans; il devait vivre aux frais de la province à Spencer-Wood, près de Québec, et recevoir du gouvernement fédéral un certain traitement. Son rôle consistait à représenter le roi dans le gouvernement local, à apposer sa signature au bas des actes administratifs. Il était une espèce de roi qui règne, mais ne gouverne pas.

Les vrais maîtres, on les trouvait dans le *premier-ministre* provincial avec *son cabinet*. Ce cabinet devait avoir la confiance de la Chambre ou *Assemblée Législative*, c'est-à-dire l'appui de la majorité de la députation. Les députés au nombre de 65 au début et aujourd'hui de 84, formaient ladite Chambre ou Assemblée Législative et étaient élus pour 5 ans par le vote populaire. Le nombre des députés augmentait avec la population, par décision du gouvernement local. C'est à l'Assemblée Législative que devaient se forger nos lois provinciales que l'on appelle *BILLS*. Ces bills, cependant, devaient être passés à la loupe par le conseil des Anciens,—le *Conseil Législatif*,—qui sont nos sénateurs provinciaux, choisis à vie par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le Conseil Législatif pouvait rejeter les *bills*, ou projets de loi, ou les adopter, et, dans ce dernier cas, ils étaient sanctionnés ou réservés,—rarement en pratique,—par le lieutenant-gouverneur. Il faut remarquer que nous sommes les seuls avec la Nouvelle-Écosse à posséder un Conseil Législatif: les autres provinces s'en sont débarrassées comme d'un rouage inutile.

Mais si la constitution provinciale est à peu près la même dans toutes les provinces de la Confédération, la nôtre possède certaines *particularités* qui lui font une situation unique.

RELIGION, LANGUE, LOIS

Notons d'abord que c'est la seule province *française et catholique-romaine* dans la masse anglo-saxonne et protestante, et aussi, la seule province où les deux *langues anglaise et française* soient officielles du point de vue provincial. Les autres provinces ignorent la langue française, ou plutôt elles la connaissent trop... sans la savoir, mais pour la méconnaître ou la détester.

De plus à l'encontre des autres provinces qui sont régies par le droit coutumier anglais, nous possédons notre CODE CIVIL particulier basé sur le droit français. Seuls font exception quelques principes de *droit public et constitutionnel* qui s'appliquent à tout le Dominion. Cependant notre *droit pénal* est le droit criminel anglais qui nous a été imposé par le seul fait de la conquête, et que les provinces modifièrent à leur gré avant que, par la Confédération, le gouvernement fédéral ne s'en fût emparé pour l'appliquer d'une façon uniforme à tout le Canada. Une partie de notre *droit commercial* s'appliquant aux lettres de change est aussi de la juridiction du gouvernement d'Ottawa. Notre CODE MUNICIPAL, qui est pour ainsi dire une annexe de notre code civil, nous appartient aussi en propre. En somme ce que nous possédons en particulier, ce sont nos lois civiles et de propriété qui sont françaises et se continuent dans les statuts provinciaux, œuvres de nos législateurs de Québec, dans les décisions de nos cours de justice, œuvres de nos magistrats, et, à leur défaut, l'*ancien droit français*.

Nos lois civiles disparurent, au moment de la conquête, avec le fameux: "Ils deviennent sujets du Roy", du général Amherst, mais nos pères les reconquirent bientôt de haute lutte. Aujourd'hui, ce ne sont pas les armes des soldats anglais qui menacent nos lois; c'est le calme de la paix. L'influence délétère du voisinage anglais et américain pénètre nos lois. Chez nos législateurs provinciaux, chez nos juges et nos avocats s'inocule, lentement mais sûrement, la souple "*common law*" de la vieille Angleterre. Le grand principe du droit français que c'est la règle et non les exemples qu'il faut prendre pour mesure, fait place à ce principe du droit anglais que les précédents, l'autorité de la chose jugée, les exemples, sont tout. C'est un mal que déplorent nos meilleurs magistrats, formés à l'étude du droit français, et que le danger d'un tel abus pour notre esprit français, a effrayés au point de leur faire jeter le cri d'alarme.

Il importe que nous nous prémunissions plus que jamais. En effet, un autre impérialisme que celui que nous connaissons si bien, nous menace: c'est non seulement l'invasion de la jurisprudence anglaise ou américaine, mais aussi la tentative formidable d'*unification*, partielle si l'on veut, mais progressive, du droit civil au Canada. On sait qu'une association du Barreau Canadien s'est formée, qui travaille dans ce sens, et qu'elle a déjà attiré à elle une bonne part de nos légistes canadiens-français. C'est une question qui nous intéresse tous et plus que nous ne le soupçonnons. Dieu sait

le désastre qui s'en vient, si nous laissons battre en brèche nos lois françaises! Jusqu'à nos mœurs et nos coutumes qui se trouveraient affectées, contrecarrées, même abolies!

LA POLITIQUE

L'originalité, nous la trouvons aussi dans notre *façon de faire de la politique*. Tandis que dans les provinces anglaises, dans l'Ontario surtout, on voit presque toujours une majorité conservatrice au provincial faire contrepoids à une majorité libérale au fédéral et vice-versa, ou encore détacher complètement la politique provinciale de la politique fédérale; dans notre province, la majorité fédérale sert invariablement de *mesure et de couleur* à la majorité provinciale. Les deux seules exceptions que nous ayons dans notre histoire provinciale, sous la Confédération, ne font que confirmer cette règle. Cette anomalie s'explique un peu par notre caractère. Qui de nous n'a pas entendu dire qu'il faut être rouge ou bleu comme son père? Et vous savez combien est odieux au Canadien français, ce que l'on appelle un *vire-capot*. Certes, ce principe a cédé quelquefois le long de notre histoire politique, mais l'évolution a toujours été lente et laborieuse, ou bien due à des circonstances extraordinaires, dans les cas surtout où la race en danger a senti le besoin de se rallier, malgré ses répugnances, sous un même drapeau. *Notre situation spéciale comme nationalité* l'explique. Nos intérêts nationaux et religieux ont toujours été menacés à la frontière. Avant la Confédération, nous avions un gouvernement unique, par la tête au moins, où nous voisinions avec les Anglais. Toute la politique d'alors consistait à arracher le plus en perdant le moins, à tirer chacun de son côté et à se donner Anglais et Canadiens la raclée plus souvent que de raison. Après la Confédération, traditionalistes comme nous sommes, nous n'avons pas changé de méthode, et habitués à trouver notre champ de bataille où il y avait des Anglais, nous avons continué à porter nos forces dans la lice fédérale. D'ailleurs le champ de bataille est encore et surtout là, et les nombreux conflits de races et de religion continuent à se créer et à se développer, au moins par contre coup, à Ottawa même. Nous nous y sentons faibles devant le nombre anglais, et toutes nos énergies tendent du côté le moins protégé. A chaque alarme, nous formons bloc contre l'adversaire avec plus ou moins de cohésion selon l'imminence ou la grandeur du danger. Ce bloc ne peut se désa-

gréger dans la politique provinciale. La politique purement *économique* de notre province ne nous trouble guère. Nous sommes trop amateurs de "french motions", comme disent les Anglais en se moquant de nous, pour mettre tout notre plaisir dans des questions de piastres. C'est un fait que nous avons, là encore, un trait de caractère bien à nous. Les Anglo-Saxons basent leur politique sur la finance; c'est pour eux une question d'affaires. Notre politique est à la française, dirons-nous. Elle est presque toute d'idéologie; elle consiste surtout en *questions de race et de religion*. Les questions d'affaires viennent après. Cela est dû aussi à notre situation particulière de minorité dans la masse saxonne. On peut se dispenser de réclamer des droits quand on les a tous et qu'on a la force de les protéger ou de les prendre sans les demander. Il n'en est plus de même quand il faut défendre même ceux que nous avons dû arracher de peine et de misère, après des siècles de luttes épiques; il n'en est plus de même quand on a à résister à l'invasion, à l'écrasement sous la masse: quatre petits millions de francophones épars parmi plus de cent vingt-cinq millions d'anglophones britanniques ou américains.

Cependant nous ne devons pas mépriser notre politique provinciale. Plusieurs fois, à Ottawa, les difficultés nationales ont failli mettre le feu aux poudres pendant la Confédération. Si nous n'avions pas eu la politique provinciale pour nous distraire, faire diversion, et pour protéger nos droits essentiels, nos lois civiles et scolaires, ces dernières méconnues dans les autres provinces où l'autorité publique tyrannise consciemment ou inconsciemment nos compatriotes en leur imposant une instruction anglicisante, nous aurions peut-être vu souvent se renouveler les troubles de 1837-38 et ceux de 1849.

LES PARTIS

En 1867, il y avait dans notre province deux partis politiques. D'abord les ROUGES, libéraux radicaux de *Papineau*, qui leur avait inculqué les principes révolutionnaires de la France de 48: le violent chef des Patriotes de 37 les avaient acquis pendant son exil dans la mère-patrie. Leur parti canadien datait aussi de 48, du jour où ils lancèrent leur fameux *Programme Démocratique*, fondèrent leur non moins fameux *Club National démocratique*, à Montréal, et l'*Institut Canadien* plus tard condamné par *Mgr Bourget*. Ce coup

les désorganisa un peu. Après la retraite de Papineau, sous l'Union, ils reconnurent comme leur chef, *Antoine-Aimé Dorion*, que nous retrouverons ministre dans le premier gouvernement libéral de la Confédération, le gouvernement d'Alexandre McKenzie. Ils étaient alliés aux clear-grits de George Brown, les pires révolutionnaires, les pires fanatiques de l'Ontario, dont le groupe se désagrégea pourtant avec la défection de leur chef, lors de l'établissement de la Confédération.

Si le terme était suffisant, nous dirions que les libéraux étaient alors les *moutons noirs* de notre race, mais le mot *rouge* s'y prêtant si bien, nous dirons mieux: qu'ils étaient les *damnés* de notre race. Les curés de nos paroisses prêchaient carrément en chaire que "voter libéral c'était prendre un billet pour l'enfer." Il y avait là de l'excès, certes. Cependant il faut avouer que les libéraux de l'époque avaient des principes très avancés et quelques-uns de leurs chefs et de leurs porte-voix, comme *Éric Dorion*, "l'enfant terrible", faisaient parade non seulement d'indifférence religieuse, mais même d'anticléricisme. Les fautes des pères s'attachèrent comme un boulet au pied des fils, et je ne sais pas si, aujourd'hui encore, malgré l'évolution totale accomplie en 1872, avec le jeune *Parti National* de Mercier, Jetté, Laurier et d'autres, il ne reste pas de marques de chaînes au talon des rouges, si on ne leur trouve pas encore une odeur de "grillé".

En face d'eux, se dressait la masse imposante des *forces conservatrices*. C'était à peu près les descendants des libéraux de Louis-Hippolyte *Lafontaine*, dont Papineau s'était séparé à son retour de France, pour former sa faction de libéraux avancés. Comme il y avait danger de confusion, on accola d'abord au parti *libéral modéré*, dirigé par Georges-Étienne *Cartier* après la retraite de *Lafontaine*, le mot conservateur, pour former *libéral-conservateur*. Puis comme c'était trop long à prononcer (O mânes de nos pères, que dites-vous de national-libéral-conservateur?) on abandonna libéral pour ne conserver que ... *conservateur*. Une autre raison pour abréger ainsi, c'est que notre clergé qui formait le bataillon, la vieille garde de *Cartier*, se brûlait les lèvres au mot libéral depuis que la révolution française de 48 lui avait donné un sens anticléric.

Ici on peut s'étonner de voir notre clergé supporter *Cartier*, l'acolyte de l'Orangiste McDonald, chef des tories orangistes du Haut-Canada. Mais pour gouverner, il fallait choisir pour allié entre deux larrons, et les libéraux et leurs amis les clear-grits ne

disaient rien qui vaille à nos prêtres et laissaient d'ailleurs trop franchement voir leur antipathie, tandis que les tories faisaient assez patte de velours pour inspirer confiance. Comme à cette époque les villes étaient mieux au courant de la politique, la campagne suivait l'avis de ceux du village qui lisaient les gazettes ou fréquentaient Montréal ou Québec, et surtout du médecin, du notaire, du député et encore plus du curé. La chaire servait souvent de tribune politique.

Si cet apostolat extraordinaire pouvait devenir un abus avec le temps et dans d'autres circonstances, nous ne pouvons nier que ce nous fût alors un secours. Notre clergé était profondément patriote et respectueux de l'ordre public. Nous y gagnions de protéger nos droits religieux et nationaux et d'éviter des excès, comme les Troubles de 37.

Nous n'avions pas eu à nous plaindre de lui d'ailleurs, non seulement depuis la Conquête, où il se fit le défenseur ardent de notre cause pendant les périodes les plus critiques de la domination anglaise, mais même sous la domination française où il nous fut un rempart contre les exactions, les vexations de la tourbe mercenaire de Bigot, qui faisait le métier de brigand grand seigneur, asservissant notre peuple et le volant sans vergogne. C'est une dette de reconnaissance que nous devons à notre clergé, et qui n'est pas payée, et qui continue à se grossir des nombreux services qu'il nous rend encore aujourd'hui. Nous ne pouvons l'oublier, même à certains moments où quelques intérêts ou quelques opinions viennent en conflit, dans le domaine profane, avec les intérêts ou les opinions de l'autorité ecclésiastique de notre province. S'il nous est permis de différer d'avis sur les questions libres, nous n'avons pas le droit de manquer à la vénération et à la reconnaissance envers cette noble milice, qui fut pour nous avec nos parlementaires patriotes, l'Armée, c'est-à-dire, la gardienne de nos autels et de nos foyers.

IIe PARTIE

DE CHAVEAU A MERCIER

Ier CABINET: CHAUVEAU (1867-73)

Le premier gouvernement fédéral de 1867 que dirigeait le chef tory "Sir John", avec comme bras droit Cartier, chef du Québec à Ottawa, nous envoya aussitôt notre premier lieutenant-gouverneur.

C'était un conservateur, bien entendu, puisque le gouvernement fédéral l'était lui-même et qu'on a toujours un faible pour ses amis. Il se nommait *Narcisse Belleau*. Selon la constitution, il appartenait au lieutenant-gouverneur de choisir ses conseillers, c'est-à-dire le ministère provincial. Ce choix était approuvé par la majorité de la Chambre locale. Bien entendu encore, le nouveau lieutenant-gouverneur appela un conservateur pour former ce ministère. C'était M. *Joseph Cauchon*, personnage éminent dans la province. M. Cauchon, malgré son influence politique, malgré sa science encyclopédique proverbiale à cette époque, ne put compléter son cabinet. Un certain M. Dunkin, représentant en vedette des protestants de la province, refusa le portefeuille que lui offrait M. Cauchon parce que celui-ci s'était opposé, sous l'Union, au bill Langevin (du nom de Sir Hector), qui donnait le contrôle de leurs écoles aux protestants du Bas-Canada. Le respect des minorités toujours sauvegardé dans Québec avec une générosité, une chevalerie que nous sommes tentés de trouver excessive en face de la Tyrannie que subissent les nôtres des autres provinces, empêchait de passer outre à ce refus. M. Cauchon abandonna la besogne et un autre conservateur, M. *Pierre Chauveau*, orateur, éducateur et écrivain fameux chez ses contemporains, fut appelé à sa place. M. Dunkin se prêta alors de bonne grâce et entra dans le nouveau cabinet. Le choix fut sanctionné aux premières élections par une forte majorité. Le premier ministre Chauveau prenait le ministère de l'Éducation abolie plus tard dans Québec pour faire place au Conseil de l'Instruction Publique. Ce dernier avait déjà lui-même été aboli en 1867 après dix ans d'existence. Il régit encore notre éducation.

Ce gouvernement provincial vécut tranquillement, s'occupant d'éducation et de l'organisation du nouveau système politique. Il s'intéressa aussi à la colonisation, afin d'enrayer l'émigration à outrance qui nous avait déjà enlevé près de quatre-cent-mille compatriotes en quelques années, au profit des Américains dont les "factories" prospères demandaient de la main-d'œuvre, pendant que notre mauvaise politique économique de l'Union et des débuts de la Confédération laissait dépérir nos industries et notre agriculture. C'est justement cette question qui servit de thème au premier discours parlementaire du jeune et nouveau député libéral d'Arthabaska, élu aux élections provinciales, celles de 1871, qui maintinrent Chauveau au pouvoir. Nous voulons parler de *Wilfrid Laurier*.

Chauveau résigna ses fonctions en 1873, pour devenir président

du Sénat, à Ottawa. Sur les entrefaites, C.-E. Caron, encore un conservateur, devenait lieutenant-gouverneur en remplacement de Belleau.

Un an auparavant, en 1872, on avait vu le gouvernement McDnald, revenir au pouvoir fédéral, mais avec une majorité très réduite. Cartier lui-même, qui s'était présenté dans Montréal-est contre l'avis de Sir John, était battu à plate-couture après une lutte furieuse où les roches même furent de la fête, par le jeune *Parti National* que représentait Jetté, le futur lieutenant-gouverneur. C'était la première victoire du parti libéral, renouvelé la même année par un groupe de jeunes dont Mercier et Laurier, le premier, député au fédéral de Rouville, et le second, depuis peu député au fédéral d'Arthabaska.

Ce nouveau parti n'était, certes, pas à l'abri de tout soupçon, malgré ses protestations catholiques. On en voulait trop au père pour bien aimer le fils. Mais il trouva néanmoins des fervents même parmi le clergé. Deux grandes questions étaient alors sur le tapis qui nous intéressaient énormément au point de vue national et religieux. Les craintes des adversaires de la Confédération, et en particulier des libéraux, qui les avaient peut-être émises, à l'époque, simplement par esprit d'opposition, se réalisaient déjà.

La première question en date était celle des *Métis du Nord-Ouest*, posée en 69 et qui devait se terminer par la mort de Riel, en 85; la seconde, celle des *écoles séparées* commencée, en 71, avec le Nouveau-Brunswick et qui devait se continuer sans solution jusqu'à nos jours.

CARTIER ET LES MÉTIS (1869-85)

Le gouvernement fédéral qui voulait étendre le Canada jusqu'à l'Océan Pacifique (il se terminait alors aux frontières de l'Ontario), venait, en 69, de racheter de la compagnie de la Baie d'Hudson, les territoires à l'ouest de l'Ontario, qui avaient été longtemps auparavant octroyés à cette compagnie pour la traite des pelleteries. Les habitants de ces contrées — sauvages, ou métis français et écossais, descendants des trappeurs de la compagnie — s'étaient taillé de jolis domaines dans leur pays de chasse et s'en croyaient propriétaires comme premiers occupants. Grande fut leur surprise de voir arriver, un beau jour, une bande d'arpenteurs arrogants qui les délogaient sans ménagements et avant d'en avoir reçu l'ordre du

gouvernement fédéral. Les Métis s'insurgèrent et mirent à leur tête un des leurs, jeune homme, qui avait fait son cours au petit séminaire de Montréal, et qui, avec une vive intelligence, avait certain talent d'ordre politique. Il constitua un gouvernement provisoire, repoussa les envoyés officiels du gouvernement venus eux-mêmes pour gouverner, et fit fusiller un nommé Scott, assez triste individu, pris les armes à la main après avoir promis de se soumettre au gouvernement des Métis. L'Ontario demanda la tête de Riel et offrit \$5,000 à celui qui l'apporterait. Québec de son côté défendait les Métis; il accusait les provocateurs. Le feu était aux poudres.

Le gouvernement fédéral de McDonald et Cartier se contenta de fermer les yeux et les oreilles et ne donna satisfaction à personne. Les Métis récriminèrent et l'Ontario continua à courir après la tête de Riel. Celui-ci s'était rendu aux États-Unis aux frais du gouvernement fédéral qui craignait de régler la question autrement, à cause de Québec et d'Ontario. Cette affaire fit tort au prestige de Cartier dans notre province.

CARTIER ET LES ÉCOLES DU N.-B.

En 1871 un autre coup, avons-nous dit, venait encore amoindrir la popularité de Cartier chez ses compatriotes et augmenter la dissension entre catholiques et protestants: la question des écoles du Nouveau-Brunswick. Le parlement du Nouveau-Brunswick, en un tour de main, avait aboli des écoles séparées et établi un nouveau système scolaire uniforme. Les écoles confessionnelles perdaient tous leurs droits garantis par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Appelé par les catholiques du pays, et surtout par Québec, à user de son droit de veto, le gouvernement fédéral s'y refusa sous prétexte d'impuissance, d'impossibilité, tout en admettant l'injustice. Il se contenta d'un vœu platonique adressé au parlement du Nouveau-Brunswick et dont celui-ci ne tint pas compte.

On accusait déjà Cartier de corruption électorale. Le scandale du Pacifique où des ministres fédéraux, y compris Cartier, auraient reçu de forts montants de l'entrepreneur Allan, et où Cartier, en plus, aurait favorisé Toronto au détriment de Montréal (l'histoire est un éternel recommencement), mit le dernier clou à son cercueil politique. Les libéraux ne se firent pas faute, encore une fois, de grossir ses péchés et, aux élections de 72, ils l'écrasaient à Montréal,

leur château-fort. Les conservateurs, néanmoins détenaient encore la majorité dans la province: le sentiment anti-libéral était plus tenace dans les campagnes. Cartier, par une ironie du sort, dut se contenter d'un siège dans la nouvelle province du Manitoba, celui que Riel lui-même venait de gagner et qu'il offrait en cadeau au vaincu de Montréal-est.

Cartier ne devait pas assister à la chute de son parti en 73, alors que McDonald laissa le gouvernement aux libéraux, McKenzie étant premier-ministre. Peu de jours après son échec de Montréal-est, il partait pour la lointaine Europe d'où il ne devait pas revenir vivant. Un mal de Bright incurable l'obligeait à aller consulter la science d'outre-mer. Il mourait à Londres en avril de l'année suivante. Au retour de sa dépouille mortelle, on lui fit des funérailles nationales. Malgré ses fautes, il méritait bien ce dernier hommage. Il avait commencé par être patriote de 37, il était ensuite devenu disciple de Lafontaine, enfin lui-même chef de sa race. Il avait la poigne forte, une grande violence de caractère, une ténacité irréductible. Nos chemins de fer canadiens lui doivent pour une bonne part leur existence. On l'accusa d'anglomanie, et pourtant ceux qui le connurent intimement prétendent qu'il fut Canadien dans l'âme. Une dame de ses amies, excellente pianiste, l'accusait d'en être devenu insupportable. Chaque fois qu'il la rencontrait dans un salon politique, il lui soufflait à l'oreille: "Allons, jouez pour me rendre service. Je veux faire voir aux Anglais qui s'entendent mieux que nous à gagner de l'argent, que nous sommes au moins plus artistes qu'eux." Vous voyez que la politique ne gâte pas la galanterie chez les hommes. Ses poésies (lui un homme d'État et très réaliste!) bien que sans grande valeur littéraire sont encore un argument en sa faveur. Qui ne connaît: "Comme le dit un vieil adage..." où il chante les charmes de son pays et de la Canadienne?... Nous lui devons aussi un monument incomparable: notre code civil de la Province de Québec. C'est assez pour qu'il ait droit à notre souvenir.

Mais nous nous sommes écartés un peu de notre sujet. Cependant, il semble qu'il soit impossible, en parlant de notre province, d'ignorer Cartier qui d'ailleurs, fut toujours député au provincial en même temps qu'au fédéral par la vertu du double mandat, qui n'avait pas encore été aboli. On pouvait être en même temps député à Ottawa et à Québec. De plus, les deux événements que nous venons de raconter, l'affaire des Métis et la question des écoles du

Nouveau-Brunswick, eurent une grande répercussion sur la politique provinciale et, si elles ne provoquèrent pas la chute immédiate du parti conservateur dans Québec, elles commencèrent du moins à l'ébranler au profit du parti libéral.

II^E CABINET: OUIMET(173-74)

Le gouvernement conservateur, réélu en 1871, avec Chauveau, se maintint sans changement notable après son départ, en 73. *Gédéon Ouimet*, déjà ministre sous Chauveau, prit alors les rênes en s'adjoignant un jeune député très brillant, *Adolphe Chapleau*. Nous voyons un ministère conservateur au provincial et les libéraux au pouvoir au fédéral avec McKenzie. Mais rappelons-nous que la majorité du Québec à Ottawa, était encore conservatrice.

Le gouvernement Ouimet se retira en 74, à cause du *scandale de l'Échange des Terres ou Scandale des Tanneries*, dans lequel un ministre aurait troqué un terrain de grande valeur appartenant au gouvernement provincial pour un misérable lopin de terre situé à Montréal.

Pendant ce court régime, on avait aboli la *double représentation* par laquelle un député pouvait en même temps avoir un mandat au fédéral et au provincial. (Les Castors, comme on appelait les conservateurs qui mêlaient trop la religion à la chose publique et qui appuyèrent cette mesure, jugeaient, sans doute, que l'ubiquité politique était une pompe du diable.) *Marchand*, député libéral à Québec, était le champion de cette abolition. On vit plusieurs députés puissants du fédéral sortir de la législature provinciale. On ne sait si ce fut un oubli volontaire ou involontaire de la part des Pères de la Confédération de ne pas avoir réglé ce cas lors de la Conférence de Québec. A vrai dire ils y trouvaient un avantage appréciable au point de vue pécuniaire et encore plus politique. En sous main, c'est eux qui conduisaient la politique provinciale et les ministres.

III^E CABINET: DE BOUCHERVILLE (74-78)

Un autre conservateur fut appelé par le lieutenant-gouverneur Caron, à former un nouveau ministère. C'était le conseiller législatif, *Charles de Boucherville*, qui fut toujours appelé à diriger quand

les affaires allaient très mal. Le nouveau gouvernement fut maintenu aux élections de 74. De Boucherville comptait parmi ses collègues un homme auquel l'avenir réservait une carrière au moins tapageuse, *Auguste-Réal Angers*. En 76, *Chapleau* entra à son tour dans ce gouvernement.

De Boucherville continua la politique des gouvernements précédents. Notre situation financière n'était pas brillante: il fallait épargner. On avait surtout une peine infinie à percevoir la *taxe directe*, fort impopulaire chez nos habitants, depuis les abus du régime français et les tentatives tyranniques de Sydenham, sous l'Union. Les conservateurs plutôt parce qu'ils étaient au pouvoir à cette époque difficile qu'à raison de leur avidité, y gagnèrent le sobriquet peu obligeant de "*taxeux*." C'était au fond une calomnie des libéraux.¹

LA TAXEUSE

*L'ex-gouvernement ayant gaspillé
Toute l'année,
Se trouva fort dépourvu
Quand le temps de siéger fut venu:
Pas une seule parcelle
D'argent du pays dans l'escarcelle.
Il déclara famine
À l'opposition, sa voisine,
La priant de lui passer
Quelques taxes pour subsister
Jusqu'à l'élection nouvelle.
"On les enlèvera, lui dit-elle,
Ma belle,
Avant l'élection, foi de brutal,
En vue de politique capital."
L'opposition est très soucieuse
De l'intérêt du pays — il le faut:
"Qu'avez-vous fait de vos capitaux?"
Dit-elle à cette taxeuse...
"Nuit et jour, avec tout partisan,
J'en jouissais ne vous déplaise.
— Vous jouissiez? C'est prouvé par le malaise.
Eh bien! crevez maintenant."*

Notre province d'ailleurs n'était guère développée. Nous subissions encore la politique stérile et ardue de l'Union et de la période d'établissement de la Confédération.

C'est à de Boucherville que nous devons les chemins de fer de *Montréal à Québec* et de *Montréal à Ottawa* vendus plus tard au Pacifique. Le ministère de l'Éducation institué dans toutes les provin-

¹ La fable même était de la partie; en voici une qui courut contre le gouvernement De Boucherville.

ces, en 1867, ne donnait pas satisfaction dans Québec à cause de nos conflits avec la minorité protestante et aussi à cause de la mentalité de notre peuple. Les protestants se plaignaient de certaines injustices et les Canadiens français, surtout le clergé, de l'incompétence et des tracasseries de ce ministère. Il fut aboli et remplacé par le *Conseil de l'Instruction Publique*, tel que constitué sous l'Union, un organisme peut-être unique au monde et qui nous singularise encore dans la Confédération. Il consiste en deux groupes, l'un *catholique*, comprenant nos évêques de la province et un nombre égal de laïques catholiques; et l'autre *protestant*, comprenant un nombre de protestants ecclésiastiques ou laïques égal à celui des membres laïques du comité catholique. Ce Conseil est sous la direction du surintendant de l'Instruction publique. Notre éducation provinciale est entre ses mains.

LE COUP D'ÉTAT LETELLIER

Un événement fameux devait clore le règne de Boucherville, en 78. Ce fut le *coup d'État de Letellier*. Un libéral ardent, naguère ministre dans le gouvernement McKenzie, encore au pouvoir à Ottawa, venait d'être choisi en 76, par le gouvernement libéral-fédéral pour remplacer le lieutenant-gouverneur Caron dont le terme d'office achevait. C'était *Luc Letellier de St-Just*. De Boucherville était un bleu ultramontain, un Castor pour tout dire. Dès leur première rencontre, le lieutenant-gouverneur et le premier ministre s'étaient regardés de travers. On se fit plusieurs mesquineries frisant l'insulte. Letellier qui avait été reçu comme un intrus, souffrit d'être tenu en suspicion par la majorité régnante et d'être assez maltraité quelquefois. On prévoyait qu'une vengeance ne lui déplairait pas et encore moins si elle se doublait de l'intérêt politique. De Boucherville avait commis plusieurs irrégularités en tenant le lieutenant-gouverneur à l'écart de certains actes administratifs. Il avait même fini, en 78, par présenter des projets de taxes sans l'autorisation du lieutenant-gouverneur. Après une violente passe-d'armes, Letellier exigea le départ de Boucherville. Celui-ci dut se retirer. Le *Canadien*, journal conservateur de Québec, eut de virulentes diatribes contre celui qu'il appelait "*Sa Rougesse Luc 1er*". C'était plus que jamais la lutte entre les conservateurs et les libéraux. Ces derniers prenaient de plus en plus de la puissance bien qu'encore en minorité.

IVE CABINET: JOLY (78-79)

Henri Joly de Lotbinière, qu'on appelait "*Le Suisse*" à cause de son origine, et chef oppositionniste libéral à la Législature, depuis 67, fut prié aussitôt par Letellier de former un cabinet, notre premier cabinet libéral provincial. Joly en plus d'être "*Suisse*" était un protestant calviniste. Ce n'était pas pour lui aider aux élections qui s'imposaient immédiatement. Car de Boucherville qui se préparait justement à se faire voter des fonds nécessaires pour gouverner, au moment de ses démêlés, avait flairé le complot: il se doutait que Letellier attendrait que ce vote fût donné pour le mettre à la porte, afin d'éviter ainsi l'embarras d'une élection à son successeur, assez incertain du résultat. Il avait donc abandonné son projet et laissé la caisse vide. Joly ne pouvait s'attendre, sur une demande de subsides, à recevoir l'assentiment de la présente chambre en énorme majorité conservatrice. Il fallait donc des élections. Néanmoins avec l'aide de *Mercier* et de *Marchand*, deux futurs premiers-ministres provinciaux, et de *Laurier*, député au fédéral et un moment ministre fédéral battu en 77, mais dont la fameuse et récente conférence sur le libéralisme politique avait fortement ému l'opinion en sa faveur, Lotbinière put rallier juste assez de partisans pour ne pastomber. C'était à peu près à l'époque où *Israël Tarte*, alors très-conservateur, se promenait par la province une théologie sous le bras pour damner les libéraux du haut des "hustings". Cependant cette pratique vieillissait déjà de lancer les foudres du ciel devant les électeurs, surtout depuis que les libéraux se proclamaient orthodoxes et en donnaient des preuves le plus possible. D'ailleurs, le délégué apostolique, *Mgr Conroy*, envoyé alors par Rome spécialement pour mettre fin à cette politique pseudo-religieuse et cela sur la demande de *Mgr Taschereau*, avait remis les choses au point en approuvant le programme libéral et en ordonnant d'avoir à prêcher seulement en chaire, et de laisser la politique profane à la porte de l'église: nous n'étions plus au temps des libéraux anticléricaux.²

² Relativement aux Castors, pour ne pas paraître hétérodoxe, nous citons un extrait du *Canada-Français* de mai (1921). L'article dont nous tirons cet extrait est signé du nom du Chanoine V.-A. Huard, S. R. C.

L'éminent savant québécois nous parle justement du fameux Programme Catholique adopté par les Castors et qui exprimait leurs principes politiques.

... "Ce programme, dit-il, n'avait rien de blâmable ni de répréhensible dans sa teneur. C'était du pur ultramontanisme; mais il péchait du côté de l'opportunité: c'était soumettre les candidats sincèrement catholiques à donner des garanties de leur orthodoxie, comme si leurs antécédents n'étaient pas suffisants pour rassurer leurs commettants et c'était en même temps révolter les protes-

La menace du bouillant Angers, lorsqu'il était ministre sous de Boucherville, de prendre, textuellement, les municipalités "à la gorge", si elles faisaient mine de se rebiffer au sujet des nouvelles taxes, avait toutefois indisposé nos bons habitants qui n'aimaient pas trop déjà le gouvernement provincial, qu'ils appelaient "la machine à taxer."

En tous cas, de Lotbinière s'était maintenu, mais il n'avait pas de majorité, de sorte que pour orateur, il dut choisir un bleu (*Turcotte*) qui se donna son vote prépondérant. *Chapleau*, chef conservateur, fulmina contre le traître et demanda tout de suite un vote de confiance. Le gouvernement se vit en minorité de *un*. On reprit le vote de confiance sous une autre forme et le gouvernement eut une majorité de *un*, le déplacement se faisant chez des députés anglais. Il se maintenait donc. Il put ensuite par quelques élections partielles se donner une majorité un peu plus substantielle de *six*.

Mais la politique vaguement libre-échangiste de *McKenzie*, à Ottawa, n'avait pas sorti le pays du marasme et de l'inertie. En 78, *McDonald* le culbutait avec sa politique protectionniste qu'il affichait très haut sous le nom de National Policy ou politique nationale. Nous entrons dans la seconde période de la Confédération, la période de mise en opération.

Ce fut un des premiers devoirs de Sir John de déloger l'auteur du coup d'État de la Province de Québec. Il chargea le fidèle Hector Langevin de régler la question. Après de nombreux pourparlers et un voyage de Langevin en Angleterre, le gouverneur-général, alors le marquis de Lorne, malgré toute sa sympathie pour Letellier, dut se plier à la volonté du ministère fédéral et destituer notre lieutenant-gouverneur. Le gouvernement *McDonald* le remplaça, en 79, par un conservateur, *Théodore Robitaille*. Joly, pendant ce temps, s'acharnait à vouloir faire passer un nouveau bill de subsides, maïs sans y parvenir. Les conservateurs renforcés faisaient obstruction et sapaient la majorité ministérielle. Le nouveau lieutenant-gouverneur refusait à Joly un appel au peuple pour des raisons d'économie. Joly, d'ailleurs, n'en attendait aucun succès depuis que les conservateurs avaient repris le pouvoir au fédéral.

tants qui n'avaient pas d'objections à laisser les catholiques jouir paisiblement de leurs droits mais qui ne voyaient aucune raison qu'on vint leur poser un tel ultimatum. Aussi l'archevêque de Québec crut-il devoir intervenir pour trancher la difficulté, et déclarer publiquement qu'un tel document n'étant pas originé de l'épiscopat, ce serait agir sagement que de ne pas s'en occuper et de le laisser de côté."

Sans appui et en minorité, il dut abandonner son poste, en 79.

VI^E CABINET: CHAPLEAU (79-82)

Chapleau, le Canadien français le plus populaire à ce moment, prit le pouvoir et rallia autour de lui une immense majorité conservatrice aux élections de 81. Trouvant notre politique de chemins de fer trop onéreuse pour la province et voulant d'une manière ou d'une autre refaire nos finances, il vendit la *ligne du Nord* au Pacifique pour \$7,600,000 et aussi le *Quebec Ry*, que le Fédéral s'était précédemment engagé à faire accepter au Pacifique. Nos autres réseaux furent secourus.

L'octroi de terres aux chemins de fer fut remplacé par des subsides. De plus, Chapleau alla lui-même en France solliciter du capital pour notre développement. Le *Crédit-Foncier Franco-Canadien* reste une preuve de son succès. L'industrie laitière prit réellement de l'importance avec Chapleau, dans notre province. Les terres abandonnées depuis la disparition du blé sous l'Union, œuvre de la désastreuse mouche de Hesse, furent employées comme pâturages. Notre province se dégourdissait. Mais au bout de deux ans, en 82, Chapleau, le souleveur de masses, le tribun formidable, qui ne craignait pas même le brillant Laurier et qui, en 77 lui avait joué le mauvais tour de passer à sa suite pour lui enlever un comté déjà gagné, allait gâcher sa popularité, son prestige en acceptant un porte-feuille de Sir John. Celui-ci devait s'en servir comme d'un valet influent sur ses compatriotes, et le ministre Langevin qui le redoutait comme rival, allait le "boycotter" au point de décourager et de désœuvrer le fier jouteur, adoré dans les grands salons comme par la foule.

VII^E CABINET: MOUSSEAU (82-84)

Mousseau, un autre conservateur, succédait à Chapleau. C'était un des principaux artisans de la chute de Letellier. Le fait le plus remarquable de son règne fut l'*incendie du Parlement* de Québec où s'était tenue la Conférence de 1864. On commença aussitôt la construction du palais actuel.

VII^E CABINET: ROSS (84-87)

Mousseau devint juge en 84 et *Ross* le remplaça à la tête du même ministère. *Rodrigue Masson* devenait en même temps lieutenant-gouverneur.

Depuis le départ de *Chapleau*, les bleus n'avaient fait que se maintenir avec une grosse majorité. Mais un coup inattendu devait l'effriter. Après une assez longue période de calme, la guerre de races allait faire rage au Canada.

LOUIS RIEL

Mercier, chef de l'opposition à Québec depuis 83, luttait avec énergie, mais sans grand succès, contre la masse conservatrice. Tout à coup la nouvelle court la province que les *troubles du Nord-Ouest* reprennent.

Après 69, les Métis s'étaient radoucis à la promesse qu'on leur donnerait des terres en compensation de celles qu'on leur avait enlevées. Lors de la formation de la nouvelle province du Manitoba, en 70, ceux qui se trouvaient dans les limites de cette province eurent, en effet, les terres promises, mais les Métis qui se trouvèrent hors de ses limites ne reçurent rien. Ils réclamèrent, et l'évêque et le commissaire enquêteur et la commission des terres fédérales avec eux. Ils attendirent vainement pendant quinze ans. N'y tenant plus, ils se révoltèrent en 84 et avec eux les sauvages du voisinage. Ils allèrent aux États-Unis chercher *Riel* devenu un inoffensif maître d'école. Ils le mirent de nouveau à leur tête et formèrent un nouveau gouvernement provisoire, en 85. Ils envoyèrent même une délégation au gouvernement fédéral avec une déclaration de droits. Celui-ci leur envoya, en retour, des soldats pour les remettre à l'ordre. Après beaucoup de difficultés, ces troupes qui comprenaient des Canadiens français, eurent raison de cette poignée d'insurgés. *Riel* se rendit, et, après un procès retentissant où il fit preuve d'une espèce de folie mystique, le chef métis monta sur l'échafaud de Regina, le 16 novembre 1885. Quelques-uns de ses compagnons métis et sauvages subirent le même sort. L'Ontario qui n'avait pas eu à dépenser les \$5,000 promis jubilait; le Québec bouillonnait. *Langevin* et *Chapleau*, alors ministres au fédéral, se perdirent dans l'estime de leurs compatriotes en abandonnant à leur sort ces malheureux rebelles.

Le dimanche, 22 novembre 1885, quelques jours après l'exécution de Riel, on vit le Champ-de-Mars de Montréal, transformé en une mer humaine. Cinquante-mille Canadiens français au bas mot se pressaient autour de trois grandes tribunes où trente-trois orateurs prononcèrent des discours enflammés contre les auteurs du crime de Régina. Mercier et Laurier, les organisateurs de cette assemblée, fustigèrent le fanatisme orangiste et la lâcheté de nos représentants dans le ministère fédéral. D'autres assemblées eurent lieu dans toute la province, des services funèbres furent chantés dans nos églises. Les conservateurs qui restèrent attachés à leur parti, et parurent approuver ainsi tacitement le meurtre de Riel, ne furent plus appelés que les "pendards" et souffrirent maintes petites misères, maints charivaris. Tarte et ses amis qui osèrent provoquer le sentiment public à Sillery près de Québec, en tenant une assemblée intime, malgré les menaces de la population, sortirent de la salle de réunion par les fenêtres.

Quelques mois après l'arrestation du chef des Métis, aux élections d'octobre 86, Ross tombait à cause de cette question purement fédérale du meurtre de Riel et peut-être aussi un peu à cause du prétendu *scandale du Grand-Nord*. Mercier, chef d'opposition, lui avait fait une lutte à outrance. Ross résigna à regret sa situation de premier ministre.

"CABINET" TAILLON

Ses collègues se... résignèrent encore moins vite que lui. L.-O. Taillon essaya de se maintenir, mais lorsqu'arriva la session de 87, c'est-à-dire sept jours après son avènement à la tête du gouvernement, il dut démissionner sous les coups de boutoir de la majorité libérale. Ce fut une séance mouvementée. A l'ouverture, Mercier apercevant Taillon et sa compagnie sur les sièges ministériels, leur demanda de quel droit ils reprenaient ce poste. Taillon essaya de se défendre et voulut procéder, mais la majorité le bloqua. Les libéraux, voyant l'obstination de Taillon étaient décidés à coucher sur le champ de bataille. Enfin Taillon, devant cette ténacité et après avoir conféré avec le lieutenant-gouverneur, abandonna la place aux libéraux.

REVUE DES LIVRES

LA VIE HÉROIQUE DE BLAISE PASCAL, par Victor Giraud, aux Éditions Crès. — 7 fr. 50.

Admirable livre qui a déjà atteint la vingtième édition depuis que la Revue des Deux Mondes a eu la primeur de son dernier chapitre. L'auteur, Pascalisant convaincu et déjà ancien, raconte d'abord *l'Enfance* de son héros: tout une province de France y vit. Il nous fait ensuite assister à sa jeunesse mondaine, subitement interrompu par *l'Appel de Dieu*. Nous le voyons après cela, en pleine *Mêlée*, occupé à composer les Provinciales, que l'auteur analyse magistralement du double point de vue du fond et de la forme. Puis c'est la montée douloureuse vers la *Sainteté* et l'acheminement à une mort héroïque. Le livre se termine par un superbe chapitre de critique, où M. Giraud étudie les *Pensées* et recherche, aidé de tous les travaux parus jusqu'ici, le plan de la fameuse Apologie que Pascal avait le dessein d'édifier. D'un bout à l'autre le héros nous apparaît prodigieux savant, admirable penseur, merveilleux artiste, presque un saint, et jugé par un écrivain de haute lignée, qui l'aime d'un amour éclairé et courageux, et ne cherche pas à dissimuler ce qui, dans Pascal, l'apparente à notre commune faiblesse. L'auteur des *Pensées* est-il "le plus grand nom des Lettres françaises?" M. Giraud n'en doute pas. Et ce seul jugement suffit à laisser deviner le poignant intérêt de cette biographie.

O. M.

LE SUICIDE DE LA FRANCE, par M. Victor Giraud, aux Éditions de la Revue des Jeunes. — 3 fr.

On a deviné qu'il s'agit de la dépopulation, angoisse terrible qui arrache à l'auteur ce cri: *La France se meurt!* Après une étude sans illusion des faits, de leurs conséquences, de leurs causes et des remèdes possibles, les conclusions s'imposent: c'est l'existence même de la France qui est en jeu; elle ne sera sauvée que si l'on admet que toute famille normale doit comprendre *quatre enfants*. (Paul Bureau était plus exigeant au point de vue moral).

Que de leçons dans ces soixante pages! que de formules à retenir! "La vraie, l'unique cause de la guerre de 1914, c'est le fléchissement de notre natalité". — "Une guerre effroyable, une paix précaire et troublée, voilà le prix dont la France a payé son triste refus de croître et de multiplier". — "Deux années nous suffisent à perdre les quatorze cent mille vies françaises qui, en quatre années de combats, se sont sacrifiées pour nous sauver". — Enfin cette assertion qui doit faire réfléchir tous les chrétiens: "Si... la France, jadis si féconde, est devenue un pays de célibataires et de fils uniques, c'est que la moralité française a baissé".

LISEZ ET FAITES LIRE, a écrit M. Giraud en exergue de son titre. Le conseil s'adresse aux Français de France, — il ne serait pas inutile aux Français d'Amérique. Nous aussi nous avons à combattre les mêmes ennemis: cherté de la vie, régime successoral, égoïsme, affaiblissement du sens moral, propagation des pratiques abortives ou néo-malthusiennes. Les conséquences de tout cela seraient les mêmes chez nous, et l'anéantissement plus rapide et plus complet, en raison de notre petit nombre et de nos traditions moins solides. En vérité, ce livre est à lire.

O. M.

LE PROBLÈME DE POPULATION. Compte-rendu de la XV^e Semaine Sociale de France. Chez Gabalda. 12 fr. 50.

Les photographies placées au début du volume témoignent du succès grandissant des Semaines Sociales, en France. L'opportunité des sujets traités et la valeur des rapports le justifient d'ailleurs largement.

Outre les sermons, conférences et rapports, ce volume de plus de 500 pages contient des *Notes et impressions au jour le jour* de la Semaine de Grenoble; une précieuse *table alphabétique et analytique* des matières contenues dans tous les comptes rendus des Semaines Sociales et d'abondantes *Références bibliographiques*.

Le Problème de Population fut étudié sous tous ses aspects au cours de ces journées d'étude. Le Président de la Commission générale, M. Eugène Duthoit, dit d'abord quelles sont les illusions et quelle est la réalité touchant ce grand sujet. M. Zamanski expose ensuite la crise de la natalité et la désorganisation familiale. Quelles sont les causes de cette crise? M. Martin Saint-Léon en montre une dans le *Droit individualiste*; M. Vialataux, une seconde, dans l'*Économie séparée de la morale*; M. l'abbé Gillet, une troisième dans les *Idées et les mœurs païennes*. Vient ensuite l'exposé des thèses erronées: la thèse individualiste (l'Individu souverain maître de la vie), la thèse étatiste (l'État souverain maître de la vie); et la réfutation qu'en apporte la doctrine catholique, gardienne des lois divines de la vie. Puis on passe à la famille: on l'étudie dans ses relations avec l'autorité politique, avec l'école, avec le divorce, avec l'opinion, le patronat, les syndicats, etc. Pour finir, les réformes, M. Rouast recherche quelles devraient être les réformes de la législation civile, M. l'abbé Desbuquois, les réformes économiques, M. Jean Lerolle, les réformes politiques. Dans cette trame serrée se placent encore des études sur la Main-d'œuvre, (abbé Danset), problème qui domine la production sur le Célibat ecclésiastique (Mgr Lavallée); sur le point de vue de la Médecine; (le Dr Biot); sur la Colonisation et l'immigration (M. Max Purmam); sur l'Impuissance du matérialisme en la matière (M. le chanoine Desgranges).

Comme des autres comptes rendus des Semaines Sociales de France, il faut dire que celui-ci est un arsenal de faits et d'arguments pour les travailleurs sociaux. A la justesse des pensées il joint la beauté de la forme: il a sa place marquée dans nos bibliothèques.

O. M.

ANTHOLOGIE DE LA LITTÉRATURE IRLANDAISE, par H. Hovelague.

Collection Pallas, chez Delagrave — 7 fr.

Peu de littératures sont à la fois plus riches, plus complexes, et au point de vue ethnographique, plus importantes que celle de l'Irlande; il n'en est guère qui soient moins bien connues.

Cette anthologie se propose d'attirer l'attention sur un peuple qui a des affinités avec le nôtre et aux malheurs duquel chacun s'est intéressé, sur des productions littéraires qui, pour nous, sont d'une importance capitale.

Ce recueil, très judicieusement composé, donnera certainement un avant-goût du régal réservé à tous ceux qui prennent la peine de s'initier aux Études Celtiques. Il est inutile d'ajouter qu'une place y a été faite au prix Nobel de 1923, au grand poète Yeats.



Copenhagen

*Le tabac à Priser sous
sa forme la plus pure*



Département des terres et forêts de la Province de Québec.

SERVICE HYDRAULIQUE

Aménageons les chutes d'eau si nombreuses de la province de Québec. Utilisons mieux nos forces hydrauliques pour l'industrie, l'éclairage et la force motrice et nous économiserons ainsi le charbon, actuellement si cher, pour le chauffage des maisons.

Demandez nos brochures sur les forêts et les eaux en écrivant à l'hon. Ministre des terres et forêts, Québec.

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE

Fondée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Nos principales fonctions :

Administration	{	de fonds d'amortissement.
		de fortunes privées.
		de propriétés.
		de successions.

Fiducies de toutes sortes.

Achat et vente d'obligations.

Préparation d'émissions d'obligations.

Liquidations et faillites.

Prêts hypothécaires.

Assurances générales.

Agents pour transfert d'actions et d'obligations.

TÉLÉPHONE : PLATEAU 3680

286, rue Saint-Laurent, Montréal, P.Q.

J. A. DeSerres,
Gérant.

Ecole de Pharmacie

Université de Montréal

L'Ecole de Pharmacie donne l'enseignement de toutes les sciences pharmaceutiques et qualifie en tout point l'étudiant pour la licence ainsi que pour les grades de bachelier et de docteur en pharmacie.

Son programme comprend la matière médicale, la toxicologie, la botanique, la pharmacie théorique et pratique, la physiologie, la chimie minérale, organique et biologique, théorique et pratique ; travaux de laboratoire : analyses, essais, titrages, identifications, etc.

A. J. LAURENCE,
Directeur.

HEADQUARTERS

FOR

Chemical Apparatus

AND

Pure Chemicals

We carry the Largest
Stock of Scientific
Supplies in Canada.

Catalogue in preparation.

LYMANS, Limited

344 ST. PAUL ST. WEST
MONTREAL, Canada.

Pour vous tenir au courant du
mouvement scientifique

lisez les articles documentés de

"LA SCIENCE MODERNE"

Revue Mensuelle illustrée

paraissant en France, en Belgique, en
Suisse et au Canada.

ABONNEMENT: \$3.50

Chez DEOM FRÈRE

251 Ste-Catherine est, Montréal

ou aux bureaux de la Revue

365, ST. HUBERT, - - MONTRÉAL

Université de Montréal

L'hôpital de l'Ecole Vétérinaire est ouvert tous les jours de 8 h. du matin à 4 h. de l'après-midi.

CLINIQUE GRATUITE

Tous les mardis et vendredis, de 8 h. à 12 h. du matin. (entrée \$0.25). Sous la direction du professeur F. T. DAUBIGNY, M.V.

Entrée générale

75, RUELE PROVIDENCE

Téléphones { Hôpital Est 4005.
Ecole Est 7129

FACULTÉ DE CHIRURGIE DENTAIRE

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (Canada)

Membre de l'Association nationale des Facultés dentaires américaines

Cette Faculté est la seule en Amérique donnant l'enseignement dentaire en langue française. On y reçoit en 4ème année des diplômés étrangers, désireux d'obtenir le doctorat en chirurgie dentaire (D.D.S.).

L'Université vient de consacrer une somme de trois cent mille dollars pour une nouvelle installation de l'enseignement dentaire en rapport avec le progrès de la dentisterie moderne.

*Pour prospectus et informations,
écrire au Doyen,*

Le Dr EUDORE DUBEAU
380, rue ST-HUBERT, Montréal, Can.

C. E. RACINE

& CIE

Limitée

COURTIERS EN DOUANES
TRANSITAIRES

Facilitent les expéditions à l'étranger

Assurance Maritime

Correspondants dans
les principaux ports
d'Europe et des continents
américains

"Board of Trade Building"

MONTREAL

Adresse télégraphique : "Enicar".

ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

GENIE-CIVIL,
ET
INGENIEUR-CHIMISTE
DURÉE DES COURS: - - QUATRE ANNÉES

ÉCOLE DE PRÉPARATION

Prépare aux examens d'admission à l'Ecole Polytechnique.

Durée des cours : une année pour les candidats admis en 1ère section et deux années pour les candidats admis en 2ème section.

Les examens d'admission ont lieu en juin et en septembre.

Les finissants des cours classiques sont admis en 1ère section sans examen.

Cours d'été du 1er juillet au 1er septembre
En vue des examens d'admission de septembre

Pour renseignements, s'adresser au Directeur,
228, rue Saint-Denis - - - - - MONTREAL

Tél. Bell Est 3644

**T. LESSARD & FILS,
LIMITÉE****INGENIEURS MECANICIENS
PLOMBERIE SANITAIRE**Installation d'appareils pour le Gaz, la
Vapeur et l'Eau Chaude.

191, rue Craig Est, Montréal.

Alfred St-Cyr.

Geo. Genthier.

Albert P. Frigon.

ST-CYR, GONTHIER & FRIGON**BANQUIERS ET ADMINISTRATEURS****103, RUE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER
Montréal, Canada.**Téléphones :
Main : 519 et 2701.Adresse télégraphique :
"Cygofri".**POLYBIBLION****REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE**

5, rue de Saint-Simon, 5, - - - - - PARIS, VII

Le "Polybiblion", qui est entré dans sa 55e année, paraît chaque mois, en deux parties distinctes.

I. — Une "Partie littéraire" (2 vol. par an), comprend : 1o des "Articles d'ensemble" sur les différentes branches de la science et de la littérature ; 2o des "Comptes rendus" des principaux ouvrages publiés en France et à l'Etranger ; 3o une "Chronique", résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil. — Depuis la fin de 1914, le "Polybiblion" donne des comptes rendus en nombre considérable relatifs à la guerre européenne.

II. — Une "Partie technique" (1 vol. par an), contient : 1o une "Bibliographie méthodique" des ouvrages publiés en France et à l'Etranger, "avec indication des prix" ; 2o les "Sommaires" de nombreuses Revues françaises et étrangères ; les "Sommaires" des grands journaux de Paris (articles littéraires, historiques, scientifiques et artistiques, et articles se rapportant de près ou de loin à la guerre européenne).

PRIX DE L'ABONNEMENT

Partie littéraire,	France,	30 fr.	Etranger	34 fr.
Partie technique,	—	25 —	—	28 fr. 50
Les 2 parties réunies,	—	40 —	—	46 fr.

DAOUST, LALONDE & CIE., Limitée

Manufacturiers de Chaussures

Tanneurs et Corroyeurs

Tannerie:

1704 RUE IBERVILLE

Bureau et Fabrique:

45 à 49 SQUARE VICTORIA

MONTREAL

MANUFACTURIERS DE . . .

Harnais, Selles, Malles, Sacs de
Voyage, Sacoques,Portes-Monnaie,
Articles en cuir,
Etc., Etc.*Lamontagne Limitée.*

BLOC BALMORAL

RUE NOTRE DAME OUEST, MONTREAL, Can

PROVINCE DE QUEBEC

(CANADA)

Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries

CHASSE ET PECHE

LA province de Québec est l'Eldorado de tous les amateurs de la pêche et de la chasse. Elle possède en effet les plus grandes richesses ichtyologiques et cynégétiques du monde entier, l'on pourrait dire.

Il faut jeter un coup d'oeil sur les chiffres qui suivent pour se faire une idée de l'immensité de son territoire encore en disponibilité. Ainsi, sa superficie totale est de 445,000,000 d'acres approximativement. Or, si l'on déduit 25,000,000 d'acres concédés soit pour la culture ou autrement, il reste une balance de 420,000,000 d'acres, dont 25 p.c. ou 105,000,000 d'étendue sont recouverts par les eaux des lacs, fleuves et rivières, et 315,000,000 sont boisés.

Des steamers conduisent aux plus belles rivières à saumon du Saguenay et de la Baie des Chaleurs, en même temps que des trains de chemins de fer mènent chaque jour aux lacs et aux rivières des régions du Lac Saint-Jean, du Saint-Maurice, du Nord de Montréal, d'Ottawa et des Cantons de l'Est.

Le Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, qui régit tout ce qui relève de la chasse et de la pêche dans la province de Québec, émet des baux et des permis de chasse et de pêche à des taux avantageux pour les étrangers.

On est prié de communiquer avec le Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries si l'on désire des renseignements plus précis.

BUREAU DES MINES

GISEMENTS MINERAUX. — La Province de Québec possède des gisements d'AMIANTE, de CUIVRE, de FER CHROME, de MINERAIS DE FER, de GRAPHITE, de MICA, de PHOSPHATE, de MOLYBDENITE, d'OR, etc.

LOI DES MINES. — La loi des Mines de la Province offre une sécurité absolue au découvreur de dépôts minéraux qui s'y conforme. Les dispositions de cette loi sont faciles à comprendre et à suivre. Un "certificat de mineur", que l'on peut se procurer au Bureau des Mines au coût de \$10.00, permet au porteur de piqueter et de se réserver 200 acres de terrains miniers, n'importe où dans la province, sur les terres dont les droits de mines sont disponibles.

LABORATOIRE PROVINCIAL. — Le laboratoire d'analyses de la Province est à l'Ecole Polytechnique, 228, rue ST-DENIS, MONTREAL.

On peut y faire des analyses de minerais à des taux très réduits.

Pour tous renseignements concernant les Richesses minières de la Province, s'adresser à

L'HONORABLE J. E. PERRAULT,
Ministre de la Colonisation, des Mines et des
Pêcheries, QUEBEC.

M. AURELIEN BOYER,
Président.

M. H. FRIGON,
Gérant-Général.

CASCADES SILICA PRODUCTS CO., Reg.

GRÈS ET SABLES

SILICEUX

103, rue Saint-François-Xavier - - Montréal.

Dessinateur de patrons. Satisfaction absolue.
Coupe garantie. Prix modérés.

TEL. EST 3521.

A. J. LELIEVRE, Marchand de Fourrures
150, RUE ST-DENIS MONTREAL
Spécialité : Manteaux de Mouton de Perse.
Tous les genres de Fourrures réparées,
teintes et nettoyées.

Tél. Est 2434.

T. DUSSAULT

BOTTIER FASHIONABLE

281, Ste-Catherine Est

Montréal

Albert-N. Goora

Courtier en Assurances

192, rue de LaRoche

MONTREAL

Téléphone: Bélair 9471

ECOLE DES
Hautes Etudes Commerciales
DE MONTREAL

Préparant aux Situations Supérieures du Commerce, de
l'Industrie et de la Finance.

Bibliothèque Economique. Musée Commercial et Industriel.

Délivre des diplômes de "LICENCIE EN SCIENCES COMMERCIALES", de "LICENCIE EN SCIENCES COMPTABLES" et de "DOCTEUR EN SCIENCES COMMERCIALES."

Le diplôme de "LICENCIE EN SCIENCES COMPTABLES" donne droit à l'admission dans "l'Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec" et dans "l'Association des comptables de Montréal" (Chartered accountants).

Des BOURSES DU GOUVERNEMENT sont accordées aux
élèves méritants

Cours spéciaux, le soir : Comptabilité théorique et pratique, Opérations de Banque, Correspondance commerciale, anglaise et française, Arithmétique commerciale, Algèbre, Economie Politique, Droit Civil, Droit Commercial. Langues étrangères (Espagnol, Italien, Allemand), etc.

Pour tous renseignements, prospectus, inscriptions, etc.,
s'adresser au directeur des Etudes.

399, Avenue Viger, Montréal.

CANADA
MINISTÈRE DES MINES

Hon. Charles Stewart, Ministre.

M. Charles Camsell, Sous-Ministre.

PUBLICATIONS RÉCENTES EN FRANÇAIS

MINISTÈRE DES MINES

1954. Rapport du ministère des Mines pour l'année se terminant le 31 mars 1921.
1973. Rapport du ministère des Mines pour l'année se terminant le 31 mars 1922.

DIVISION DES MINES

397. Le phosphate au Canada. H.-S. Spence.
402. L'industrie du feldspath au Canada. H.-S. Spence.
512. Le graphite. H.-S. Spence.
569. Rapport sommaire des investigations de la division des Mines durant l'année civile 1920.

DIVISION DES EXPLOSIFS

6. Rapport annuel de la division des Explosifs durant l'année civile 1921.
8. Rapport annuel de la division des Explosifs durant l'année civile 1922.

COMMISSION GÉOLOGIQUE

2003. Minéraux industriels du Canada, 1922.
Mémoire 104. Les Oiseaux de l'Est du Canada. P.-A. Taverner. Édition révisée et augmentée. (Prix: \$0.50 cartonné, \$1.00 relié en toile).
" 124. La partie nord-est du Labrador et le Nouveau-Québec. A.-P. Coleman.
" 127. La région de Beauceville, Québec. B.-R. MacKay

EN PRÉPARATION

- Mémoire 126. Une exploration botanique de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, y compris une liste des Variétés de plantes vasculaires. Harold St-John.
Rapport sommaire de la Commission géologique 1921, Extrait: Régions du lac Opasatika et de Duparquet, Québec. H.-C. Cooke et W.-F. James.
Rapport sommaire des investigations de la division des Mines durant l'année civile 1921.
Rapport du ministère des Mines pour l'année se terminant le 31 mars 1923.

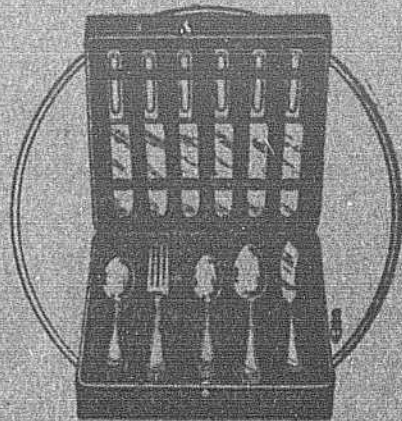
AVIS On peut se procurer les publications ci-dessus en s'adressant à l'Éditeur en chef, Ministère des Mines, Ottawa.

Suggestions pour Cadeaux de Noces

Notre nouveau rayon d'argenterie et de bijouterie vous offre mille et une suggestions pour les cadeaux de nocces que vous pouvez être appelé à donner.

Spécial

Contellerie de 26 morceaux, marque 1847 Rogers Bros., modèle "Anniversary" dans une jolie boîte: 6 couteaux de table, 6 cuillers, 6 fourchettes, 6 cuillers à thé, 1 couteau à beurre et 1 cuiller à thé. 28.85



Assiettes à tartes en pyrex pouvant aller au four; base en métal plaqué Britannia avec poignée solide. . 3.95

Gâteaux de Noces

Nous faisons à notre propre pâtisserie les plus magnifiques gâteaux de nocces à 1-2-3-4 ou 5 étages; toutes dimensions et formes désirées. Ces gâteaux sont faits sur commande.

Vous pouvez vous inspirer des modèles exposés à notre rayon de pâtisserie.

Grand choix de décorations de toutes sortes pour ces gâteaux.



Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

Rues Ste-Catherine, St-André et St-Christophe - Montréal



Imprimerie Populaire, Limitée,
336 Notre-Dame est, Montréal.